

Rigand trahejous, insatiable i' autorite souleu l'estud,
se revoltant contre l'autorite de Peten, comme il l'avait
fait contre l'autorite de T. L'ouverture p. 27
adwa p. 27 & suiv.

Memoires
de
J. B. Ingénac,
général de division

D
44306
()

160

Paris Louverture Gramon-Lacoste &

MEMOIRES

D44306

DE

JOSEPH BALTHAZAR INGINAC,

GÉNÉRAL DE DIVISION,

EX-SECRETAIRE-GENERAL,

PRÈS S. E. L'EX-PRÉSIDENT D'HAÏTI.

Depuis 1797—jusqu'à 1843.

MAGNA EST VERITAS, ET PRÆVALEBIT!

KINGSTON, JAMAÏQUE :

IMPRIMÉ PAR J. R. DE CORDOVA.

1843.



MEMOIRS

JOSEPH BALTHAZAR INGIVALD

Centré de l'Europe

DE CHOCOLATERIE-BOULANGERIE

PARIS & B. LEY, PRESIDENTS PUBLISHERS

Paris 1857 - 1858

MAISON FONDÉE EN 1780

MAISON FONDÉE EN 1780

MAISON FONDÉE EN 1780

1857

A V I S.

Nous prions ceux qui liront ces Mémoires, de vouloir bien excuser les fautes typographiques qu'ils y trouveront sans doute. La difficulté d'imprimer un Ouvrage français dans un pays, et avec des ouvriers, étrangers, est la seule apologie que nous puissions offrir. On trouvera à la dernière page un *Errata* des Noms propres, que nous avons cru devoir publier, comme étant plus importants que de simples erreurs typographiques auxquelles la sagacité et la bienveillance du lecteur pourront facilement suppléer.

LES EDITEURS.

Kingsion, Jamaïque, Octobre 1843.

A LA NATION HAÏTIENNE,

En la Personne de Ses Representans.

AU MONDE CIVILISÉ !

M E M O I R E

De JOSEPH BALTHAZAR INGINAC, Général de Division,
Ex-Secrétaire Général près l'ex Président d'Haïti.

En réfutation de l'accusation portée contre lui par la
dictature de la République d'Haïti, du 10 Mars dernier de
trahison envers la Patrie, de complicité avec l'ex Président
co-accusé !

Haïtiens !—En quelle que position que vous vous
trouviez, ayez la force d'entendre la vérité : elle
vous sera toujours utile si votre but, ne doit
être que la justice, l'intérêt de notre pays et la
pratique des vertus sociales ! rappelez vous sans
cesse que tous les regards sont fixés sur vous,
et que l'opinion du monde civilisé est le plus
sévère comme le plus équitable des juges ; vous
échapperez à sa condamnation, en observant les
principes du droit commun, du droit des gens et
des nations, et non pas en vous contentant seu-

lement de proclamer de grandes et belles doctrines sans les mettre en pratique.

Le coupable seul craint d'élever la voix, mais l'innocent injustement accusé doit faire entendre la sienne avec la force et la fierté de l'homme libre et consciencieux.

Accusé de trahison envers ma patrie, de complicité avec l'ex Président d'Haïti, averti que je dois être jugé par un Jury National, ainsi que mes co-accusés, et les termes de la sentence qui me met en accusation entraînant l'arrestation, me faisant craindre qu'en me présentant personnellement devant mes juges, je ne jouirais pas, dans ma défense, de toute la liberté indispensable à ma cause, je prends la plume pour offrir au monde le mémoire de ma vie et de mes actions, afin que quelle que soit l'issue de l'accusation portée contre moi, à Haïti, je puisse être jugé librement et ouvertement par le tribunal de l'opinion publique, le seul que je reconnaisse aujourd'hui. Il sera facile à mes juges de vérifier tout ce qui y sera relaté, en établissant une enquête loyale d'après ma correspondance particulière et politique avec mes compatriotes, pendant le long espace de temps que j'ai eu à supporter le fardeau d'une vie publique pénible, et passée dans le plus grand desintéressement, dans la pensée, qu'il était honorable de se sacrifier, pour concourir à la régénération de ses semblables.

L'accusation portée contre moi de *trahire à la Patrie, de complicité avec l'ex chef de l'état*, pouvant être qualifiée d'arbitraire, m'a placé dans la nécessité de m'adresser par ma lettre en date du 22 Avril dernier au Gouvernement provisoire d'Haïti, pour connaître les principaux chefs de cette accusation, afin d'être à même de répondre plus directement à chaque grief ; dans l'incertitude d'obtenir l'objet de ma demande, je me décide à présenter l'historique de ma vie depuis le commencement de 1798 jusqu'au 13 Mars, 1843.— Je ne m'attacherai qu'aux vérités les plus exactes, persuadé qu'elles sont toujours utiles à ceux qui n'ont en vue que la pratique des vertus sociales, et le bien être des peuples, en suivant les principes de la saine raison ; s'il y a des chefs d'accusation qui ne se trouveront pas suffisamment éclaircis,

ou auxquels il semblerait que je n'ai pas répondu, je m'empresserai d'y satisfaire avec candeur, aussitôt qu'ils me seront désignés, et autant que Dieu me prêtera vie, car je ne veux rien esquiver, ma règle de conduite étant de jouer *Cartes sur table*.

Je réclame la patience, comme l'indulgence des lecteurs, à cause de la gravité de l'affaire, espérant que chacun se rappellera cette pensée du sage "*qu'il faut bien se garder de prononcer avant d'avoir bien entendu et bien vérifié les faits.*"

J'entre en matière. Etabli comme négociant au Port-au-Prince, je me trouvai en 1798, honoré de l'agence de Messieurs George et Andrew Bogle et C^{ie}. et George et Mathieu Atkinson et C^{ie}. de Kingston, ce qui m'attira la jalousie des anciens colons, négociants de la même ville ; lorsque la guerre civile entre les généraux Toussaint Louverture et Rigaud moissonnait la population de couleur, je fus dénoncé par Messieurs *Huin, Bonnay, Cazeau et Bergella* (ce dernier, père de l'infortuné Général de ce nom, mon co-accusé) au Général Dessalines, comme ayant manqué de respect à son autorité, et cela parce que je ne pus consentir à faire à mes accusateurs, qui étaient déjà en retard de me fournir des denrées pour de grosses sommes d'argent que je leur avais comptées, de nouvelles avances qu'ils me disaient destinées au Général Dessalines leur associé pour l'exploitation d'une demi douzaine de sucreries à l'Archaie ; le Général, qui était la terreur du temps, me menaça sans m'entendre, de son courroux, et m'annonça qu'il allait arriver bientôt au Port au Prince pour me châtier de ce qu'il appelait mon impudence ! Je n'avais, pour me soustraire à la mort, que deux moyens à employer : c'était ou de compter l'argent qui m'était demandé, ou d'abandonner mes affaires et mon pays ; le dernier parti fut celui que je pris ; et voilà la cause de mon émigration à la Jamaïque au commencement de 1799. Je n'avais jamais connu l'effet des préjugés de couleur, attendu que dès mon enfance, j'avais toujours été avec mon père négociant, colon distingué, et dont les principes étaient tout-à-fait philanthropiques ; vers la fin de 1801, j'eus le malheur d'avoir avec un écossais qui était mon associé pour les affaires de commerce, quelques discussions : cet individu m'ayant

maltraité de paroles et s'étant servi d'épithètes grossières, je cherchai à repousser ses outrages : c'est alors qu'il me fit observer ce qu'il y avait d'accablant pour l'homme de couleur qui voulait se mesurer avec l'homme blanc. Cette affaire suffit pour me dégoûter alors de la Jamiaque, et me faire prendre la résolution d'abandonner mon père et ma mère, et d'aller là, où sans nier mon origine, je pourrais ne pas redouter d'avoir à souffrir une insulte à cause de mon épiderme ; mon père communiqua mes chagrins et ma résolution à l'honorable George Bogle, et à sa seigneurie lord Balcarres, qui lui accordaient leur amitié ; ils lui conseillèrent de m'envoyer aux Indes orientales, lui faisant l'offre de m'y procurer du service dans les troupes de S. M. B. Je consentis d'abord à cette expatriation lointaine, mais lorsque je vins à me ressouvenir de mon pays natal, auquel il me fallait renoncer à tout jamais, le sacrifice me parut si grand, que je ne pus m'y déterminer : je rétractai ma promesse d'aller au Bengale, et je me décidai ou à me cloîtrer dans ma chambre ou à aller errer sur les mers, pourvu que je pusse respirer de loin l'air de la terre qui m'avait vu naître ! Dans ces entre-faites la paix d'Amiens entre l'Angleterre et la France eut lieu, et comme il était question de remettre dans l'esclavage à St. Domingue ceux qui en avaient été affranchis, et comme l'alternative de ce nouvel asservissement devait nécessairement produire une collision entre ceux qui devaient être ré-asservis et ceux qui devaient exécuter le changement, un noble lord, entièrement dévoué à la régénération de la caste Africaine, me conseilla de retourner dans mon pays natal, d'y donner avis à mes connaissances de ce qui devait s'opérer, et de prendre parti avec eux pour la défense de leur liberté, puisque je ne pouvais pas supporter les préjugés de couleur ! ce parti me convenait fort bien, et il fut bientôt pris ; je me procurai un bâtiment léger avec une petite cargaison, je partis de Kingston, et en Février 1802, je débarquai au Port-au-Prince, où se trouvait le Général Rochambeau sous les ordres du Cap^e Général Leclerc. Je m'empressai de m'aboucher avec l'adjutant Commandant Alexandre Pétion, alors Colonel de la 13^e demi-brigade Coloniale qui revenait de la prise de la Crête à Pierrot ; je ne lui laissai pas ignorer ce que j'avais appris du projet de remettre dans l'esclavage ceux qui en avaient été affranchis ou de s'en dé-

faire d'une manière quelconque ; l'illustre Pétion, en me remerciant de mon avis, me recommanda la plus grande circonspection, et me fit entendre qu'il n'avait repassé les mers que pour saisir la première occasion favorable de revendiquer les droits de nos frères. Après plusieurs conférences au Port-au-Prince, et au moment où il recevait l'ordre de se rendre dans le Nord avec la troupe sous ses ordres, je lui fis connaître que j'allais travailler à me mettre en rapport avec ceux des indigènes qui pourraient être favorable à la cause de la liberté ; j'avais la tête pleine de la révolution des Etats Unis d'Amérique : l'histoire en était constamment sous mes yeux. Le premier indigène avec lequel je m'abouchai fut le Citoyen Joseph Lafontant, qui était dévoué à la cause qu'il s'agissait de faire réussir ; il me fit bientôt lier connaissance avec le Commandant Arnaux Vaudreuil, des Varreux ; Louis Ladouceur du Mirebalais, et avec le Capitaine Cantave du Cul-de-Sac, qui tous se mirent en mouvement pour faire des prosélytes ; je n'hésitai pas à m'ouvrir au Commandant Labén. Hulicourt qui commandait le Ford-Ferrier pour les Français, et je le persuadai de se détacher d'un service dont il s'acquittait avec un dévouement qui provenait de l'irritation dans laquelle l'avait plongé la conduite récente du Général Toussaint Louverture. Liés d'amitié avec Bruneau Hiriart et Linar, nous nous chargâmes conjointement d'endoctriner les Commandants Milien Letor du Morne-chandelle ; Tanot Meslier, Miord Bineau, et Pierre Paul Montulais de la Plaine de Leógane ; et Mathieu Fourmi des hauteurs des Citronniers ; bientôt l'insurrection fut établie sur tous les points dont il vient d'être question ; de son côté, l'adjut. Commandant Pétion, avait pris les armes dans le Nord, en entraînant dans son parti les généraux Dessalines, Clerveau et Henri Christophe qui servaient encore la cause Coloniale ; sous l'impression de l'enthousiasme que m'inspirait la perspective de l'indépendance du pays que les colons et l'armée Française défendaient avec autant d'ardeur qu'ils le pouvaient, il me fut impossible de mettre autant de prudence qu'il en fallait pour continuer à cacher ma coopération à l'oeuvre de la régénération de ma caste ; je correspondais activement avec les uns et les autres, et bientôt je fus découvert et traduit devant le Général français Lavalette qui commandait l'arrondt. du Port-au-Prince ; ma perte paraissait inévitable.

car le Général tenait en sa possession des lettres que j'avais adressées à différentes personnes, et des réponses qui me venaient du Général Pétion, alors à l'Arcahaie, lesquelles avaient été prises dans un sac jeté vers Sibert par *Papau Vaudreuil* qui était tombé dans une embuscade française. La guerre qui venait d'être déclarée par les Anglais aux Français contribua à me donner de l'audace et à me sauver la vie. Le Général Lavalette ayant fait assembler un Consiel d'une vingtaine de Colons, parmi lesquels étaient Messieurs *Chabeaud Frères, Canfrancq, Dignetrœn, Nouaille, Chancerelle*, ainsi que des officiers de la garnison, au nombre desquels figuraient le Colonel Pannisse, Commandt. de la place, et Lux Commandt. la 5^e demi brigade légère ; interrogé par les uns et les autres, je m'empressai d'avouer mon entreprise et son objet, en soutenant que je n'avais point trahi la France, parce que faisant partie de la Caste qu'il était question de remettre dans l'Esclavage, je ne pouvais pas me considérer comme Français, vû qu'il n'y avait point d'Esclaves en France, et qu'au contraire j'étais dans l'obligation de défendre ma cause en me soulevant contre ceux qui voulaient nous asservir moi et les miens, et qu'en cela nous ne faisons qu'imiter ce qui s'était passé en France contre Louis XVI. pour conquérir la liberté et les droits méconnus par son Gouvernement. Le Général Lavalette m'imposa silence, en m'avertissant qu'il allait me faire fusiller ; sans perdre contenance, je lui répondis que je me résignerais à supporter mon sort comme avaient supporté le leur des milliers d'individus qui en tout pays, s'étaient voués à la même cause que moi, mais que ma mort serait vengée par tous les hommes de ma origine qui se trouvaient au Port-au-Prince, et qui étaient tous mes conjurés ; que la cause de la France n'en serait pas moins perdue, puisque tous les soldats Européens de la garnison étaient sur les cadres dans les hopitaux, et que les croisières Anglaises empêcheraient tous secours de lui arriver. Je fus rudement traité en paroles : on ne m'épargna pas les menaces ; on me qualifia du titre d'agent de l'Angleterre, à quoi je répondis avec fierté que je n'étais que coopérateur des malheureux de la Colonie que l'on voulait replonger dans l'Esclavage, mais qu'ils se défendraient comme ils le pourraient. Le Général Lavalette me fit consigner toute la journée sous sa galerie, pendant lequel temps, il délibérait dans

l'intérieur de sa maison avec ceux pardevant lesquels j'avais comparu ; la matinée était avancée, lorsque l'on me fit entrer devant l'assemblée, et le Général me somma de déclarer quelles étaient les prétentions de ceux avec lesquels je conspirais contre la France ; je répondis naïvement, *de jouir de leur droit comme hommes libres, en se donnant eux mêmes des garanties pour ne plus être dépouillés de cet avantage* ; il me demanda à expliquer plus clairement comment on prétendait avoir ces garanties et si l'on pouvait s'imaginer que les Français consentiraient à abandonner le pays ; si on ne connaissait pas la force et les moyens de la France pour réduire les insurgés ? Je répliquai que les ressources de la France étaient connues, mais que les indigènes qui avaient jusqu'alors soutenu la cause Française ne voulaient plus le faire ; de nouveau je fus vexé en paroles, et toujours menacé d'être fusillé : à cela je ne répondis plus rien : alors les sieurs *Chancelle* et *Chabeaud* qui paraissaient effrayés de ce que j'avais annoncé, ouvrirent la proposition de me faire exposer par écrit, ce que les indigènes demandaient et que l'on verrait à accorder ce qui serait juste : on voulut me faire écrire dans la salle même du Général sans désesparer, mais je fis observer que j'avais besoin de consulter quelques uns des miens et de réfléchir. Je réclamai quelques jours pour présenter le mémoire qui m'était demandé ; il fut décidé que je serais reconduit chez moi et gardé par cinq militaires Français que je serais tenu de nourrir au pain et au vin, et à chacun des quels je devrais payer une gourde par vingt quatre heures. Au bout de cinq jours, je présentai le mémoire, dans lequel les principaux griefs des indigènes étaient détaillés, aussi bien que les moyens que je savais être en leur pouvoir de soutenir leur cause ; je conclus en faisant pressentir que l'indépendance de la Colonie était l'objet en vue, comme la seule garantie qui pouvait être obtenue pour la Conservation de la liberté ; *j'mais, jamais*, en prenant connaissance de mon mémoire, repondit toute l'assemblée, on ne verra semblable chose, et chaque membre s'efforça de me faire comprendre qu'il valait mieux se borner à demander une amnistie avec la conservation des grades pour ceux qui en avaient obtenus parmi les insurgés, en faisant tout rentrer dans l'obéissance au Gouvernement Français ; le Général promettait de son côté que le Gouvernement proclamerait qu'aucune tentative

ne serait faite pour retirer la liberté à ceux qui feraient leur soumission à ces déclarations : je répondis qu'il me fallait voir les chefs des insurgés pour leur communiquer la proposition, attendu que je n'étais pas compétent pour rien promettre à cet égard. Il fut arrêté par le Général Lavalette et ses conseillers que j'aurais la faculté de me rendre au Camp des insurgés pour faire connaître les concessions qu'on était disposé à leur faire, et que je devais lui indiquer quelques autres citoyens pour m'accompagner ; je désignai des uite les Citoyens Joseph Lafontant, Cupidon Nau, et Antoine Dassau ; j'annonçai qu'il me fallait écrire au Général Pétion pour lui demander un rendez-vous. La lettre fut faite des uite, étant chez le Général, pour proposer aux indigènes une entrevue, en le priant de fixer le jour et le lieu, et ma lettre fut envoyée à l'Arcabaie par le poste Sibert ; aussitôt que je reçus la réponse, j'en prévins le Général Français et le jour du départ fut fixé ; Le Général Lavalette nous fit accompagner au poste Damien par deux officiers d'ordonnance, avec le Chevalier Chéri Mony, mort Colonel des chasseurs à cheval de la garde ; de ce poste nous nous rendîmes pendant la nuit par le chemin qui traverse l'habitation Frère, lieu fixé pour nous recontrer ; nous trouvâmes le Colonel Germain Frère au Camp avec une nombreuse armée, et après y avoir attendu pendant 24 heures, le Général Pétion arriva de l'Arcabaie avec deux demi-brigades ; la députation lui fit part de ce qui s'était passé au Port-au-Prince, et de la proposition qui était faite aux indigènes ; le Général répondit avec son calme ordinaire et le sourire sur les lèvres : *il est trop tard, nous sommes déterminés à être libres et indépendants ou à mourir : voyez nos drapeaux aux deux couleurs.* La Commission ne demanda pas d'autre réponse : elle se prépara à s'en retourner. Ce fût alors qu'on annonça au Général Pétion une nouvelle députation, à la tête de laquelle était un sieur St. James qui demandait une entrevue à l'habitation Carzau ; elle eut lieu en notre présence. La proposition de Mr. Saint James était la même que celle que nous avons été chargés de faire, et la réponse fut celle qui nous avait été faite. Les Citoyens Auguste Nau, Gayot, Cantave, et autres qui sont en ce moment au Port-au-Prince peuvent bien se rappeler ce qui vient d'être rapporté, puisque c'est le même jour que le Citoyen Nau et feu Canaux quitterent les Français pour joindre les indigènes

ayant été en cela protégés par la conférence ; de retour en ville, nous nous rendîmes ensemble avec Mr. St. James et ceux qui l'accompagnaient chez le Général Lavalette ; après nous avoir fait attendre près de trois heures, pendant les quelles il conféra avec la députation Coloniale, le Général nous fit entrer. Il était entouré par ses conseillers réunis en grand nombre ; en s'adressant directement à moi, il me dit : " Eh bien ! Citoyen Inginac, quel succès avez-vous obtenu de vos brigands ? " Général, répondis-je. " Pétion nous a dit que votre proposition a été faite trop tard et que la résolution des indigènes est d'être libres, indépendants ; ou de mourir. J'aurais reparti le Général Lavalette avec vivacité et colère, le droit de vous faire fusiller sans pitié, mais mon humanité s'oppose encore à ce que je le fasse faire ; vous allez retourner chez vous sous la même enseigne que par le passé ; si vous avez le malheur de communiquer à qui que ce soit ce qui s'est passé entre les brigands et vous, vous êtes perdu, et il me congédia. Je ne pouvais pas empêcher les indigènes qui étaient en ville de venir constamment auprès de moi s'enquérir des nouvelles de nos amis que j'avais eu occasion de voir, et je ne pouvais pas non plus me refuser de recevoir les messages occultes qui me venaient du dehors fort souvent, ce qui m'occasionnait de nouvelles tribulations, et ce qui me fit mettre hors de la loi à la suite d'une revue passée par le Général. Cet état de choses dura pendant sept grands mois qui suffirent à compléter ma ruine, sans compter les anxietés et les dangers qui m'environnaient à chaque instant, car tous les mouvements de l'armée indigène, soit sur Léogane dont la prise venait d'être effectuée, soit dans l'arrondt. du Port-au-Prince, étaient une nouvelle occasion de menaces ; enfin l'armée indigène venant à se montrer sous les murs de la ville, dont elle entreprit le siège, après avoir enlevé le Fort Bisoton ; à la suite de quelques coups de canons tirés par le Général Pétion posé à Philippeau, morne de l'hôpital, et auquel la place répondait par de nombreux coups de bouches à feu ; le Général Lavalette me fit conduire devant lui ; il était encore entouré d'un grand nombre de personnes, et il me dit : " Voilà le résultat de vos brigandages ; dites à Pétion et à Dessalines que je suis décidé de quitter la place que je n'ai pas le moyen de défendre, mais que je ne le ferai que quand cela me conviendra, et s'ils ont encore le malheur de tirer vingt coups de canons, j'incendierai

la ville et je m'embarquerais, et j'irai me faire prendre par les anglais ; je répondis au Général Lavalette que pour m'acquiescer de cette commission, il fallait que je fusse à même de conférer ou avec le Général Pétion ou avec le Général Dessalines ; il me proposa de leur écrire, ce que je déclinai de faire, et alors il me donna un *laissez passer* pour le poste de la barrière de Léogane, en me disant : *Voilà l'ordre pour sortir de la ville ; répétez à Dessalines que je ferai tirer vingt coups de canons pour chaque coup qu'il tirera sur la place, et dès que son feu cessera, le mien cessera aussi, la trêve sera ainsi établie, et nous nous arrangerons ; allez vite et revenez me porter la réponse ;* pour cela il me fit donner le cheval d'un de ses guides, sur lequel me rendis au Block House Dessources qui était occupé par le Cap^e Frédérique, adjut. major de la 12^e demi-brigade, avec deux bataillons de ce corps, il remplaçait les chefs de bataillon, dont un venait d'être tué d'un coup de canon, et l'autre grièvement blessé. Au moment où je communiquai au Cap^e Frédérique l'objet de ma mission, un boulet de vingt quatre du Fort national écrasa le gabion derrière lequel nous étions postés, et nous couvrit de poussière, ce qui excita quelques murmures dans le poste contre moi ; il me fallut y attendre le Général Dessalines qui était occupé à établir une redoute au dessus du four à chaux Piémont, là où est au jour d'hui la maison du sieur Whity. Arrivé au Block House Dessources, le Général Dessalines en me voyant me tendit la main, en me disant : *je me rapelle le motif qui vous avait fait quitter votre pays sous le règne du Général Toussaint : c'était l'ouvrage des colons, le Général Pétion m'a communiqué toutes vos lettres, et ce que vous avez fait pour notre cause, je suis content de vous. Qu'est ce qu'il y a donc de nouveau en ville ?* Je répondis que j'étais envoyé par le Général Lavalette pour lui proposer la remise de la place, dont le feu cesserait aussitôt que le sien cesserait aussi. Dessalines se prit à rire aux éclats et envoya son Aide-de-Camp, le chef d'Escadron Jean Musard, annoncer au Général Pétion, ce qui venait de se passer, en ordonnant de cesser le feu sur la ville ; aussitôt le canon cessa de se faire entendre de part et d'autre, l'armistice fut ainsi établie ; le Général Dessalines me dicta étant assis à ses côtés les conditions auxquelles il consentirait à la suspension d'armes pour l'évacuation de la place, et il faisait écrire en même temps le double

par le Général Bazalais son chef d'état-major ; il me congédia avec la note de ces propositions, en m'annonçant qu'il m'attendrait dans deux heures au bois de chênes Valembroun où il fesait etablir une batterie. De retour en ville, les propositions du Général des Indigènes furent acceptées avec très peu de modifications par le Général Français, et je retournai de suite auprès du Général Dessalines qui envoya au Général Lavalette, l'adjudant Général Bonnet, comme ôtage en échange du chef de bataillon Français Lambert de la 5^e légère, et l'évacuation de la place eut lieu par les Français. Tous ces détails dont je regrette d'avoir été obligé de fatiguer les lecteurs doivent être présens à la mémoire du Citoyen Auguste Naupère, et de ceux de mes compatriotes, en assez grand nombre, qui étaient présens lors de ces événemens et qui se trouvent encore au Port-au-Prince. Je n'ai pas pu les taire, par ce que ce sont des faits historiques, qui établissent les services désintéressés et importants que j'ai rendus à mon pays, dans ma jeunesse, pour contribuer à sa liberté et à son indépendance. Le Général Dessalines avant d'être en possession du Port-au-Prince, où il entra le 4 Octobre, 1803, m'avait chargé de réunir, pour les faire rentrer dans des magasins spéciaux tous les effets mobiliers ou marchandises qui pourraient revenir à l'état, afin de lui en rendre compte chaque jour et de recevoir ses ordres pour en faire la distribution aux principaux officiers et autres de son armée ; c'était une mission bien pénible pour moi que j'accoplis pourtant, par beaucoup de travail, dans une vingtaine de jours. En rendant mon compte définitif au Général en chef, je lui demandai la faculté de m'occuper de mon commerce, car je n'avais en vue que le négoce qui m'offrait la chance de réparer mes pertes, et de me dédommager de tout ce que j'avais en à souffrir depuis mon retour de la Jamaïque ; Le Général paraissant étonné de ma demande, me répondit qu'elle était inadmissible, qu'il fallait ou prendre du service dans l'administration des finances, ou être enrôlé dans la 4^e demi-brigade, et me préparer pour la campagne qu'il allait faire dans le Nord. Mon choix fut bientôt fait, et voilà comment je suis devenu en Novembre, 1803, Directeur des domaines du département de l'ouest, position qui m'a crée nombre d'ennemis, parceque je ne pouvais transiger avec les devoirs attachés à la mission qui m'était confiée ; je fus de-

plus chargé spécialement de former le cadastre général des propriétés du département en vérifiant les titres, afin de déterminer quelles étaient celles qui devaient être réunies aux domaines publics, en renvoyant en possession les particuliers qui avaient droit à la jouissance de leurs immeubles ; d'organiser le service alors extrêmement compliqué relatif aux domaines ; faire aboutir dans les magasins les denrées de plusieurs récoltes qui avaient été accumulés sur les habitations pendant la guerre, enfin de rendre compte chaque semaine de mes opérations. Il est encore des Citoyens dans la République qui peuvent attester l'enormité des peines et les travaux auxquels je fus assujéti pendant trois ans ; il y avait en ce temps, on doit s'en ressouvenir, beaucoup de fraudes et d'abus que, sous ma responsabilité, j'étais obligé de réprimer, et je ne pouvais le faire sans froisser les intérêts des égoïstes qui ne mettaient pas dans leurs actions toute la délicatesse dont les hommes régénérés ne devraient jamais s'écarter ; aussi les accusations fourmillaient contre moi auprès du Général Dessalines, le quel m'a plusieurs fois publiquement déclaré qu'ayant fait épier ma conduite par de nombreux agents à lui seul connus, il avait toujours découvert l'injustice des accusations et la culpabilité des accusateurs, ce qui était pour lui un titre à la confiance qu'il m'accordait, mais dont je ne pouvais me réjouir, puisque c'était pour moi un surcroît de peines et physiques et morales. Obligé de parcourir sans cesse le département et sujet à me transporter au quartier-général de Dessalines à l'Artibonite au premier ordre et toujours en diligence, je n'avais jamais une semaine de repos ; forcé d'être en mouvement pendant le jour, il me fallait m'occuper de ma comptabilité et de ma correspondance pendant la moitié de chaque nuit ; et par une fatalité que je déplore encore parcequ'elle fut l'origine des préventions et des haines contre moi, dont les effets durent jusqu'à ce jour, le Général Dessalines se plut à m'employer, malgré mes autres occupations, comme vérificateur des opérations de finances dans la 2^e Division de l'ouest ; il régnait dans cette branche du service des irrégularités et des dilapidations épouvantables que je ne pouvais pas me dispenser de redresser, et chacun de mes lecteurs comprendra que cette mission ne tendait pas à m'attirer le suffrage de ceux qui, étant en position de glaner des ressources, préféraient leurs intérêts

aux intérêts publics ! Quel est celui de mes concitoyens qui a vécu de 1804 à 1806 à Jacmel et aux Cayes, sans parler du Port-au-Prince et autres lieux secondaires, qui ne se rappelle pas toutes les tribulations que j'ai eu à y supporter ? Combien de fois ma vie ne fut elle pas exposée au plus imminent danger ! cependant la main sur la conscience, je me vouais entièrement au service de la Patrie, plein de l'idée qu'il fallait opérer des réformes utiles au salut de mon pays naissant, tout en me livrant à l'illusion que la persévérance amènerait avec le temps des réformes avantageuses à la chose publique ! le sentiment de la Patrie étouffait dans mon âme toute idée ou de me rétracter ou d'attiédir mon zèle. Avant de terminer ce qui concerne les trois années de services sous le Gouvernement du Général Dessalines, il faut que je rapporte quelques circonstances qui se rattachent à la mission de vérification que j'ai remplie aux Cayes depuis avant jus qu'en Octobre 1806 : il ya des membres du Gouvernement actuel de la République qui peuvent, je pense, témoigner de la véracité des faits. Appelé aux Cayes où se trouvait l'Empereur, fort irrité des désordres qui avaient régné dans les finances, ainsi que par les avertissemens de conspirations qui s'ourdissaient contre lui, il me donna les ordres les plus sévères contre plusieurs fonctionnaires, employés et particuliers. J'en appelle au Citoyen Daublas, actuellement négociant aux Cayes, au Colonel Bruneau Pic-de-perè du génie, au Général Frémont, alors administrateur des finances de l'arrond^t D'Aquin qui tous travaillaient avec moi, et au Général Voltaire qui était dans le temps directeur des domaines du sud pour témoigner sur ce que je vais dire. Il n'y avait dans les caisses publiques des Cayes que des billets des uns et des autres, entr'autres du sieur Duncan Mac-intosh, irlandais, naturalisé Américain, négociant du lieu, lequel avait la faculté de payer les droits dûs à l'état qu'il n'avait pu soustraire, par son papier qu'il ne retirait pas, avec lequel je fis compenser toutes les répétitions qu'il avait à faire à l'état pour des fournitures, après quoi il souscrivit une obligation pour une assez forte somme à la caisse publique, la quelle a été remise au Trésorier Constant, et pourtant Mac-intosh offrit à plusieurs militaires de les payer généreusement, lors de la révolution contre Dessalines, pour me tuer et s'emparer de mon porte feuille, dans lequel il croyait qu'ils

trouveraient son obligation pour la lui remettre. Les magasins, soit de denrées, soit d'approvisionnement, étaient vides, et toute cette administration n'était qu'anarchie et confusion, et il fallait faire mon devoir en faisant rendre compte à chacun. Je laisse aux lecteurs judicieux à décider quelle devait être ma pénible position; et pourtant, sans me relâcher de mon devoir, je l'ai accompli en allégeant le malheur dont plusieurs étaient menacés; par exemple; 1^o le Citoyen Boissond Canal Directeur de douane, accusé d'avoir reçu des bâtimens étrangers chargés et de les avoir aussi expédiés avec des chargemens en retour, lesquels pourtant n'avaient payé, ni droit d'entrée, ni droit de sortie; j'avais eu ordre après avoir vérifié sa comptabilité, de le faire conduire garotté, sous escorte, de poste, en poste jusqu'au quartier-général de Dessalines; après avoir employé les moyens de lui faire restituer ce qu'il pouvait rendre, j'obtins de l'Empereur le rapport de son ordre de rigueur, dont l'exécution aurait entraîné la mort de l'accusé 2^o Je n'ai pas balancé à mettre sous les yeux de Dessalines les dépenses scandaleuses que fesait en son nom la Citoyenne Euphémie Daguilh une de ses Concubines, et il les a fait cesser. 3^o J'ai mis fin au scandale des dépenses extraordinaires qui se faisaient à l'hôpital des Cayes où figuraient sur les états de chaque jour deux cent cinquante malades au moins lorsqu'il qu'il n'y en avait pas ordinairement plus d'une centaine, et pourtant un Cap^e de la 17^e alors, dont je ne me rappelle plus le nom, qui m'avait rendu plainte des mauvais traitemens qu'il éprouvait et de ce qu'il ne recevait pas les secours désignés par l'ordonnance du médecin, lequel officier m'avait enfin mis au courant de tous les abus existans à l'hôpital où il se trouvait, en provoquant ma visite, et en m'avertissant qu'il rendrait compte à l'Empereur Dessalines de la plainte qu'il m'adressait, quelques jours après, lors de l'insurrection contre le chef, ce Cap^e dis-je fut un des premiers à vouloir m'assassiner en alléguant que j'avais vexé son ami le Directeur de l'hôpital, contre le quel il avait pourtant réclamé. 4^o le Citoyen Daniel Thomas, issu du sang Africain, ayant été dénoncé à Dessalines par plusieurs Citoyens des Cayes, auxquels il avait fourni des marchandises, comme ayant colporté de l'étranger des libelles contre lui qu'il avait répandus aux Cayes, était renfermé dans les cachots de l'endroit, et l'ordre avait été donné

de le faire transférer au cachot de Dessalines où il était destiné à finir ses jours. A force d'instances et de peines, je prouvai à Dessalines que le prisonnier n'était pas coupable du fait à lui imputé, et il se détermina à m'autoriser à le faire mettre en liberté, en le faisant sortir du pays, tout en le prévenant que s'il y revenait, il serait pendu aux vergues du bâtiment qui l'y porterait: le Citoyen Daniel Thomas a recouvré sa liberté; il est devenu sous le Président Pétion, notaire à Baynet, où il est mort il y a peu d'années, riche habitant, et où il a laissé des enfans. 5° Un fait plus grave: Dessalines savait que la correspondance relative à la conspiration qui s'ourdissait contre lui entre le Nord et le Sud, était dans le cabinet du feu Général Geffrard avec ses autres papiers; pendant le temps qu'il avait passé aux Cayes, il avait fait quelques fois fouiller dans ce cabinet, et ses Secrétaires Diaquoi et Alexis Dupuy n'avaient pas pu à chaque opération, à la quelle L'Empereur était toujours présent, soustraire les papiers qu'ils y avaient rencontrés, et qui compromettaient bien des personnes des Cayes et de Jérémie. Dessalines qui gardait avec soin la clef de ce cabinet, obligé de partir des Cayes plutôt qu'il ne l'espérait, me la confia, avec ordre exprès de m'occuper à emballer soigneusement moi même tous les papiers qu'il renfermait pour les lui expédier par mer à Saint Marc ou aux Gonaïves. Prévenu par Alexis Dupuy, mort Général au Cap-Haïtien, avec lequel j'étais fort lié, du motif de l'ordre que je venais de recevoir, tout en m'engageant de détruire les papiers qui pouvaient établir des charges contre plusieurs, je m'empressai d'en faire le trillage, de concert avec le Général Frémont, le quel pourra attester le fait. Je fatiguerais trop mes lecteurs s'il me fallait relater beaucoup d'autres circonstances qui pourraient militer en ma faveur dans ces temps désastreux, et je me résume à rappeler que si j'avais été ambitieux de servir seulement mes intérêts ou de satisfaire à ma vanité, j'aurais accepté l'offre qui me fut faite par les chefs de la révolution contre Dessalines de me continuer à la tête de l'administration des Finances des Cayes; mais je n'étais préoccupé que de ma retraite et de mon repos, et je préférai les chances de la défaveur, plutôt que de consentir à accepter de l'emploi, et cependant je fus traqué à cette époque comme une bête fauve, au point que la proscription par quelques

uns s'étendait jusqu'à l'intention de détruire mon épouse et deux petits enfans que nous avions alors, et sans les secours du vertueux François Papailier, adjudt. Général, commandant aux Cayes, assassiné par Christophe; des généraux Bayoux et Pétion, et de bien d'autres Citoyens respectables, j'aurais été mis en pièces sans examen, sans jugement; et ma jeune famille aurait partagé mon sort, et cela pour avoir fait mon devoir envers la Patrie, car je ne m'étais jamais figuré que je servais la cause personnelle de l'Empereur Dessalines! Voilà l'effet des révolutions, pendant les quelles les passions se déchaînent; voilà comment agissent en ces circonstances ceux qui s'annoncent comme des réformateurs du mal pour établir des améliorations!

Echappé à la mort, comme je viens de le dire, par suite de la révolution contre Dessalines, je quittai le Port au-Prince le 1er Janvier 1807, après y avoir éprouvé un second pillage de mes effets mobiliers, car mes bestiaux avaient tous été enlevés en octobre précédent. Retiré à Léogane dépourvu absolument de tout, je me livrai sans murmure à l'exploitation de la guildive et de la tannerie Baussant pour le compte de deux amis qui m'y avaient donné un intérêt pour ma gestion, tout en m'occupant aussi de faire avec les secours de mon feu ami le Général Per quelques minces roulaisons à l'habitation Dufort, dont la ferme, qui m'avait été retirée, fut achetée par un autre ami qui m'en cèda une portion. A force d'effort et de persévérance, mon sort paraissait vouloir s'améliorer, lorsque survint dans le mois d'Aout l'affaire du Général Bayoux à la quelle j'étais absolument étranger, et pourtant ce fut l'occasion de nouvelles persécutions pour moi et d'un nouveau pillage du peu que j'avais pu recueillir depuis le 1er de Janvier; mais je me consolai de toutes les persécutions en raison de l'affection que je portais à mon pays, et dont la prospérité était mon unique object, car autrement j'aurais profité des offres que m'avait fait faire en novembre précédent le Général Christophe de me retirer auprès de lui, circonstance dont j'ai déjà rendu compte par mon écrit daté de la rade du Port-au-Prince le 15 mars, ou bien je me serais expatrié d'après les offres pressantes d'un généreux étranger; mais pour moi la patrie a toujours passé avant tout. Je con-

tinuai à me fixer a Léogane en me livrant à l'industrie agricole et commerciale, aidé par ma famille et par des amis qui se plaisaient à m'assister dans mon adversité, et où la presque généralité de mes concitoyens s'empressait de lier des relations avec moi; quelques uns pourtant, par envie, s'attachaient à me susciter des désagréments et à me procurer des persécutions sans pouvoir y réussir, parceque j'avais des amis, tel par exemple, que le General Marion qui commandait l'arrondt. ; Maritte, Hiriart, les Vilbon, et bien d'autres qui avaient sans cesse ma conduite sous leurs yeux et qui la reconnaissaient toute dévouée au bien public. J'étais loin d'afficher aucune prétention à des emplois, et pour prouver que je savais me plier aux circonstances, je consentis a être, sans appointement, le secrétaire de Général Marion, avec lequel je fis plusieurs campagnes; c'est alors quil me confia son fils aîné, fort jeune encore, à l'éducation duquel, ainsi qu'à celle de quelques autres jeunes gens, je me plaisais à donner des soins; à cette époque je fus souvent engagé par Canaux, Lavelannit, Lenar et d'autres qui étaient de bons amis, à revenir me fixer au Port-au-Prince pour y avoir de l'emploi, mais je ne le fis pas, parceque dans le fait je n'étais préoccupé que de mon commerce qui paraissait vouloir prospérer. Je ne dois point omettre ici une circonstance, toute triviale qu'elle a pu être, qui pourra donner une idée de ce que fut à l'époque que je décris, mon caractère et ma conduite. Pendant le règne de Dessalines, le Citoyen Jacque Connelier, fort mauvais comptable avec beaucoup de prétensions au savoir, était trésorier au Port-au-Prince; il sem brouilla tellement dans sa comptabilité que, ne pouvant rendre les comptes qui lui étaient demandés, il fut envoyé en détention par le Général Vernet, ministre des finances, au Morne-blanc, près des Gonaïves. Je n'étais pour rien dans ce désagrément qu'éprouvait le trésorier, et qui arriva pendant mon absence, puisque ses comptes avaient été vérifiés par le Citoyen Jmbert, aujourd'hui membre du Gouvernement provisoire, alors chef des bureaux de l'administrateur Ogé sous les ordres immédiats du quel était le trésorier, qui fut assez injuste pour m'attribuer la rigueur qui s'était appesantie sur lui, parceque m'ayant consulté quelques fois comme voisin, j'avais eu la franchise de lui faire remarquer les erreurs dans les quelles il était tombé souvent. La chute de

Dessalines avait ramené le Citoyen Connelier au Port-au-Prince avec la réhabilitation dans ses fonctions, mais il n'avait pas gagné dans l'art de la comptabilité. Au commencement de 1808 la République était aux abois pour de l'argent; les bordereaux de chaque semaine du trésorier présentaient un existant en caisse considérable et cependant il n'avait pas le sou. Il fut bientôt accusé de dilapidation, et mis en arrestation par ordre du Sénat : il fut remplacé par le Citoyen Auguste Nau. Les livres de recettes et dépenses du Citoyen Connelier balancés, le résultat présenta un déficit de près de \$45,000. Le trésorier ne pouvant pas restituer la somme, fut condamné à mort. Le malheureux appela du jugement par devant le Président Pétion qui était chargé de le faire exécuter, en protestant qu'il n'avait jamais disposé d'un denier de la République, et qu'au contraire il avait constamment mis dans sa caisse et ses appointemens et ses frais de bureaux; ainsi le déficit pour lequel il était condamné ne pouvait provenir que d'une erreur dans sa comptabilité qu'il suppliait de soumettre à une nouvelle vérification. L'illustre Pétion reféra la demande au sénat en l'appuyant avec recommandation d'admettre la réclamation de vérification : elle fut ordonnée, et sur la proposition du Président Pétion, les Sénateurs Pelage Varia, Davidtoy, l'administrateur des Finances Joubert, les Citoyens L. G. Linar, J. F. Lespinasse et moi, nous fûmes choisis pour opérer cette vérification. Le Président m'appela de Léogane pour m'annoncer le choix qu'il avait fait lui même de moi, dans l'espoir où il était que je n'aurais pas refusé mon concours pour justifier, s'il était possible, un homme qui était dans le malheur. Ce que m'avait annoncé le Président était un ordre pour moi; j'acceptai la mission, les membres de la Commission me confièrent la direction du travail, et après beaucoup de peines, il fut reconnu que non seulement le trésorier n'était pas en déficit, mais qu'au contraire la caisse lui devait—1200 et quelques gourdes; et voici comment je m'étais pris pour découvrir l'erreur : je commençai par établir les comptes en recettes et dépenses les pièces à la main jour par jour depuis la reprise des fonctions du Citoyen Connelier, en balançant les dits comptes chaque semaine, afin de reconnaître s'il y avait concordance avec les bordereaux de situations qu'il fournissait et dont l'enregistre-

ment était présenté à la Commission, ainsi que son livre de correspondance, où nous arrivâmes à un bordereau qui présentait plus de \$45,000 d'existant en caisse, et cependant le livre de correspondance annonçait qu'il n'avait le même jour qu'une fort petite somme en numéraire de disponible : ce désaccord entre deux documens signés le même jour par le même fonctionnaire était trop singulier pour ne pas exciter la suspicion que l'erreur devait se trouver dans les opérations de la semaine précédente, et ayant porté mes regards sur un article de recettes de la même somme à peu près que celle du déficit, je m'y arrêtai pour avoir des explications. L'article était une recette faite du sieur Robert Sutherland pour les droits d'entrée et de sortie du navire *le lord Duncan* ; le trésorier produisit l'ordonnance de recette sur la quelle il avait écrit en grosses lettres : *reçu le montant*, et il insistait que cette somme avait été perçue, et pourtant rien de semblable n'avait existé, car le sieur Sutherland appelé à ma prière devant la commission, déclara qu'il n'avait jamais compté en numéraire le montant des droits au trésor, puisque la République lui devait plus de \$60,000 qui devaient être en partie compensées avec les susdits droits pour lesquels le trésorier lui avait fourni un reçu contre celui qu'il avait donné à compte de sa créance, et dont le Citoyen Connelier avait toujours omis de faire mention sur ses bordereaux de situations : l'opération continua néanmoins jusqu'à la fin, et la balance en faveur du trésorier fut bien établie, compte fut rendu au Sénat, séance tenante, de l'opération ; il rapporta le décret contre le trésorier, et ordonna qu'il serait payé du reliquat reconnu en sa faveur. Les papiers relatifs à cette affaire doivent se trouver dans les archives du Sénat ; le Citoyen Jacques Connelier qui, lors de la chute de Dessalines, et de son retour du Morne-blanc, avait outragé mon épouse, se réjouissant de ce qu'il me croyait mort assassiné, en m'attribuant le malheur qui lui était arrivé, fut réduit à me faire ses excuses de son erreur contre moi, en faisant tous ses efforts pour me déterminer à accepter en dédommagement de mes peines et de mon travail, le reliquat qui lui était adjugé, ce que je refusai de recevoir, quoiqu'alors dans le dénuement, heureux d'avoir trouvé l'occasion de lui être utile : voilà comment j'aimais à me venger de ceux qui se disaient mes ennemis ! Je retournai tranquillement à mes affaires à Léoagne.

La République continuant à être dans la pénurie à l'égard de ses finances, le Sénat demanda à cette époque une contribution extraordinaire de \$26,000, en fixant la quotité que devait payer chaque commune qui formait alors l'état ; à la réception de l'acte et après sa publication à Léogane où je me trouvais, le Juge de Paix Duault fit assembler en son tribunal les principaux Citoyens de la ville pour leur demander à fixer entr'eux la somme que chacun devait payer. Les discussions s'établirent avec beaucoup d'aigreur, et plusieurs déclarèrent qu'ils ne paieraient pas la contribution demandée. Ayant obtenue la parole, je m'efforçai de remonter aux assistants que, quand la chose publique obligeait les administrateurs de l'état à réclamer des Citoyens des sacrifices pour contribuer à la soutenir, le devoir de chacun était de s'empresse à obtempérer selon ses facultés, et comme la situation de nos concitoyens qui avaient pris les armes au Port-de-Paix, en faisant cause commune avec nous, nécessitait de prompts secours, toute perte de temps dans des discussions tendant à ébranler le patriotisme des Citoyens, au point de les porter à refuser quelques sacrifices à la Patrie, était reprehensible, et je conclus, en souscrivant pour \$50 qui furent immédiatement payés. Mon discours et mon exemple entraînèrent l'assemblée, et la somme demandée fut aussitôt complétée et expédiée pour la Capitale : cette action, dont il est possible de vérifier encore l'authenticité, de la part d'un homme qui pouvait avoir le cœur ulcéré des mauvais traitemens qu'il n'avait cessé d'éprouver depuis 18 mois, n'indiquait pas, sans doute, une tendance à trahir la Patrie ! La pénurie du trésor public s'augmentait de plus en plus : tout était à la guerre ; l'agriculture comme le commerce était presque anéanti. A la fin d'octobre, par suite de la déplorable campagne devant Saint Marc, occupé par l'armée de Christophe, et qui avait détruit toute espérance dans l'avenir, le Général Bonnet, nommé à cette époque par le sénat Secrétaire d'Etat, ayant eu occasion de me voir au Port-au-Prince, m'invita chez lui, et après beaucoup de prévenances, me témoigna le désir de m'avoir pour concourir avec lui, comme chef des bureaux des finances, me promettant de grands avantages. Je ne pus me déterminer à abandonner Léogane où je me trouvais heureux en travaillant avec ma famille et où j'étais entouré de véritables amis. Sans doute, le Secrétaire

d'Etat s'adressa à l'illustre Président Pétion qui m'envoya mon ami le Colonel Sabourin, mort Grand Juge, lequel n'ayant pu me déterminer à accepter l'emploi que m'avait offert le Général Bonnet, le Président m'écrivit de me rendre auprès de lui, ayant besoin de me parler. Je m'empressai de satisfaire à cette invitation : le Président me reçut avec sa bonté ordinaire, et mettant la familiarité dont il usait avec tous, il me fit quelques reproches de mon refus, en me disant : *il faut servir notre pays ; ne songez pas à tout ce que vous avez éprouvé de mal et d'injuste ; acceptez la place qui vous a été proposée d'après ma recommandation : vous me ferez plaisir.* A une invitation aussi bienveillante et aussi paternelle, je m'empressai de consentir à devenir chef des bureaux des finances de la République, le 1^{er} Novembre 1808, laissant mon Commerce à Léogane aux soins de ma belle-mère, Madame Morisseau, et de trois de mes belles-sœurs qui n'étaient pas encore mariées. Mes amis de Léogane, entr'autres le Général Marion, m'exprimèrent leurs regrets de ce que je les quittais ; ces circonstancer doivent être présentes à la mémoire du Colonel Hoche Vilbon, mon intime ami alors et toujours le même depuis, des Capitaines Calix Cassagne et Lozelle qui servaient auprès du Général Marion et qui étaient toujours avec moi, ainsi que tous les officiers du 21^e Régiment alors, au jour d'hui 20^e qui n'ont jamais cessé de me donner toutes les preuves d'amitié et d'affection. Si ma conduite à cette époque n'avait pas été comme auparavant celle d'un vrai patriote, il n'en aurait pas été ainsi, mon abandon de Léogane n'aurait excité aucun regret.

Rendu au ministère des finances je trouvai que le désordre était à son comble dans toutes les parties de l'administration ; il me fallait faire un travail excessif de jour et de nuit pour y ramener quelque régularité : en cela j'étais soutenu par le Secrétaire d'Etat qui ambitionnait de faire parler avantageusement de son administration. En peu de mois, l'ordre fut rétabli, et les comptables habitués à rendre leurs comptes au plus tard dans les cinq premiers jours de chaque mois pour le mois précédent ; mais grand Dieu ! que de murmures contre moi ! que de sarcasmes lancés sur moi ! Je n'y fis aucune attention, mes regards ne s'arrêtaient que sur la Patrie et mes devoirs. A la fin de 1809 je présentai pour

l'année le tableau général et détaillé des opérations de finances qui ne laissent rien à désirer sur les ramifications dont se compose cette partie délicate du service public; le compte fut par tous approuvé, et comme pour exprimer la satisfaction qu'il avait excitée, il fut encadré et doit exister dans plusieurs maisons du Port-au-Prince. Qui d'ailleurs de ceux qui vivaient alors dans l'administration et qui existent au jour d'hui, parmi les quels sont les Citoyens Jmbert, Auguste Nau, le Général Frémont et autres jeunes-hommes employés sous ma direction comme élèves, ne peuvent pas certifier tous les faits que je viens d'énumérer? Eh bien! je puis dire sans présomption et sans vouloir m'attirer aucun mérite que depuis cette époque, semblable compte n'a jamais été présenté des affaires publiques: pour en juger, il n'y aurait qu'à comparer ce compte avec ceux rendus depuis. Vers la fin de l'année où tout paraissait être perdu, le Président Pétion fit assembler dans les premiers jours de Novembre les principaux magistrats et officiers supérieurs de l'armée qui se trouvaient au Port-au-Prince, ainsi que quelques Citoyens notables, pour avoir leur avis sur ce qu'il y avait de mieux à faire pour se procurer quelques ressources et ramener quelque confiance parmi les défenseurs de la patrie qui montraient du découragement. Je me trouvai appelé à cette assemblée, malgré la place fort secondaire que j'occupais; les discussions s'ouvrirent et furent très animées et longues; il fut arrêté, sur la proposition du Secrétaire d'Etat, que le monopole serait établi en faveur de l'état sur le sel et le bois de Campêche; c'est de là que prirent naissance les magasins appelés du *Fise* qui occasionnèrent beaucoup de mécontentement et qui n'ayant donné que des pertes furent abandonnés. Je n'avais pris aucune part dans cette discussion, mais voyant que le résultat de l'assemblée n'atteignait pas l'objet pour le quel elle avait eu lieu, je demandai et obtins la parole: je proposai de donner des concessions de cinq carreaux de terres aux soldats et sous-officiers réformés du service, ainsi qu'à de bons pères de famille qui auraient fait preuve de dévouement à la Patrie, et ensuite d'autres concessions de terre aux officiers civils et militaires suivant leurs grades, attendu qu'il n'était pas possible de les salarier régulièrement, et ce pour encourager aussi l'agriculture: cette proposition fut combattue par le Général Bonnet et d'autres officiers supé-

rieurs avec un acharnement extrême, parcequ'ils prévoyaient qu'il aurait fallu leur retirer quelques unes des habitations qu'ils s'étaient adjudgées en grand nombre pour en donner à ceux qui n'en avaient pas ; ma proposition passa seulement alors pour les soldats sous officiers et perès de famille, et j'aurais succombé dès le moment par la colère de mes opposans si je n'avais pas eu le Président Pétion pour soutien comme approbateur de ma motion.

Le Général Bonnet Secrétaire d'Etat, et le Général Boyer, commandt. de la garde du Président Pétion, lequel en même temps agissait comme son principal Secrétaire, vivaient dans une grande mésintelligence ; j'avais été lié d'amitié depuis longtemps avec le Général Boyer que je visitais quelques fois, et j'étais employé sous les ordres immédiats du Général Bonnet. Ma position était délicate ; je ne voulais avoir aucun reproche à me faire ni de l'un, ni de l'autre côté ; j'étais d'ailleurs trop occupé à mon service de comptes et de chiffres pour me mêler de la politique à laquelle j'étais tout à fait étranger. Les choses étant arrivées à la dernière extrémité, le Général Bonnet avec plusieurs autres officiers supérieurs et citoyens quitterent *incognito* le Port au-Prince pour se rendre dans le sud qui venait comme on le sait de se séparer de l'autorité du Président d'Haïti pour se former en Gouvernement départemental sous le Général Rigaud. L'administration des finances se trouvant sans chef, la place fut confiée au citoyen Imbert Jⁿ. C^{me}. Me considérant alors comme dégagé, je prévis le Président Pétion que j'allais retourner à Léogane, m'occuper de mon commerce ; il me désapprouva, me dit quelques paroles pour me déterminer à continuer mon emploi auprès du nouveau chef de l'administration ; mais s'apercevant de mon hésitation, il me congédia en me recommandant de revenir le voir avant mon départ, ce que je promis de faire. Le lendemain j'eus occasion de rencontrer le Général Boyer chez la citoyenne Praxelle Barassar, il me fit avec beaucoup d'amitié des reproches assez vifs sur ce que je voulais quitter le Port-au-Prince et retourner pour m'occuper de Commerce à Léogane, en m'annonçant que le désir du Président Pétion était de m'employer avec lui comme son principal Secrétaire, et qu'il m'engageait fortement à ne point refuser cet emploi. Après quelques rè-

flexions, et voulant donner au Président des preuves de mon attachement et au Général Boyer celle de mon amitié, je fus dans la même journée chez lui, lui annoncer que j'acceptais l'emploi dont il avait été question, et le 10 mai 1810 je devins Secrétaire du Président Pétion.

Mon caractère ne me permettant pas de mettre ni de l'hésitation, ni de la faiblesse dans l'accomplissement des obligations que je consens à remplir, je m'empressai d'organiser le nouveau service que j'étais appelé à remplir, et alors le bureau du chef de l'Etat fut établi avec de la régularité ; ce qui, je regrette de le dire, n'existait pas du tout avant moi ; le Président Pétion ne tarda pas, en visitant ses bureaux, de me faire part de sa satisfaction, en m'encourageant à continuer d'y maintenir l'ordre, me recommandant bien de ne jamais laisser sans réponse aucune des lettres qui pourraient lui être adressées quelque insignifiantes qu'elles pussent être ; ce qui fut toujours soigneusement exécuté, à la satisfaction de la foule qui se plaisait à écrire au chef de l'Etat, souvent pour lui demander des nouvelles de sa santé. On doit se rappeler la rigueur du temps dont il est question et tout ce qui se passait dans la République qui, à chaque instant, semblait atteindre le dernier jour de son existence. L'armée expéditionnaire du nord forcée et défaite par Christophe après la mort des Généraux Lamarre et Eveillard ; les lignes de l'Est fixées de l'Étang par Thomazeau à la grande plaine du Cul-de-sac, et delà s'étendant à Sibert à la plaine des Varreux, et le sud détaché de la République : ainsi l'Etat était circonscrit dans une bien petite surface de territoire, mais l'habileté de Pétion qui avait beaucoup de détracteurs, même parmi ceux qui exaltent aujourd'hui avec raison sa mémoire, était là pour parer à tout, et lorsqu'on se plaisait, poussé, sans doute, par la frayeur, à l'accuser de *négligence*, de *poltronnerie*, d'*incapacité* etc : sans s'étonner de rien, il s'occupait de tout avec une incompréhensible activité, car rien n'était négligé, et sans paraître être préoccupé, toute sa besogne était à jour, bien qu'il eût cumulé dans ses bureaux toutes les branches du service, tels que Justice, police, finances, politique et guerre, tant par mer que par terre ; car alors la République avait une assez forte marine que le chef de l'état dirigeait lui même et fort habilement de son Cabinet.

étant, en ce qui regardait l'armement, l'avitaillement, équipement et mouvemens, et certainement pour que rien ne fût négligé, il ne fallait point se relâcher sur le travail du Cabinet, dont le personnel ne se composait dans les premiers temps que de six à huit employés, et en dernier lieu d'une vingtaine. Quels sont, dans la République, ceux qui existaient pendant l'administration de Pétion, et qui sont encore au jourd'hui en grand nombre vivants, et même dans les emplois, qui ne peuvent pas témoigner de la vérité des faits que j'expose? Aucun des chefs d'Haïti n'ont eu à supporter les déboires que Pétion a dû endurer pendant les onze années de son administration, et durant les huit dernières des quelles j'ai eu l'honneur d'être son Secrétaire intime, possédant sa confiance au plus haut degré, car il m'en a continuellement donné les preuves les plus propes à exciter mon dévouement autant qu'il était possible de se dévouer; Eh bien! n'était ce pas là autant de motifs de jalousies, de haines et de préventions contre moi? Dès cette époque une certaine rancune ne s'est elle-pas erasciblement établie contre moi, la quelle, je suis fondé à croire, existe encore, et a été la cause des persécutions et de tout ce que l'on voudrait me faire supporter de pénible et de malheureux! Et par qui? par un soi disant ami (je ne le nomme pas encore,) parceque je lui avais refusé un certificat que l'honneur et la vérité me défendaient de lui donner: certificat dont le but était d'appuyer la réclamation faite à Pétion d'une dette de l'époque de Des-salines. J'ai vu, étant à la direction des bureaux du Président Pétion, les époques désastreuses de la scission du sud, à l'égard de la quelle ne pouvant pas dissimuler mon sentiment d'attachement pour le chef de l'État, je ne me conciliai pas l'affection de ceux qui lui étaient opposés et qui voulaient son renversement. Ne se rappelle-t-on pas encore de la tentative de l'insurrection du Général Delva qui s'était transporté au Gouvernement pour assassiner le Président, et qui en a été prévenu par moi, qui avais eu connaissance du projet par l'effet du plus grand hasard? Parmi ceux qui avaient poussé Delva à son infâme projet, il en est qui existent encore au Port-au-Prince et qui pâliront à la lecture de ces pages; ils savent que je les connais, et je trouve de la générosité à ne pas les nommer. Pourtant ces mêmes individus sont ceux qui complôteront l'assassinat de

Delva qui était dans les prisons, en faisant contrefaire la signature du Président Pétion qui n'attendait que le premier de l'an 1812 pour le rendre à la liberté, sans doute par ce qu'ils craignaient d'être divulgués par le prisonnier.

Lorsque Sir James Lucas Yo, Commandant la Frégate de S. M. B. le *Southampton* eut pris la Frégate de Christophe *L'Améliste* qui s'était rendue aux républicains devant Miragoane, laquelle n'ayant pas voulu se laisser visiter par la Frégate Anglaise, tira sur elle la première, ce qui engagea le combat; n'ai je pas été accusé par l'opposition du temps, et déclaré indigne de la qualité d'haitien, sur la simple suspicion que j'avais été l'auteur de cette affaire, parceque le Commandant de la Frégate anglaise avait été vu chez moi quelques jours avant de quitter le port du Port-au-Prince. Lorsque la fin du Gouvernement départemental du sud arriva en 1812, que l'on se rappelle la conduite que je tins aux Cayes, ou j'accompagnai le Président, envers ceux qui m'avaient pourtant proscrit, et les feu Eugène Hais, le Général Bonnet et autres contre lesquels la haine publique se manifestait. Ne leur épargna-t-on pas jusqu'aux moindres humiliations d'après mes efforts réunis à ceux de mes amis. ce qu'approuvait grandement le Président Pétion! le Citoyen Rivière Hérad, alors lieutenant aide-de-camp du Général Vancol qui était en démence, peut-il avoir oublié ce que je fis pour lui faire conserver son grade que ses camarades des Cayes lui contestaient? Cet exemple a-t-il été suivi dans ces derniers temps à mon égard? ai-je abandonné le Président Pétion d'un seul pas pendant tout le siège du Port-au-Prince par Christophe; siège qui dura trois mois et dix jours, pendant les quels je ne discontinu i pas de faire exactement le service actif que les circonstances nécessitaient? Etait-ce là la conduite d'un citoyen capable de trahir sa patrie? En 1814 lorsque le Général Dauxion Laveyssé arriva au Port-au-Prince, comme Envoyé de Louis XVIII, le Président Pétion voulut que les feu Généraux Magny et Sabourin et moi fussions toujours présens aux conférences avec cet envoyé, et ce fut à la suite d'une de ces entrevues que l'envoyé Français ayant essayé de nous persuader qu'il fallait redevenir Colonie française avec toutes les améliorations pour assurer la liberté de la population, et après toutes les objec-

tions qui devaient être faites à cette prétention, le Président Pétion, prenant l'initiative, proposa au Général Dauxion Laveysse de payer une indemnité pour les propriétés immobilières des anciens colons qui ne pouvaient plus être admis dans le pays, et cela pour que la République libre et indépendante pût parvenir à traiter avec la France de nation à nation, autrement la guerre entre les deux pays serait interminable; dans le temps le Général Magny, après que Monsieur Laveysse nous eût quittés, reprit la parole et fortifia le Président Pétion dans son opinion, en disant que si les haïtiens étaient bien persuadés de toutes les horreurs qu'entraînent les guerres, soit intestines, soit étrangères, ils donneraient volontiers la moitié de ce qu'ils possédaient pour éviter l'occasion de guerroyer encore; que c'était du reste le véritable moyen de replonger le pays dans la barbarie. Sabourin et moi nous appuyâmes fortement cette opinion, et c'est à la suite de cette réunion que fut écrite par nous la lettre du Président au Général Dauxion Laveysse, dans laquelle il fut question d'indemnité. A la même époque pour encourager le Commerce entre l'Angleterre et Haïti, commerce qui plaisait au Président Pétion, je m'avisai de lui proposer de réduire de moitié les droits sur les marchandises anglaises importées par des bâtimens anglais couverts de leur pavillon national; je donnai pour argument que puis que les nations hésitaient d'ouvrir des relations commerciales avec la jeune République qui semblait être proscrite, il fallait attirer vers nous l'attention du Cabinet anglais qui savait bien administrer les affaires de son pays, en protégeant les débouchés de ses manufactures. Le Président Pétion admit de suite la proposition, et l'arrêté pour la réduction des droits fut aussitôt rédigé, signé, publié et exécuté pendant près de neuf ans. Je crois avoir fait en cela un acte de grand intérêt pour ma patrie, parceque les résultats de cet arrêté ont exercé une grande influence, même sur ce qui se passe de nos jours.

A la conférence qui avait eu lieu au Grand Goâve en 1811 entre les envoyés du Président d'Haïti et ceux du Général Borgella, chef du Gouvernement départemental du sud, pour tenter de faire cesser la division; il fut démontré aux envoyés du sud, d'après le relevé qui avait été fait depuis 1807 de toutes les dépenses et recettes de l'état, que c'était à tort que ceux qui

étaient à la tête des affaires dans le sud prétendaient que ce département à lui seul avait eu à sa charge la presque totalité des dépenses publiques, tandis, au contraire, que c'était le département de l'ouest, quoique frontière, qui avait fourni les trois quarts de ces dépenses, ce qu'il n'y avait pas moyen de méconnaître, puisque tous articles en recettes ou dépenses étaient motivés et prêts à être appuyés par les pièces comptables; le travail à cet égard fait par moi, et au quel j'ai consacré pendant plusieurs mois des nuits entières, pour ne pas me distraire de mes travaux courants, a servi à détromper tous ceux du sud qui avaient alors part aux affaires publiques; c'est à cette conférence dont j'étais un des membres, de concert avec le Citoyen Manigat, Sabourin, et le Colonel Jean Simon, que, sur la demande des envoyés des Cayes, il fut promis que la constitution de 1806 serait revue aussitôt que la scission du sud cesserait, et que les troupes de Christophe seraient éloignées de la frontière qu'elles occupaient. Tous les papiers relatifs à cette entrevue du Grand Goâve doivent se trouver dans les archives du Sénat, le quel ayant repris ses fonctions à la fin de février avait réélu le Président Pétion, dans le mois de Mars, à la présidence pour quatre autres années.

Le siège du Port-au-Prince par Christophe étant survenu immédiatement après la réunion du sud, les Campagnes qu'il fallut faire contre le tyran du Nord, après qu'il eût été forcé à lever le siège de la Capitale, la paix qui survint entre l'Angleterre et la France, et enfin la mission française forcèrent de renvoyer la révision jusqu'en 1816. Le Président Pétion avait demandé leur opinion sur cette grande affaire à des Citoyens de différentes parties de la République: ces matériaux furent remis à la fin de 1815 à une Commission, dont les Citoyens L. A. Daumec, Président; Dugué, Sabourin, Coulmé, Pierre André, le Colonel Raphaël, L. G. Linar, et moi étaient membres, afin de présenter un résumé au Sénat et au Président d'Haiti, des opinions reçues, en y ajoutant celle de la Commission. Les procès verbaux de ces conférences étaient soumis au Président Pétion pour avoir ses propres opinions: il ne balançait jamais à les faire connaître avec la condeur qui le caractérisait, et toujours il en expliquait avec grand développement les motifs. Ce qu'il y a de sin-

gulier, c'est que moi qui, comme je l'ai dit par mon exposé du 15 mars dernier, ai proposé l'établissement d'une Chambre des Représentans des Communes pour pondérer le pouvoir du Président d'Haïti et du Sénat, je sois celui qui se trouve accusé de *trahison à la Patrie*, avant qu'aucun examen de ma conduite ait été légalement fait et le jugement prononcé. Je pense que le Président Pétion n'a jamais improuvé la Constitution de 1816 qu'il a promulguée et exécutée jusqu'à sa mort, en 1818. Pourquoi oublierait-on tellement la justice, ou au moins l'équité, jusqu'au point de refuser de consulter tous les travaux de la session de la Chambre des Communes de 1819? alors on verrait que tous les projets ou propositions du Président d'Haïti, écrits de ma main, n'étaient pas en désaccord avec la Constitution. Si alors il n'y a pas eu de reproches à me faire sur ma conduite à l'égard de la chose publique, je puis le dire, avec toute la pureté de ma conscience, que la même pensée m'a constamment animé jusqu'au jour où je me suis démis de mes fonctions; car le souvenir de Pétion, ses vues pour le bien être de notre pays, ses craintes comme ses espérances sur son avenir, et ses conseils, ne se sont jamais effacés de ma mémoire. Pétion avec son caractère communicatif semblait se plaire à m'instruire de tout ce que sa longue expérience, et son cœur tout-à-fait patriote avaient pu lui suggérer: j'ai la consolation de me rappeler que je n'ai jamais trahi l'obligation que j'avais contractée envers ce Grand! Homme de ne point m'écarter de ses principes d'urbanité qui attiraient à lui tous les cœurs et qui étaient bien édifiants de la part de celui appelé à Commander! Pétion s'était plu à chercher à infuser dans le cœur, et dans l'âme du Général Boyer qui était son pupile, et pour lequel il avait tout fait, ses doctrines sublimes. Pendant longtemps le Général se plaisait de son côté à se modeler sur les préceptes de son maître en politique et son bienveillant ami, mais hélas! j'ai promis de dire la vérité, il faut, que je la dise quelque peine que j'éprouve aujourd'hui, accusé du crime, suivant moi le plus odieux de *traître à la Patrie; de traître à cette Patrie!* que j'ai tant aimée: pour la quelle j'ai tout sacrifié, et dont le bonheur m'a occupé depuis 43 ans! Puis je me taire sur la vérité? Non! Des flagorneurs s'emparèrent de l'esprit du Général Boyer, peu d'années avant la mort de Pétion; le Général avait rendu d'imminents services à la Pa-

trie et au chef de l'état, son ami, son bienfaiteur ; personne ne l'ignorait. Cela lui donnait-il le droit de se ranger du côté des frondeurs de l'administration du Grand. Homme, dont il censurait (malheureusement trop souvent et publiquement) les actes, sans réfléchir aux conséquences du mauvais exemple ! Pétion s'en indigna, en concentrant en lui même son déplaisir, et mourut le cœur ulcéré de ce qu'il considérait comme l'ingratitude de celui qu'il croyait son meilleur ami. Il ne devrait être question dans ce mémoire que de l'historique de ma vie publique et de la réfutation de la cruelle accusation portée contre moi, mais comment me renfermer uniquement dans le cercle de ce qui me regarde, lorsque mes actions ont eu une grande connéxité avec les affaires publiques de certaines époques ?—ainsi ce n'est pas pour faire de l'histoire que j'entrerai dans des détails qui, au premier coup-d'œil, paraîtront étrangers à ma propre cause. A la mort du Président Pétion, qui m'avait fait en 1816 Secrétaire Général, il ne manquait que quelques jours pour compléter la 3^e année que j'avais passée auprès de l'illustre Citoyen, partageant toutes ses pensées ; car, comme je l'ai déjà dit, Pétion n'avait pas de secrêt pour moi, surtout pendant les quatre années qui précédèrent sa déplorable fin. Quarante jours avant de mourir, se promenant de grand matin avec moi dans son verger de l'habitation Volant Letort, il amena la conversation sur les affaires du jour, et après un profond soupir, il me demanda si je devinais à quoi il pensait ; sur ma réponse négative, il me dit : *“ c'est sur l'avenir de notre trop malheureux pays ; je sens que ma fin s'approche, et elle arrivera sans que j'aie eu le temps de consolider nos institutions et surtout de ramener l'esprit de notre population au calme, au devoir de former des liens de famille, à l'amour du travail libre, et enfin à la conclusion d'arrangemens raisonnables avec les puissances étrangères pour fortifier l'indépendance du pays, pour le maintien intact de ses institutions, par le respect aux lois et aux droits des gens et des nations ! “* Tout cela est sublime, repartis-je ; *Pourquoi, Président, pensez vous que vous devez bientôt ccsser de vivre, lors que vous avez surmonté de grandes difficultés politiques, que les établissemens pour l'instruction de la jeunesse, que vous avez formés, prospèrent, que la distribution des terres aux militaires de tous grades fait naître quelque activité dans le travail de la*

culture qui promet de s'agrandir, lorsque le commerce avec l'étranger prend du développement, lorsque l'esprit de parti semble s'affaiblir chaque jour, que Christophe est réduit à la défensive et se tient tranquille dans ses limites, que l'insurrection de la Grande Anse semble être ébranlé et paraît tirer à sa fin, et enfin que les Finances, qui depuis dix années, étaient dans une pénurie si accablante et si déplorable, reçoivent certaine élévation qui doit faire bien augurer pour le futur ; non, Président, ajoutai-je, vous n'avez pas raison de vous inquiéter, car votre santé s'est beaucoup améliorée et maintenant vous vous portez bien !” Vos arguments sont excellents, répondit le Président, tout ce que vous avez dit est vrai, mais cela ne m'empêche pas de reconnaître que ma fin s'approche rapidement, et que tous mes efforts seront perdus pour mon pays ! Oh ! non, ajoutai-je éloignez de vous ces idées lugubres ; au surplus n'avez vous pas préparé le Général Boyer pour vous seconder, soutenir et exécuter vos travaux, en leur donnant un esprit de suite ?—Personne ne connaît mieux le Général Boyer que moi ; je sais mieux que lui même ce qu'il peut ; c'est un homme d'une probité et d'une délicatesse à toute épreuve, quant à ce qui ne lui appartient pas ; malheureusement il est pétulant, trop prévenu en sa faveur pour savoir se concilier ceux dont il aurait besoin pour l'assister, car en tout il veut dominer : C'est son esprit, c'est son caractère, il n'en départira jamais, et s'il était appelé à me remplacer, il pourrait faire le malheur du pays, s'il ne change pas. Eh bien ! je ne le pense pas, Président, et vos prédictions ne se réaliseront pas, le cas échéant. Si je meurs, conclut Pétion, me serrant le bras, et que vous ayez affaire à Boyer, vous serez à même de juger de ce que je viens de vous dire ; persévérez à rester au service, à tout faire pour notre cher pays, dont vous devrez toujours préférer les intérêts à vos intérêts propres, en vous rappelant que vos enfans recucilleront le fruit de vos sacrifices.” Ce fut la dernière conversation que j'eus avec le Président Pétion, et elle se passa en présence de l'officier Vilcorbier qui doit être en ce moment au Port-au-Prince, lequel, étant de service, était avec nous, et ayant été enterpelé à plusieurs reprises par le Président de dire ce qu'il pensait de ces observations lui répondit avec candeur que, le Secrétaire Général avait raison : “ allons lui disait le Président Vous êtes un nigaud.”

Le Général Boyer, élu Président après la mort de Pétion, s'empessa de me confirmer dans ma charge de Secrétaire Général, en m'assurant avec affabilité qu'il aurait pour moi les égards qui m'étaient dûs, me priant de me dévouer entièrement au service public et à sa personne ; j'en contractai l'obligation sous le sceau du Serment le plus solennel, et grâce à Dieu je n'ai pas à me reprocher d'avoir jamais manqué à ce serment. Je n'ignorais pas, comme il est facile de s'en souvenir au Port-au-Prince, et en différens lieux de la République, que le nouveau Président avait de fortes préventions contre moi pendant quelque temps avant la mort de son prédécesseur, et qu'il avait plusieurs fois répété que j'avais dirigé le Président Pétion, comme je l'avais voulu, mais qu'il n'en serait pas ainsi avec lui. Je me bornai donc à m'occuper du service matériel des bureaux de la Secrétairie Générale sans chercher à m'immiscer dans la politique du temps, en quelque manière que ce fût, d'autant plus que peu de jours après son élection, m'ayant demandé la constitution, il lut en ma présence le chapitre relatif au Président d'Haiti, et s'arrêta à l'article concernant le Secrétaire Général, en l'analysant pour me bien faire comprendre la nature de mes obligations de bureaucrate. La Chambre des Communes tenait sa seconde session de sa première législature ; je ne pouvais savoir (il est aisé qu'on se le rappelle) ce qui se passait à l'égard des propositions à cette chambre, que lorsque les projets rédigés m'étaient remis pour être copiés ; ceux qui, à l'époque, fréquentaient le plus le Président, comme les citoyens Nau, Jmbert et beaucoup d'autres que je ne nomme pas, parce qu'ils sont morts, peuvent me contredire si je m'éloigne de la vérité. Vers le milieu de Juillet 1818, la session de la Chambre étant à la veille de se terminer, plusieurs députés déjeunaient avec le Président, avec le quel je déjeunais ce jour, comme cela m'arrivait fort souvent, pour ne pas être distrait de mon travail. La conversation fut amenée, je crois, par le feu Contre-amiral Panaysti, sur l'administration du Président Pétion : la quelle était censurée (surtout en ce qui regardait la vente et la distribution des domaines nationaux,) d'une manière que je trouvais fort inconvenante ; je fis quelques observations qui ne servirent qu'à exciter davantage la désapprobation des convives, que partageait le chef. Après avoir comprimé autant que la con-

venance m'obligeait de le faire, les regrets que j'éprouvais de ce que je considérais comme une injustice, je conclus, en disant au Président, que je faisais des vœux pour qu'il ne se trouvât jamais dans les embarras dont avait été entouré son prédécesseur. Il me répondit qu'il saurait s'en retirer, sans faire des sacrifices qui tenaient de la faiblesse, et qu'il allait prouver que tout allait prendre une nouvelle tournure sous sa direction; qu'il allait parcourir le département du sud pour mettre fin à l'insurrection de Goman et prendre connaissance des ressources de cette partie qui avait été fort mal administrée. Je quittai les convives à table, en me retirant à mon bureau pour m'occuper de mon travail, que je fis jusqu'à cinq heures du soir, quoique le cœur navré en pensant à la conversation du déjeuner. Je me trouvai tellement incommode, que voulant me retirer chez moi, je n'eus pas la force de monter à cheval, et m'acheminant à pied, fort préoccupé, je fis une chute, et me cassai une jambe: évènement qui est à la connaissance de tout le monde au Port-au-Prince.

Le Président s'occupait alors par lui-même de toutes les branches du service, en donnant les directions journalières à tous ceux qui étaient à la tête de chaque partie; il était (on ne peut pas l'avoir oublié) entouré de beaucoup de visiteurs, dont les principaux étaient les feu Dugué, Daumec, Bonnet, avec le quel il s'était réconcilié, Nau, Jmbert et autres. Le Président fit la tournée du sud; à son retour à la Capitale, je ne pouvais encore marcher qu'à l'aide de béquilles, néanmoins je m'occupai du travail courant de la Secrétaire Générale, avec l'assistance de quelques employés dont le nombre avait été réduit. Le Président me renouvela que l'objet de son voyage dans le sud avait été d'obtenir des renseignemens et de mettre fin à l'insurrection de Goman; qu'il s'était fait tournir des plans pour atteindre ce but, qu'il en avait recueilli au moins une douzaine, mais que tous divergeaient absolument dans les moyens à employer; et il ajouta que d'après la correspondance de son prédécesseur qu'il s'était fait remettre, il avait été question d'un plan de campagne qui devait être mis à jour bientôt, et dont probablement le feu Président m'avait entretenu; je répondis qu'effectivement j'avais reçu de son prédécesseur ses instructions pour établir le plan de Campagne de la Grand'anse

d'après de nombreuses notes qui a vaient été recueillies; que je n'avais pas eu le temps de faire ce travail, à cause de la mort de trois de mes enfans survenue en moins d'un mois, mais que j'allais m'en occuper: en effet le travail fut fait en peu detemps et présenté au Président qui l'adopta, en y faisant très peu de changemens: c'est ce plan qui a été exécuté, et le chef de l'Etat voulut que toute la Correspondance qui aurait lieu pour l'exécution de l'entreprise fût faite de ma main, ce dont il sera facile de se convaincre, en recourant aux nombreuses lettres écrites à cette époque.

En Janvier 1820 l'insurrection de Goman rendit le dernier soupir; le Président se porta au commencement de Mars à Jérémie par l'Anse à Veau et les Baradères; j'étais du voyage, malgré que ma jambe ne me permît pas encore de porter des bottes: tous les soirs cette jambe s'enflait considérablement et m'occasionnait d'horribles souffrances, comme pourront le témoigner les généraux Malette et Gardel, le Colonel Souffrant et Vicsama, et d'autres officiers qui formaient l'Etat-major du Président. Malgré cela mon travail excessif n'était en aucune manière négligé, comme le Général Segrétier qui commandait la place de Jérémie, et chez le quel je logeais, peut l'attester: cependant je continuai le voyage par terre jusqu'à l'anse d'Hainault, d'où, accablé par la fièvre et la douleur, je fus obligé de me rendre à Tiburon par mer, et de là, par terre, aux Anglais, avec le Président et sa suite. J'avais besoin de me trouver dans ce Bourg pour relever une cruelle accusation qui avait été faite contre moi, je n'ai jamdis su par qui, l'année précédente, et à la suite de laquelle le chef de l'etat s'était prononcé contre moi, en audience publique, de la manière la plus forte, la plus injuste et la moins méritée, ce qui me fut écrit de l'endroit même à l'issue de cette scène; mais je n'y avais fait aucune attention, considérant l'action comme une futile légèreté. Voici les faits: Sous le Président Pétion lors qu'il sagissait de distribuer des concessions de terres, et de vendre les domaines, une grande quantité d'officiers et de Citoyens des Cayes et du sud s'adressaient à moi pour présenter leurs demandes et veiller à l'expédition de leurs affaires, ce que je faisais avec d'autant plus de plaisir que je voulais prouver à mes Concitoyens de cette partie que je n'avais conservé con-

tre eux aucune rancune des mauvais traitemens que j'avais éprouvés aux Cayes à la chute de Dessalines en 1806. Du nombre de mes demandeurs de services, était le Commandant Charles Harrieux, habitant alors les Anglais : le quel avait sollicité et obtenu l'acquisition d'une ancienne Sucrerie, dont je ne me rappelle pas le nom, et sur une portion de laquelle était établie le bourg des Anglais. Le nouveau propriétaire avait voulu non seulement se faire payer les emplacements de maisons par ceux qui les occupaient, mais encore il avait prétendu vendre d'autres emplacements provenant de son acquisition, ce que j'avais ignoré ; il y eut quelques discussions qui furent soumises à la décision du chef de l'état etant sur les lieux, et sans en avoir la moindre preuve, on prétendait que le Citoyen Harrieux n'agissait ainsi que parceque j'étais son associé dans l'acquisition qu'il avait faite. Le Président sans avoir vérifié les faits s'emporta contre moi, qui étais absent, et ne m'épargna rien de fâcheux dans l'excès de sa colère ; aussi au moment d'entrer dans le bourg des Anglais, voyant le Citoyen Harrieux qui arrivait avec d'autres à la rencontre du chef de l'état, je m'empressai de dire au Président que c'était une belle occasion de vérifier les faits sur une accusation faite contre moi l'année précédente et qui m'avait valu de sa part des paroles injurieuses à mon caractère ; il nia que semblable chose eût eu lieu, et dit qu'il n'y avait point d'explications à donner ; le Commandant Harrieux voulut parler pour ma justification, le silence lui fut imposé.— Ce que je viens d'expliquer se passa publiquement, et je n'en eus aucune rancune ; je fis plus : je priai les officiers qui étaient présens l'année précédente et qui l'étaient encore, ainsi que le Commandant Harrieux, de ne plus s'occuper du tout de cette affaire, et voilà comment j'ai toujours cherché pour le bien du service à aplanir les difficultés, surtout en ce qui me concernait ; ai-je eu tort ? ai-je eu raison ? c'est à mes lecteurs à en décider.

En partant de Tiburon, le Président, m'annonça qu'arrivé aux Anglais, il fallait jeter sur le papier les idées d'une proclamation qu'il voulait faire imprimer avant d'arriver aux Cayes, et la publier à son entrée en la dite ville, pour annoncer la fin de l'insurrection de la Grand'anse. A peine descendu de cheval, je m'occupai du travail ordonné, que je présentai

dans la soirée même : je me permis d'introduire dans la Proclamation une phrase qui ne m'avait pas été ordonnée, la quelle avait pour objet d'annoncer à l'armée qu'en rentrant, après la Campagne de la Grand'anse, dans ses cantonnemens respectifs, elle devait se tenir prête à marcher là où la nécessité l'ordonnerait pour achever de compléter la tranquillité de la République. Cette phrase qui faisait allusion au Nord, parceque je me rappelai que le projet du Président Pétion était, après la pacification de la Grand'anse, de mettre les troupes de la République en mouvement et de les faire camper en présence des lignes de Christophe, menaçant ainsi le nord, sans pourtant combattre, afin de mettre le peuple, qui était fatigué du joug du tyran, à même de se prononcer ; cette phrase, dis-je, que le Président était trop judicieux pour n'avoir pas comprise, et que d'ailleurs j'avais expliquée, fut longuement discutée entre lui et moi, et il finit par la rayer. J'ai compris qu'il en était ainsi, parce que d'abord il ne me l'avait pas ordonnée ; il fallut employer une partie de la nuit à copier la Proclamation pour l'expédier aux imprimeurs : après que le travail eut été fait et au moment de partir il fallut recommencer, afin de replacer la phrase supprimée, et à la quelle le chef avait donné une autre tournure dans les expressions. La peine qu'occasionnait cette bizarrerie n'était rien, en raison du bien pour le pays qui devait en résulter. Rendu aux Cayes il fallut faire un travail excessif, au point que je croyais souvent que j'allais succomber. Enfin après nous être arrêtés dans toutes les Communes, nous arrivâmes à la Capitale vers la fin d'avril pour la 3^e session de la première législature de la Chambre des représentans des Communes.

Cependant dans la session précédente, comme dans celle de 1819, plusieurs lois passées dans la 1^{re} session, sur les propositions du Président Pétion, avaient subi des amendement, plusieurs avaient été même supprimées, de ce nombre était celle pour les attributions et appointemens du Secrétaire d'Etat, du Grand-Juge et du Secrétaire Général, laquelle fut modifiée en ce qui concernait les attributions, et les émoluments furent réduits d'un quart ; celle sur l'abolition des corvées personnelles, et sur la réparation des routes publiques mises à l'entreprise aux frais de l'Etat, ainsi que

celle sur les frais de tournées aux commandans d'arrondissements, furent supprimées, de même que plusieurs autres, ce qui était impopulaire pour le temps ; mais l'enthousiasme qu'avait excité pour le Président la pacification de la Grand'anse, en faisant espérer un meilleur avenir, faisait tout supporter sans murmure : cela était contraire à ce qu'avait fait Pétion, malgré la promesse solennellement faite que rien n'aurait été changé. Pour moi qui ne servais pas l'Etat pour favoriser mes intérêts, je voyais tout cela sans m'y opposer, et je me bornais à beaucoup travailler et à rendre autant de services que je le pouvais à ceux qui en réclamaient de moi.

Ce qui avait été prévu lors de la rédaction de la proclamation Mars, annonçant la fin de l'insurrection de la Grand-Anse, ne tarda pas à se réaliser par le soulèvement de la garnison de Saint Marc à l'instigation du lieutenant Victor Jobie, quartier-maître de l'artillerie du lieu, qui appela l'ex-Président d'Haïti à la fin d'octobre pour lui faire remise de la place. Tout fut mis en œuvre pour ouvrir la campagne, afin de réunir le Nord à la République ; il fallait se livrer à un travail extraordinaire pour l'expédition de tous les ordres et de toute la Correspondence, pour que rien ne fût en retard : je me vouai à ce travail avec le zèle le plus assidu, et cela pour donner à chacun l'exemple du dévouement à ses devoirs.

Je ne puis omettre ici une circonstance qui prouvera à quelles tribulations j'étais souvent exposé et que j'ai dû endurer, pour ne pas faire de l'opposition, farce qu'elle aurait, suivant moi, paralysé le bien qui devait s'opérer. Le chef de l'état achetait lui même des approvisionnemens de toute espèce pour être transportés dans le Nord, afin, disait il, de mieux assurer le résultat de l'expédition. Le Citoyen Desseuisseau Chanlatte, feseur d'affaires et adulateur, comme on peut se le rappeler encore, se présenta, et vendit six cents shakos de feutre à trois gourdes chaque, et il me porta lui même à mon bureau le message du Président, pour que j'écrivisse l'ordre de recevoir cette marchandise. Moi, qui savais que les shakos avaient couté au Citoyen Chanlatte une demi-gourde chaque, je lui fis des observations sur le prix, et je lui dis que sans doute il ne les avait pas fait voir, qu'étant

détériorés, ils valaient à peine une demi-gourde chaque. Le vendeur me demanda ce que cela me faisait, si c'était mon argent qui devait servir à le payer ; après avoir échangé entre nous quelques paroles, je me levai et me rendis auprès de lex Président pour lui faire l'observation que j'avais faite au vendeur : elle fut accueillie avec plaisir, et après quelques discussions, le prix de chaque shako fut réduit à trois gourdins, et je reçus l'invitation de faire l'ordre pour la conclusion de l'affaire. Retourné à mon bureau, pressé de toutes parts, en écrivant l'ordre, il m'arriva, au lieu d'écrire trois gourdins, de mettre trois gourdes ; j'envoyai la pièce à la signature, et après, elle fut remise au Citoyen Chanlatte. Deux personnes avaient vu l'écrit et auraient pu rectifier mon erreur, mais il n'en fut pas ainsi ; c'était au moment du départ pour la campagne, tout le monde était pressé et tous étaient exposés à faire des erreurs. Quelques jours après, étant à Saint Marc au milieu d'un grand tourbillon d'affaires et de tracas de ceux qui encombraient le Gouvernement, à cause de la nouveauté des choses, le Président reçut une lettre du Citoyen Chanlatte pour lui faire savoir que, comme bon Citoyen, dévoué à sa personne, il n'avait pas voulu recevoir trois gourdes pour des shakos qu'il avait vendus à trois gourdins. L'ex Président exalta beaucoup à la lecture de cette lettre, la probité de son auteur, me fit appeler pour me faire voir la fraude, disait il, qui avait été commise dans ses bureaux et qu'il avait signée, sans faire attention. A la lecture de la lettre, je fis observer de suite que ce n'était rien autre chose qu'une erreur commise par moi même en écrivant, pressé comme je l'avais été par le travail. Le Président parut ne pas vouloir croire que la lettre avait été écrite par moi, et soutenait que c'était une fraude de l'employé qui avait tenu la plume dans l'espoir de partager la différence avec le vendeur, et que cet employé serit mis en jugement pour être puni de sa faute. Je m'évertuai pour détruire l'impression, toujours en m'accusant moi même de la faute ; la colère du chef s'augmentant de plus en plus, il me dit : puis que vous voulez que ce soit vous qui avez écrit la lettre : *Eh bien ! vous serez celui qui sera jugé, et votre faute sera d'autant plus grande, que c'était vous qui étiez venu me prévenir que les shakos ne valaient que trois gourdins, au lieu de trois gourdes.* Ceux qui étaient présents à cette scène resterent

ébahis. Le Président expédia à l'heure même un courrier au Secrétaire d'Etat pour qu'il eût à lui envoyer le faux ordre, disait-il, qu'on lui avait fait signer avec l'intention de frauder l'Etat. Je me trouvais, avec raison, fort vexé ; je remis le bureau au citoyen Villevalaix, en me retirant dans ma chambre, annonçant que je ne voulais plus de la charge que j'occupais, et que j'allais attendre le jugement à intervenir. Il n'y avait pas deux heures que je m'étais ainsi retiré, lorsque plusieurs messagers vinrent me trouver pour revenir expédier le travail qui était tout arrêté ; je m'y refusai obstinément : on insista sur mon retour au bureau, en me faisant observer que le chef de l'Etat se repentait de la colère dans laquelle il s'était mis, que je ne devais l'attribuer qu'aux tracasseries et aux contrariétés qu'il éprouvait ; les principaux messagers étaient : le Général Lerebours et le feu Sénateur Simon ; l'administrateur Ponthieux, qui vit encore, comme le citoyen Pinard, doivent bien se rappeler cette circonstance. Après être resté hors du bureau plus de vingt quatre heures, la lettre arriva, le Président me fit appeler pour me dire qu'il reconnaissait que j'avais eu raison que cela ne pouvait être comme je l'avais dit qu'une erreur, occasionnée par la presse du moment, que j'étais trop susceptible, et que je n'avais pas eu raison de me fâcher, connaissant son cœur ; il m'invita à continuer mon travail, ce à quoi je ne pouvais me décider, parceque tout en excusant le chef, auquel j'étais subordonné, je ne pouvais pas revenir de la vexation gratuite que j'avais éprouvée. Je résolus de continuer la campagne en ma simple qualité de Colonel, ce que j'aurais fait, sans la circonstance qui survint bientôt, et m'obligea de renoncer à ma détermination, car il sagissait de l'intérêt de la Patrie, lequel a toujours prévalu chez moi sur toute autre considération.

Parti de Saint Marc dans la nuit, je pris rang dans l'escorte du Président qui se dirigeait sur les Gonaïves ; après avoir traversé la Rivière de l'artibonite par le bac *Coursain*, nous atteignîmes le fort de Lester, où le chef de l'Etat apprît les préparatifs qui se faisaient aux Gonaïves et vers l'Escaïer de Plaisance pour s'opposer à sa marche sur le Cap ; il résolut fort à propos de déjouer les projets des opposans en accélérant sa marche avec sa seule escorte de Cavalerie, qui

tout compris s'élevait à piene à cinquante hommes, ne voulant pas attendre le gros de l'armée qui, à cause de la difficulté du passage de la Riviere, était grandement en retard et ne pouvait arriver aux Gonaïves que dans deux jours et demi. L'ex Président dans son impatience voulait prendre le chemin le plus court : il ne se rappelait pas les localités, et moi je les connaissais très bien pour les avoir souvent parcourues ; le Cap^e. Boute Geffrard qui commandait le piquet de Cavalerie eut ordre de suivre le chemin par Desdunes et Gramont comme le plus court. Reconnaisant tout le danger qu'il y'avait à parcourir cette route, flanquée sur la droite pendant plus de deux lieues par des monticules boisés qui fournissaient les moyens de placer de fortes embuscades, tandis que sur la gauche on avait des marais impraticables pour la Cavalerie ; j'en fis faire l'observation au chef qui me fit appeler pour les lui donner moi même : en me présentant à lui, je fus reçu avec la plus grande urbanité, comme pour me dédommager de ce que j'avais eu à souffrir les jours précédents. Après m'avoir écouté, il adopta l'avis que je donnai de prendre la route de la Désolée ; alors, il me dit : *donnez la direction nécessaire pour accélérer la marche autant que possible, car j'ai besoin d'arriver aux Gonaïves pour éviter le mal : ne soyez pas aussi susceptible que vous l'êtes, et reprenez auprès de moi votre place de Secrétaire Général, j'ai besoin de beaucoup causer avec vous.* Qui à ma place n'aurait pas obéi ? C'est ce que je fis de bon cœur, en attribuant le passé à une malheureuse vivacité dans le caractère. A peine avions—nous traversé la Riviere Laquinte, et étions-nous devant l'habitation Pont-Godin que l'escorte découvrit une quantité d'hommes à cheval, qui nous ayant apperçus, s'arrêtèrent ; aussitôt la trompette sonna la charge, et bientôt ceux qui venaient pour observer furent atteints et arrêtés ; il leur fut demandé ce qu'il y avait de nouveau aux Gonaïves ; rien, dirent-ils, nous sommes venus pour voir ce qu'il y avait de ce côté. *Eh bien ! leur dis-je retournez en ville et annoncez que le Président d'Haïti arrive avec une forte armée au secours de la place, que la garnison sera passée en revue et payée aussitôt que les bâtimens de l'Etat qui devaient être devant le port débarqueront les fonds dont ils sont porteurs.* J'ajoutai à un adjudant major de la 6^{me}. qui se trouvait parmi les éclaireurs. *ordonnez qu'en voyant paraître le Président, la République soit saluée de dix sept coups*

de canon Nous arrivâmes dans la place presque aussitôt que ceux qui venaient d'y être renvoyés ; en passant devant le Block-House qui est à l'entrée de la ville, les premiers coups de canon qu'il tira étaient chargés à boulet et à mitraille ; toutes les portes de la Ville étaient fermées. La garnison composée de deux demi-brigades commandées par l'adjudant Général Dossous, était dans une exaltation remarquable, et en bataille sur la place d'armes ; nous trouvâmes, rendant le dernier soupir, trois malheureux officiers qui venaient d'être mis à mort à coups de baïonnette, sous prétexte qu'ils avaient favorisé l'approche des républicains. Nous apprîmes par l'administrateur Diaquoi que de fortes embuscades avaient été envoyées contre nous sur le morne Gramont ; le Président en parlant aux deux corps dont il était facile de remarquer les mauvaises dispositions, car ils étaient dans l'attitude de faire feu, demanda les drapeaux royaux que je fus chargé de recevoir. Il fallut les arracher des mains de ceux qui les portaient. Si, dans le moment où ces choses se passaient sur la place d'armes, les coups de canon des gardes-côtes sous les ordres du Colonel Morette qui entraient dans le port ne s'étaient point fait entendre, nous aurions été tous tués, car que pouvaient faire cinquante hommes contre plus de quinze cents, dans une ville, dont les Citoyens nous refusaient dans le moment même un verre d'eau ? Le Général Frémont, alors commissaire des guerres, le chef d'Escadron Backer, et deux autres officiers, furent chargés de passer la revue de cette troupe et de la payer. A peine avait-elle reçu l'argent, qu'elle disparut le soir même en presque totalité, pour aller camper au Bassin et à l'Escalier avec l'adjudant Général et le Colonel Noël Dubédou, qui étaient des affidés du Général Romain. Le Président dut retourner à Pont-Godin le soir même : là nous prîmes poste, y ayant été renforcés par une trentaine d'hommes de la garde à pied débarqués par le Colonel Morette, et d'une même quantité de la 4^e demi-brigade de la Petite Rivière, qui venait de se rendre à la République, et qui étant en garnison à Marchand avait pu nous joindre bientôt. Le lendemain du jour où nous arrivâmes à Pont-Godin en présence de l'ennemi, le Président reçut par un dragon du Cap, la protestation des autorités de l'endroit contre son intention de rétablir l'ancien royaume à la République, déclarant qu'on voulait

tout au plus se fédérer avec elle, et que si le Président s'obtinait à avancer, il serait responsable du sang qui serait versé. Il n'y avait pas à Pont-Godin des feseurs ni des conveillers; le Président ne put conférer qu'avec les officiers et son Secrétaire-Général, qui étaient alors avec lui; la réponse fut faite aux autorités du Cap pour leur démontrer leur folie, en leur apprenant qu'une Colonne aux ordres du Général Quayer Larivière, devait être en possession du Fort-Liberté, comme une autre sous les ordres du Général Nicolas Louis devait prendre possession du Port-de Paix, et de bien se garder de faire aucune résistance contre l'armée de la République. Nous restâmes deux jours et demi à Pont-Godin à attendre l'arrivée de l'armée, avant de pouvoir avancer, et certes, pour en agir ainsi, il fallait un patriotisme bien déterminé, car la position n'était pas avantageuse; et cependant tout cela est oublié, et ceux qui se sacrifiaient ainsi sont accusés de *Trahison à la Patrie*. Enfin l'armée arriva, et après avoir mis la place des Gonaïves en sûreté, et avoir organisé le service sur tous les points, le Président fit défilér pour Plaisance par la Grande route d'Ennery, faisant passer une division par les Roches dite l'Escalier, dont le rempart fut déserté à l'approche du Général Magny qui la commandait, par les militaires du 5^e qui avaient quitté Gonaïves trois jours auparavant sous les ordres de leur Colonel Titus, que nous trouvâmes au Limbé, où nous apprîmes l'arrivée de la division Nicolas au Port-de Paix, ainsi que celle de Quayer Larivière au Fort-Liberté; ce qui détermina la place du Cap à envoyer faire sa soumission. Jene crois pas avoir besoin de faire remarquer que durant les circonstances qui viennent d'être détaillées, la correspondance dut être la plus active, comme la plus régulière, non seulement pour ne rien compromettre, mais encore pour éviter les moindres désagrémens à qui que ce fût, car dans les mouvemens qui s'opéraient, les réactions et les désordres pouvaient s'étendre à l'infini, et malgré toutes les précautions, il y eut pourtant quelques victimes au Cap et à la Grande Rivière: une partie des assassins furent jugés militairement et punis.

Ce fut au Limbé que nous apprîmes que l'or et l'argent que Christophe avait l'habitude de garder encaissés dans ses différens châteaux, ainsi que dans son palais de Sans-Souci

avaient été la proie des soldats et des officiers subalternes, et que le dépôt de la citadelle Henri, dite Laférière, avait été en partie enlevé par des officiers supérieurs ; lorsque nous rencontrâmes au morne rouge les principaux officiers du Roi déchu, tels que les Généraux Jacque Simon, Prévaut, Placide Lebrun, A. Dupuy et le Docteur Steggart, lequel était aussi officier général, tous m'apprirent, en les interrogeant séparément, que nul autre que Christophe, ne connaissait le montant exact des sommes d'or et d'argent qui étaient déposées à la citadelle, mais que l'on supposait généralement devoir s'élever à trois millions et demi ou à quatre millions de gourdes ; qu'une bonne partie avait été enlevée avant que le Général Romain, de retour de l'Artibonite, eût mis ordre, attendu qu'il avait la prétention de devenir le successeur de Christophe, dont le fils Victor, prince royal, avait été mis à mort, ensemble avec les généraux Daut, Vastey, Dessalines jeune, Toussaint et Achille. L'ex Président déploya toute l'activité nécessaire dans la prise de possession du Cap Henri, surnommé Cap-Haïtien, qui se fit au moment d'entrer à la barrière Bouteille. Il faudrait ne s'être jamais occupé d'affaires publiques pour ne pas comprendre quelle dût être la multiplicité du travail des bureaux du chef de l'État dans la transition d'un système à un autre si diamétralement opposé ; chacun ne visait qu'à son propre intérêt, et tous, grands et petits, ne songeaient qu'à profiter de la circonstance pour s'arrondir autant que possible, car il ne faut pas oublier que l'égoïsme était la base première du caractère de tous ; pour le bien de la chose publique, il fallait régler tous les intérêts et les concilier autant que possible avec la raison et l'équité. Le Président me donnait ses vues en général ; j'étais chargé de recevoir toutes les demandes, de les analyser, de conférer avec ceux qui les formaient, et de travailler avec lui trois ou quatre fois par jour pour les lui soumettre, afin d'avoir ses ordres définitifs ; j'avais constamment (beaucoup de personnes peuvent se le rappeler) de deux à trois cents solliciteurs autour de moi dans l'appartement que j'occupais, et chacun voulait être le premier expédié, Quand le Président rencontrait les demandeurs, il leur disait qu'il ne dépendait que de moi de les expédier promptement ; aussi pendant quatorze jours et autant de nuits, il me fut impossible de quitter la table sur laquelle je travaillais, et où je dormais seulement

deux ou trois heures sur vingt quatre-heures ; le résultat fut, qu'au moment de quitter le Cap, une fièvre ardente me saisit ; je montai cependant à cheval pour me rendre au Port-margot, soutenu par le Général Prophète Daniel, cousin de mon épouse, et mon ami ; tous ceux qui étaient à cette campagne, peuvent attester ce que je viens de rapporter, et je défie qui que ce soit de dire m'avoir entendu adresser autre chose que des paroles d'encouragement pour servir avec zèle la chose publique ! Était ce la conduite d'une âme basse, capable de trahir sa patrie ?

Pendant que nous étions au Cap, je sus qu'une commission composée de plusieurs citoyens de l'endroit et d'officiers à la suite du Président, avait été envoyée à la Citadelle Laférière pour compter les fonds en numéraire qui s'y trouvaient et pour les faire transporter par des militaires envoyés exprès, et les déposer à la trésorerie du Cap-Haïtien.

Le Citoyen Filiate, dont la probité était généralement avouée au Cap, le feu Général Ulysse et le feu Cap^e Gélín étaient parmi les membres de cette commission ; je ne me rappelle par le nom des autres, dont on peut se ressouvenir au Cap. Je sus du Cap^e Gélín qui était employé à la Secrétairerie Générale, que les espèces avaient été soigneusement comptées en présence de tous les membres, avaient été mises en certaines proportions dans des sacs cachetés, et qu'à chaque séance, des procès verbaux étaient dressés et signés par tous les membres : ces procès Verbaux doivent exister quelque part, et en les consultant, on pourrait se convaincre s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que le Président Boyer ait détourné une partie de ces fonds à son profit ; pour moi j'ai toujours cru que ce qui se disait à cet égard était une calomnie, et je n'ai pas changé d'opinion sur ce point. J'ai su que les fonds ont été envoyés par l'administrateur des Finances J. Latortue du Cap-Haïtien sous facture par le gardé côte de l'Etat La *Mouche*, commandé par le Colonel Morette, au Port-au-Prince à la trésorerie générale, et personne mieux que les Citoyen, Jmbert et Nau qui administraient les finances de l'Etat ne peut rendre compte à cet égard ; je n'ai jamais vu les fonds, mais je me rappelle avoir vu les bordereaux y relatifs, et jecrois, me rappeler que la somme expédiée à la

trésorerie-Générale s'élevait à seize cents et quelques milles gourdes. Pendant que nous étions encore au Cap, le Commandant Harrieux, homme intelligent, actif et entreprenant qui s'y était rendu, vint me voir et il s'ouvrit à moi en m'apprenant qu'ayant des amis à Monté Christ et à Porte Plate, entr'autres un officier nommé Amarante et un autre nommé Francisco Estève, avec les quels il était dans l'habitude de faire des affaires de bœufs et de tabac, ces derniers l'avaient fait appeler pour l'engager à prendre parti avec eux, et les diriger, en leur procurant des armes et des munitions pour se détacher du Gouvernement de Santo Domingo, se rendre indépendant, en se mettant sous la protection des corsaires sous pavillon de Buenos-ayres qui étaient continuellement en croisière sous la grange, prenant refuge dans la baie de Mancenille; Le Commandant Harrieux me parut enthousiasmé du projet, et m'apprit qu'il allait se rendre à l'invitation qui lui avait été faite; je louai d'abord beaucoup son enthousiasme et son dévouement à la cause de la liberté que je l'engageai à servir de toutes ses forces, mais je ne dûs pas me dispenser de le faire ressouvenir que d'après la constitution, tout le territoire de l'Ile faisait partie intégrante de la République, et que tôt ou tard tout devrait rentrer sous sa domination : que le Gouvernement ne souffrirait jamais l'établissement d'aucun Gouvernement étranger sur aucune portion du territoire, dont la conservation lui était confiée; ainsi je l'engageai à se rendre promptement auprès d'Amarante et de Francisco Estève pour leur faire part de mes observations en les exhortant à ne point songer à faire de révolution pour rendre le Nord Est de l'Ile indépendant du pays, dans lequel aucun système fédéral ne pouvait convenir, mais de les engager à travailler activement et sans effusion de sang, à la réunion de cette partie à la République, qui la protégerait et la rendrait heureuse; Le Commandant Harrieux, qui avait été plus vite en besogne qu'il ne me l'avait dit, s'était déjà procuré quelques fusils et munitions, et avait fait une douzaine de recrues de divers jeunes gens qui étaient prêts à partir pour Monté Christ; il fut découvert par l'autorité locale qui en donna avis au Président; le Commandt. Harrieux fut contraint de se cacher, je crois chez une boulangère nommée Madame Samson, pour se soustraire à l'arrestation; je profitai une soirée du moment de mon travail avec le Président

pour l'avertir de ce que je savais de l'affaire d'Harrioux ; mon information fut mal accueillie, je fus fortement blâmé d'avoir écouté mon informant, et plus encore de lui avoir donné des conseils, et aussitôt des ordres sévères furent donnés pour son arrestation ; Le Président, pour justifier son ordre, disait qu'il ne voulait point se mettre en désaccord avec l'Espagne ; Je fis prévenir le Commandt., autant que je me le rappelle, par l'administrateur Ponthieux qui travaillait sous mes ordres, et dans le quel j'avais toute confiance, de ce qui allait lui arriver, en l'engageant de se hâter de partir et de ne point oublier de recommander à ceux de Monté Christ, Porte Plate et Saint Yague de se réunir à la République, sans employer aucune espèce de violence, et telle était ma confiance dans la probité et dans l'amitié du Général Magny, que je ne lui laissai pas ignorer le conseil que j'avais cru donner pour éviter qu'une partie intéressante de la République ne tombât entre les mains d'une horde de pirates, à la tête des quels était un sieur Ory qui par courait les mers du voisinage, avec des bâtimens armés tantôt sous un pavillon, tantôt sous un autre ; Le Commandt. Harrioux vit encore et il peut s'expliquer sur ce que je viens de rapporter : voilà comment un an après, Saint yague, et les quartiers qui en dépendent, se placèrent de bonne volonté sous l'autorité de la République, et en cela le Commandt. Harrioux avait rendu à notre pays un grand service. C'est à ceux qui sont chargés de me juger, c'est au monde civilisé à décider si dans les circonstances que je viens de rapporter, j'ai bien servi mon pays ou si j'ai *trahi* sa cause.

Une quinzaine de jours après notre arrivée au Cap, une Frégate Française se présenta à l'entrée du port, ce qui occasionna une grande alarme, car depuis bien longtemps le pavillon blanc n'y avait pas été vu : c'était la duchesse de Berry ; elle mit en travers et envoya à terre son canot avec un officier, pour saluer le Gouverneur de la place de la part du contre-amiral Duperré qui était à bord et pour prendre des informations sur ce qu'il y avait de nouveau, car l'amiral avait appris à St. Thomas et à Porto-Rico, la mort de Christophe. L'officier fut conduit directement au Gouvernement ; je le reçus et je l'entretins pendant plus d'une heure : la conversation roula sur les avantages qu'il y aurait à affermir les

relations de Commerce qui s'étaient établies depuis la paix entre les Français sous des pavillons étrangers, et les Haïtiens ; l'officier de marine parla aussi de ce qu'il appelait la gaucherie de M. M. Fontange et Esmangart, lesquels avaient repoussé en 1816, mal à propos, la proposition d'indemnité qui avait été faite en 1814 par Pétion à Mr. Dotion Laveysse. Le Président Boyer donna une audience de moins de cinq minutes à l'officier et seulement pour le charger de faire ses compliments à Mr. l'amiral Duperré : cette circonstance était préparatoire à ce qui a suivi, et certainement ce n'était pas trahir la Patrie que de faire bon accueil à un officier distingué, envoyé comme pour annoncer que les actes d'inimitié entre les nations devaient cesser. J'étais abattu par la fièvre pendant que j'étais au Port Margot, et cependant il fallait m'occuper du travail, moitié assis et moitié couché pour satisfaire à l'impatience d'une multitude de personnes qui attendaient des concessions de terres ; il en fut de même au Borgne et à Saint Louis du Nord où nous nous transportâmes successivement, et ensuite au Port-de-Paix où c'était bien pire encore, car toute la population de l'endroit nous tomba sur le corps, les uns pour avoir des concessions de terres, les autres pour être réintégrés dans leurs propriétés séquestrées par Christophe lors de leur réunion à la République ; il fallait du bon vouloir pour son pays pour supporter des travaux aussi pénibles surtout étant malade. Du Port de Paix, le Président fit une excursion au Môle où il resta seulement vingt quatre heures ; Je fus contraint de travailler en cet endroit depuis cinq heures de l'après-midi que nous y arrivâmes après avoir supporté deux heures de pluie, jusqu'au lendemain à deux heures de relevée, sans changer de linge, car le planton qui me portait deux rechanges dans un paquet les avait perdus en route, et ce fut le Commandant Gara, alors Capitaine, que nous trouvâmes dans l'endroit, qui me prêta seulement une chemise et me procura de quoi manger sur la table où j'écrivais seul, car aucun employé du bureau n'avait pu nous suivre ; revenu à Jn. Rabel où nous passâmes la nuit, le Président retourna au Port de Paix et prit la route du Gros-morne où il fallut travailler sans relâche et de là aux Gonaïves, et nous rentrâmes au Port-au-Prince vers le milieu de Décembre. A peine de retour, je fis une maladie qui faillit me conduire au tombeau, et cepen-

dant dès que la fièvre m'eut quitté, j'étais au travail, et pourtant mon zèle et le sacrifice de mon repos qui profitaient, à tous, m'occasionnait des jaloux et des ennemis cachés qui étaient tous ceux dont les espérances bien ou mal fondées n'avaient pu être satisfaites par le chef de l'état, et qui étaient assez injustes pour m'accuser de leur avoir été défavorable; j'endurai mes maux en secret pour ne pas donner plus de satisfaction, en me plaignant des injustices humaines. Les nombreuses relations que j'avais eues dans toute l'artibonite, la popularité dont je reçus les témoignages dans tous les lieux que nous traversâmes dans les différentes parties du Nord m'avait mis à même d'être bien au courant de tout ce qui se méditait contre la tranquillité publique; outre les nombreuses écritures que j'étais dans l'obligation de faire et de faire faire pour le service de l'état, j'écrivais plus de trente lettres particulières toutes les vingt quatre heures; la plupart avaient pour but de donner des conseils à ceux qui en avaient besoin, toujours leur parlant de la patrie et de la moralité qui devait servir de base à leurs actions; combien de fois, n'a-je pas été blâmé à cet égard par ceux qui se disaient mes amis, et dont les protestations n'étaient que des paroles, ainsi que le temps m'en a convaincu. Dès le commencement de l'année, je prévins le Président de ce qui se tramait aux Gonaïves et au Cap, sans pouvoir nommer ceux qui m'en avaient informé. Vers le milieu d'Avril les projets sinistres se réalisèrent par le soulèvement des Gonaïves, le quel fut bientôt réprimé par les mouvemens de la garnison de Saint Marc qui avait refusé de suivre les conseils donnés par Victor Tobie, son frère le Colonel Paulin et autres, de se joindre aux insurgés. Dans cette occasion le vieux Général Cottrau qui était à Marchand rendit de grands services, en empêchant l'insurrection de gagner l'artibonite. Les Généraux Nicolas Louis au Port-de-Paix, Bottex au Borgne, Obas à Plaisance avaient maintenu les territoires qu'ils commandaient dans l'obéissance en menaçant les Gonaïves; le Général Magny avait résisté au Cap autant qu'il avait pu avec le corps de carabiniers et les 10^e et 24^e Régiments alors sous les ordres du Général Bergerac contre l'artillerie, les 1^{er} et 2^e demi-brigades qui étaient à la dévotion du Général Romain, principal moteur de l'insurrection; le Général Quayer Larivière à la Grande-Rivière avait par son courage

contenue la 27^e demi-brigade alors sous ses ordres, et secondé puissamment le Général Magny, comme l'avait fait le Général Pierre Poux avec la 28^e demi-brigade du Trou ; je correspondais particulièrement et activement avec tous ceux que je viens de nommer ; jusqu'à cette époque il n'y avait guère de frondeurs contre le Gouvernement, par ce que l'horison politique était toujours chargé de nuages, et chacun redoutait l'éclât des évènements, dont l'artibonite et le Nord menaçaient de devenir le théâtre.

Le Président m'avait élevé au grade de Général de Brigade le 20 Janvier 1820 au moment que je m'attendais le moins à cette faveur ; ma nouvelle position me fit comprendre que ma responsabilité s'agrandissait, mais elle n'avait pas augmenté mon zèle pour la République, par ce qu'il était avant cette circonstance tout ce qu'il avait pu être. Le chef de l'état se mit en campagne pour aller tranquilliser le Nord ; je fus contraint de partir, laissant deux de mes enfans alors très malades ; nous nous rendîmes à Saint Marc dans la même journée ; là se trouvait le Général Bonnet, commandant de l'endroit ; à 8 heures du soir, je reçus du Lieutenant Marcadieu Charlotin, un billet écrit sur un chiffon de papier, il m'y apprenait qu'il avait été condamné à mort et qu'il devait avec d'autres être exécuté le lendemain matin pour complicité, disait-on, dans l'insurrection des Gonaïves, et qu'il demandait à me parler ; je me rendis aussitôt dans l'appartement du Président qui dormait déjà, et que je réveillai pour lui communiquer le billet du malheureux condamné, dont un petit enfant attendait dans ma chambre la réponse, le Président aussitôt m'autorisa ou à aller à la prison ou à faire venir le prisonnier auprès de moi, et il me chargea en même temps d'envoyer l'invitation au Général Bonnet de faire suspendre l'exécution à mort qui devait avoir lieu le lendemain matin : voilà, à ma connaissance, un des actes qui a servi de commencement aux grâces accordées en différentes circonstances à des condamnés, J'envoyai aussitôt un officier à la prison en instruire le Citoyen Marcadieu Charlotin qui fut conduit auprès de moi ; à son arrivée je le fis souper copieusement et tout à son aise, le malheureux se mourait de faim ; après qu'il eût bien mangé et bu, je m'occupai à l'interroger pendant plus de la moitié de

la nuit, quoique accablé que j'étais de fatigue, ensuite je le fis coucher librement sous la galérie de ma chambre : ce prisonnier libéré me donna beaucoup d'informations qui furent très utiles à la chose publique, et que je soumis le lendemain de bon matin au Président, lequel m'autorisa de laisser en liberté le Citoyen Marcadiou ; Je m'empressai de l'envoyer au Port-au-Prince à Madame Inginac avec prière de le recevoir dans notre maison, et lui donner les secours dont il pourrait avoir besoin ; il vit encore au Port-au-Prince, et il peut, ainsi que le Sénateur J. Paul, alors mon élève et employé auprès de moi, lequel fit la lettre à mon épouse, certifier de ce que je viens de dire ; J'agissais ainsi par ce qu'il entraînait dans mes sentimens d'épargner autant que possible en matière politique, ceux qui n'étaient pas d'une opinion favorable à la cause que je servais et qui le plus souvent n'avaient été entraîné que par la fatalité ; je regrette beaucoup d'être obligé maintenant de faire de semblables aveux.

D'après les renseignemens de Marcadiou, je fus à même de mettre le chef de l'état dans le cas de déjouer les embûches du Colonel Noël Dubédou qui s'était posté, avec des militaires de différens corps et la garde nationale des Gonaïves, dans les environs du Poteau pour s'opposer à notre marche, soit vers le Port-de-Paix, soit vers Plaisance.— Marcadiou avait fait connaître pendant qu'il était à Saint Marc au fils du Colonel Noël, que lui et ceux qui se tenaient sur l'offensive contre le Gouvernement, n'avaient rien à craindre en se rendant à la discrétion du chef de l'Etat, mais qu'ils avaient tout à redouter s'ils persistaient dans leur rébellion ; Le Cap^e Noël fils qui était il n'y a pas longtemps à la tête d'une compagnie de la garde nationale des Gonaïves voulut m'entendre, ainsi que le chef, avant d'aller assurer à son père et aux bandes sous ses ordres qu'ils pouvaient faire leur soumission sans crainte ; il arriva dans ma chambre aux Gonaïves à 8 heures du soir, travesti en cultivateur qui venait porter un paquet de fourrage ; je le fis souper avec moi et l'employé J. Paul, et après je le conduisis au Président qui lui dit quelques paroles, lui donna quelques gourdes et le congédia ; le lendemain soir il revint nous apprendre que son père s'était brûlé la cervelle, et que tous les gens armés qui étaient sous ses ordres étaient rentrés chez eux ; si mon dévoue-

ment à la patrie n'eut pas été aussi prononcé, me serais-je donné autant de peine pour seconder le Président, en évitant le mal, tandis que beaucoup d'autres s'occupaient de leur repos, de leurs intérêts et de leurs plaisirs? Les Gonaïves ayant été mises en état de sûreté, le Président s'avança sur Plaisance et Limbé, et il était facile sur toute la route de reconnaître les traces des hostilités qui avaient été préparées pour arrêter l'armée qui accompagnait le chef de l'état; il s'agissait d'éclairer les esprits de ceux qui avaient été égarés et qui étaient encore dans l'indécision; le Colonel Macaya de la garde nationale de l'arrondissement de Limbé était un de ceux-là; je le savais, et j'avais trouvé le moyen de l'engager de venir faire avec moi un bon souper à Plaisance, ensemble avec le feu Général Ulysse et l'employé J. Paul qui ne m'abandonnait pas d'un pas, et que je traitais absolument comme mon propre fils; je passai une grande partie de la nuit à entretenir le Colonel, ainsi que plusieurs de ses officiers, des avantages qu'ils auraient à s'efforcer d'être de bons et laborieux Citoyens, en leur annonçant que le Président d'Haïti leur ferait des concessions de terres s'ils se montraient paisibles et dévoués à la République; Le lendemain matin, je les présentai au Président qui leur fit l'invitation de se rendre au Limbé pour recevoir des concessions de terres, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire en amenant avec eux beaucoup d'autres qui furent tous promptement expédiés et à leur grande satisfaction. Ce n'était pas tout, il fallait connaître la position du Cap, où se trouvait le Général Romain, entouré des troupes qu'il avait en doctrinées; il avait beaucoup de partisans au Limbé, entr'autres le Général Charles Charlot, celui-là même qui avait mis à mort une jeune femme de couleur avec la quelle il vivait et leurs deux enfans, ce que l'on a attribué au Général Riché; il était important, non seulement de détacher le Général Charlot, comme le Colonel Macaya l'avait été, du parti du Général Romain, mais encore d'obtenir de lui des aveux sur les ramifications de la Révolte que nous avions au moyen d'étouffer; je mis tout scrupule de côté, et je fis dire à ce Général par l'adjutant de place du lieu, que sans façon, je lui demandais à souper pour moi et trois de mes Camarades: Il accueillit avec empressement ma demande, et vers 9 heures du soir, le feu Colonel Backer, le Général Ulysse, et le Commandant

Villevaleix se rendirent avec moi chez le Général, où nous fûmes reçus avec grande apparence de cordialité. Nous nous assîmes autour d'une table fort bien servie, et sur la quelle il y avait de bon vin de plusieurs qualités; nous fîmes honneur au souper, où beaucoup de gaieté régna, ce qui encourageait le Général Charlot à se laisser aller au toast que nous répétions souvent; et après nous être fait mutuellement quelques ouvertures et protestations, il convint avec nous de marcher en notre compagnie le lendemain pour le Cap, tout en nous répétant souvent: *dites au Président de se bien méfier du Général Romain, il a beaucoup de partisans, et veut se révolter contre la République: il ne faut pas du tout croire à ses protestations; il m'avait trompé en me faisant croire que le Président avait promis de livrer le pays aux blancs, mais vous m'avez éclairé, et je ne suis plus pour lui.* Le Président fut informé de tout, et rendu au Haut du Cap toutes les dispositions furent prises pour se défendre en cas d'attaque de la part de ceux qui étaient à la veille de s'insurger.— Le Général Romain était renfermé dans sa maison, d'où le Général Magny l'avait fait inviter de ne pas sortir; il était entouré d'un nombre considérable des militaires qu'il avait gagnés; l'ex Président m'envoya le soir visiter le Général, qui m'avait confié le voyage précédent son fils Lucien pour l'employer avec moi, afin de le détourner s'il était possible de son projet d'insurrection; je trouvai le Général Romain dans sa salle, assis à côté d'une table couverte d'armes; son épouse et leurs enfans couchés à ses pieds sur un matelas étendu sur le plancher, après les complimens d'usage, et après avoir raconté au Général, sans qu'il m'eût rien répliqué, tout ce qui s'était dit sur son compte à l'égard de l'insurrection des Gonaïves de-puis Saint Marc jusqu'au Morne rouge; je lui donnai le conseil de désavouer tout ce qui avait été fait, comme de sa part, et de renvoyer à leur devoir ordinaire les militaires qui se trouvaient réunis sous ses ordres, alors le Général Romain me répondit: *qu'il n'était que l'organe de ceux qui ne voulaient point de la République, et que comme le plus ancien des généraux, il ne pouvait se refuser de se mettre à la tête de ceux qui voulaient la conservation du royaume du Nord, et que ce que le Président avait de mieux à faire, était de se retirer dans les limites de la République et de travailler à former une confédération entre les deux états.* Je passai quatre

heures de temps à faire d'inutiles observations au Général Romain qui me paraissait tout à fait fanatisé de son projet ; plusieurs fois je priai M^{me}. Romain de faire ses efforts pour fléchir son mari et le porter à se désister d'une entreprise qui occasionnerait la ruine de sa famille ; la dame, qui me paraissait extrêmement inquiète, répondait qu'elle avait fait inutilement les observations à son mari, le quel me demanda si je pensais qu'il était homme à se laisser conduire par sa femme : ma reponse fût évasive, et convaincu qu'il n'y avait rien à espérer pour l'objet de ma mission, je retournai rendre compte à l'ex Président qui m'attendait avec le Général Magny. Le parti de Romain grossit pendant toute la nuit et la journée suivante ; de notre côté les précautions se prenaient, non seulement pour résister, mais pour défaire les conjurés ; j'ai vu avec peine alors que bien des personnes pâlissaient et étaient accablées de réflexions sur la position du moment ; on se faisait même illusion que la tentative d'insurrection n'aurait pas été exécutée ; comme j'étais persuadé du contraire, je ne négligeai rien pour déterminer ceux qui étaient favorables à la République, entr'autres les généraux Prophète Daniel et St. Fleur qui commandaient en premier et en second les Carabiniers ci-devant cheveau Léger, ainsi que la plus grande partie des officiers de ce corps ; le Général Nord Aléxis, tout dévoué à la République et le Général Monpoint m'amènèrent le Général Riché qui se déclara bientôt opposé au Général Romain, et se montrait bien disposé pour le Gouvernement ; l'ex Président fit convoquer pour le lendemain matin tous les officiers généraux qui se trouvaient dans la place ; il y en avait au moins une trentaine, réunis dans la salle du Conseil, ci-devant du trône ; Le Général Nord Aléxis, commandant la place, fut envoyé pour chercher le Général Romain et l'accompagna à l'arénion ; à son arrivée, chacun des assistans l'accusa en sa présence des torts dont on le chargeait ; le premier qui parla, fut le Général Placide Lebrun, qui ne ménagea pas l'accusé ; le second fut le Général Prophète, qui en fit de même, et le troisième le Général Riché, qui reprocha au Général Romain avec sa véhémence ordinaire les projets qu'il avait conçus contre la République, et les efforts qu'il avait faits pour entraîner les uns et les autres, ainsi que lui même accusateur dans la rébellion ; Après que tous eurent parlé, et même moi qui était le dernier com-

missionné dans le grade que j'avais alors, le Général Romain resta stupéfait, et s'adressant au Président, il lui dit : *puisque je suis déclaré coupable par tous ces Messieurs, faites de moi ce que vous voulez, je suis prêt à mourir !* l'ex Président lui répondit : *Général, je ne veux vous faire aucun mal, au contraire je veux que vous viviez tranquille pour vous convaincre de votre impuissance de réussir dans le projet malheureux que vous avez conçu : je vais vous faire conduire par mer à Léogane, où vous pourrez vivre paisiblement avec votre famille jusqu'à nouvel ordre ;* Le Général fût conduit du Gouvernement, accompagné par tous les officiers généraux, avec une forte garde d'infanterie et de cavalerie. On l'embarqua sur un garde-côte qui mit à la voile avec deux autres, aussitôt que le Colonel Morette qui commandait la flotille eut reçu son expédition. Des patrouilles furent organisées et circulèrent en ville ; Beaucoup de propos se tenaient ; le travail de la journée fut extraordinairement pénible, car il fallait écrire dans toute la République pour faire connaître ce qui venait d'avoir lieu : le moment était orageux, les inquiétudes de chacun s'augmentaient ; j'avais pris mes précautions pour savoir à chaque heure de la journée et de la nuit ce qui se passait, et c'est ainsi que je fus à même de prévenir le Président et le Général Magny de la prochaine prise d'armes des troupes dévouées au Général Romain ; en effet, le lendemain matin vers les 8 heures, pendant que je travaillais avec l'ex Président dans ses appartemens, je remarquai un grand mouvement vers l'Eglise et dans la rue qui conduit vers le quai : des cris de *fermez les portes*, ainsi que la générale se fesaient entendre : c'était une partie du 4^e. Régiment d'artillerie, les 1^{er}. et 2^e. demi-brigades qui avaient pris les armes et s'étaient formées en bataille sur le champ de Mars, fortes de plus de trois milles hommes ; ces insurgés envoyèrent demander au Président le Général Romain, menaçant de tout mettre à feu et à sang s'il ne leur était pas remis ; la matinée se passa en vains pour-parlers ; vers les 2 heures de relevée, on annonça qu'un sous-officier des grenadiers de la 2^e. demi brigade arrivait sous le pérystyle du Gouvernement, demandant à voir le Président ; le Commandant Armand avait observé que ce militaire étant à vingt cinq ou trente pas de la galerie s'était arrêté pour amorcer son fusil ; En arrivant sous le Pérystyle où il y avait

beaucoup de monde, ce sous-officier qui paraissait très exalté, aurait déchargé son fusil sur le chef de l'Etat s'il l'avait reconnu parmi les nombreux assistans, et continuant à demander pour le Président, auprès duquel il se disait envoyé ; Le chef se présenta avec précipitation devant lui et l'approcha de très près ; lorsqu'il fut reconnu, le sous-officier en lui présentant son fusil garni de sa baïonnette, l'arma en reculant de deux pas pour pouvoir allonger l'arme ; Le Cap^e Laboule Grelier qui avait remarqué le mouvement m'en avertit : je me précipitai entre le chef et le Grenadier que j'arrêtai, en lui portant la main gauche au collet, saisis, sans de la droite son, arme que je remis à un officier qui était le plus près pour la vérifier, et je remis entre les mains du Cap^e Linar, qui était de garde, le coupable : le fusil était chargé à double balle. Les forces étant déployées contre les rebelles qui, se voyant enveloppés par la Cavalerie sur leurs derrières et l'artillerie soutenue par l'infanterie qui se présentaient sur leur front, ils mirent bas les armes, se débanderent et se sauvèrent de toutes parts ; quelques centaines d'hommes des révoltés furent arrêtés et déposés dans la prison ; Ainsi la révolution qui avait pour objet de faire revivre la Royauté du nord fut anéantie ; le lendemain le Président fit réunir en conseil tous les officiers généraux présents pour avoir leurs opinions sur ce qu'il y avait de mieux à faire à l'égard des militaires qui avaient appuyé le projet de révolte de Romain ; La séance fut longue et les avis différens, chacun paraissait hésiter à s'expliquer clairement et concluait, après avoir parlé, en disant : *nous nous en rapporterons à la décision de Votre Excellence* ; je réclamai, comme le plus jeune en commission des officiers généraux, la parole pour une proposition, l'ayant obtenu je fis remarquer que l'indulgence qui était exercée envers le Général Romain, principal auteur de la tentative de la révolte, devait s'étendre sur tous ceux qui avaient formé son parti, et qu'en conséquence une amnistie devait être proclamée pour tous les officiers et soldats qui en faisaient partie, mais comme il fallait un exemple frappant, il était indispensable que les 1^{er}. et 2^e. demi brigades fussent rayées du cadre des troupes de la République, et que les régimens dont les numéros suivaient, les remplaçassent dans l'ordre de la classification des corps ; ma proposition mise aux voix, fut accueillie à l'unanimité ; c'est d'après cela que

le 3^e. Régement devint le 1^{er}, le 4^e. le 2^e. , le 5^e. , 3^e. , et ainsi de suite. La tranquillité du Nord rétablie, le Président parcourrut toute cette partie jusqu'à Ouanaminthe. Pendant que nous y étions, nous eûmes des nouvelles du Commandant Harriex qui avait formé avec Amarante et Francisco Esteve un parti assez considérable ; il avait été fait Colonel et se trouvait dans les montagnes de *San José de Las Matas* : l'ex Président désapprouva fortement, là encore, les entreprises de cet officier qui pourtant travaillait en faveur de la République, en préparant les esprits à la réunion qui s'est opérée plustard. Revenu au Cap j'y trouvai un sieur Dasilva, officier de la milice de Santo Domingo, qui nous y attendait : il avait pour mission de s'enquérir, si le Gouvernement était disposé à fédérer la République avec la République Domingoize que les habitans de Santo-Domingo voulaient proclamer comme état indépendant, en le formant de tout ce qui composait la colonie espagnole dans la partie de l'est de l'île ; la réponse à cette demande était facile en mettant sous les yeux du sieur Dasilva l'article constitutionnel relatif au territoire, ce que je fis et rendis compte à l'ex Président de l'objet du voyage au Cap de cet officier qui fut congédié avec la mission de dire à ceux qui l'avaient envoyé qu'il n'y avait pas d'autres arrangemens à faire avec eux que de se réunir à la République, en profitant des avantages de sa constitution ; Il arriva aussi au Cap à la même époque le Sieur Aubert, envoyé secret du ministère français, avec la mission d'insister que des arrangemens fussent promptement adoptés pour éviter des hostilités, car la France n'était pas disposée à abandonner toute réclamation contre Haïti, lorsqu'elle même avait été obligée de consentir à payer une indemnité d'un milliard en faveur de ceux qui avaient été expropriés de leurs biens immeubles, par suite de la Révolution. Le Président donna à Mr. Aubert plusieurs audiences, en invitant le Général Magny, le Commandant Séguy Villevalaix et moi à conférer avec lui pendant son séjour au Cap, en évitant tout motif d'exaspération ; mes observations et mes objections qui se rapportaient toutes aux intérêts, comme à l'honneur de la Patrie, firent présumer à l'envoyé qui me l'a confessé depuis que j'étais tout à fait opposé à toute espèce d'arrangement entre la France et Haïti, par ce que j'étais, lui avait-on dit, à la dévotion du

Gouvernement Anglais : C'était une allégation aussi absurde qu'injuste, car pourquoi me croire favorable à l'étranger, lorsque je ne stipulais que par dévouement à mon pays ! Voilà comme l'injustice des hommes accable ceux qui sont en évidence et qui ont assez d'énergie pour ne pas tergiverser dans leurs devoirs. Il faut que je rapporte ici un fait qui s'est passé au Cap après notre retour de Ouanaminthe, seulement pour montrer combien en certaines occasions, le caractère du Président l'entraînait à des actes que j'ai toujours crus étrangers aux dispositions de son cœur ; voici le fait : en Novembre précédent, le Président était dans la grande salle d'audience du Cap, entouré des généraux et autres officiers supérieurs, civils et militaires, lorsque j'y entrai avec un dossier de papiers pour le travail : s'adressant à moi, l'ex Président me dit : Voilà une quantité de petitions qui me sont présentées par ces Messieurs qui ont tous fait leur choix pour acheter les maisons destinées au Commerce, mettez les en liasse pour y travailler plustard, et vous, avez vous songé aussi à faire votre choix, car vous avez le même droit que les autres, il faut choisir la maison que vous désirez avoir ; comprenant l'ironie, je répondis que je n'avais pas eu le temps de faire aucun choix, et que je ne prétendais pas acheter une maison, que seulement je me contenterais d'une mesure pour la réédifier plustard ; cela vous est accordé, répondit le chef avec vivacité, choisissez la mesure qui vous conviendra : elle vous sera vendue.

Le Général Magny qui était assis à la droite du chef de l'état, me dit aussitôt, *comme vous n'avez pas le temps, Secrétaire-Général, l'administrateur Latortue et moi nous choisirons la mesure pour vous : elle sera bonne et bien située ;* Je remerciai le Général, et m'en allai à mon travail ; je ne songeais plus à la mesure, lorsque le Président étant au mois de mai dans la même salle d'audience, entouré de l'élite de la population et de beaucoup d'officiers supérieurs, parmi les quels était le même Général Magny, je fus appelé, en arrivant je remarquai que le Président était de mauvaise humeur, il tenait entre ses mains un papier, et me dit avec un ton d'aigreur : *Quel droit avez vous, Général, de donner des ordres pour vous réserver la préférence d'une mesure en cette ville ? ne savez vous pas qu'il n'y a qu'un Président d'Haïti qui*

donne des ordres ? Etonné de l'interpellation, je répondis que je ne savais pas de quoi il était question, que je n'avais donné aucun ordre pour me réserver des mesures ; alors le Président me remettant le papier me dit : *lisez tout haut* ; je lus, c'était une pétition du Citoyen Carvalho, qui exposait que, voulant acheter une mesure, et s'étant adressé à l'administrateur, il lui avait répondu qu'elle était réservée pour le Secrétaire Général ; Lorsque le Général Magny eut entendu la lecture de cette pétition, il s'empressa de rappeler au Président ce qui avait eu lieu dans le mois de novembre précédent, en ajoutant que c'était lui et l'administrateur qui avaient fait le choix de la mesure, et qu'il croyait que je n'en savais rien encore : le Président répliqua au Général Magny : *que malgré sa complaisance pour moi, comme chef, il décidait que le Citoyen Carvalho aurait la préférence.* Je me contentai de faire observer que je recevais gratuitement une injure, et que c'était fort désagréable : que si le Citoyen Carvalho, qui m'avait été présenté par le Commandant Backer, m'eut parlé de mesure, je lui aurais évité la peine d'une plainte au chef de l'Etat ; Le Citoyen Carvalho a cru, pendant longtemps que j'avais cette affaire sur le cœur, puis qu'il en a parlé à un de nos amis communs, en lui disant qu'il avait regretté sa démarche : pour moi, je n'avais plus songé à l'affaire.

Après avoir fait avec le chef de l'Etat la tournée jusqu'au Môle, travaillant nuit et jour, nous rentrâmes au Port-au-Prince pendant la première quinzaine de Juin. La 5^e session de la première législature de la chambre des Représentans des Communes eut lieu ; jusque là l'esprit d'ensemble paraît avoir existé ; j'avais souvent exprimé à tous ceux qui avaient voulu m'entendre, membres du Gouvernement, du Sénat et de la Chambre, combien je regrettais que le Président n'envoyât pas aux deux corps législatifs, suivant la constitution, les orateurs du Gouvernement pour soutenir les projets de lois ou pour donner toutes les explications que les Représentans de la nation étaient en droit de réclamer du pouvoir Exécutif ; on fit peser sur moi l'accusation qu'en cela j'étais poussé par l'ambition de devenir orateur du Gouvernement, ce qui n'était pas mon objet, mais bien, comme je l'expliquai alors, de créer la chance de mettre à même le public de s'éclairer, et aux administrateurs les moyens de faire de

mieux en mieux de part et d'autre ; je fus celui qui conscilla alors aux membres de la Chambre de faire une adresse à leurs constituans pour leur rendre compte des travaux de chaque session, ce qui eut lieu, comme pourront, je le présume, l'attester les membres de la Chambre d'alors qui existent encore, entr'autre le Citoyen J. Elie ; Pour avoir eu cette pensée et l'avoir émise, on admitra, je l'espère, que je n'avais pas l'esprit d'absolutisme, et que je ne méconnaissais pas la souveraineté du peuple.

Vers la fin de l'année nous apprîmes que l'agitation était grande dans toute la partie de l'est, où les uns voulaient être indépendans de tout autre Gouvernement, les autres voulaient se réunir à la République de Colombie, et les autres enfin former un Etât sous la direction de l'aventurier Ory ; ces dissidences auraient amené des scènes sanglantes si le dévouement à la Patrie n'avait pas préoccupé ce lui qui est maintenant *accusé d'incivisme et de trahison*, à employer long-temps avant cette circonstance par une correspondance particulier et suivie, des mesures de prudence, sans les divulguer, afin de préparer les esprits à se réunir à la République. L'année 1822 commença sous des auspices qui paraissaient devoir être favorables. Vers la fin de Janvier la campagne fut ouverte pour réunir la partie de l'Est à la République. Au moment ou on allait partir pour l'Est un brick de guerre Français arriva au Port-au-Prince, disant qu'il venait d'une croisière contre ceux qui faisaient la traite des africains, et il demanda à faire de l'eau : il était évident qu'il venait chercher des renseignemens sur les mouvemens qui pouvaient se faire contre la partie orientale de l'Ile, ce qui prouvait que le Gouvernement Français ne négligeait pas du tout le moment de faire valoir ses réclamations contre la République, et il fallait en conséquence mettre bien de la prudence pour prévenir de nouveaux malheurs, car je ne me dissimulai pas que la moindre collision avec l'Etranger aurait été funeste au sort futur du pays : c'est ce qui motiva le bon accueil fait au Commandant du bâtiment dont il vient d'être question. Arrivé à Santo Domingo, il fut facile de s'apercevoir que l'aristocratie de l'endroit n'avait fait que se soumettre à la nécessité en consentant à la réunion ; la place était dénuée de toutes ressources pécuniaires, et même de provisions, ce qui

fit souffrir l'armée, comme tous ceux qui entouraient le chef de l'Etat, car les circonstances n'avaient pas permis de se prémunir contre les besoins ; d'ailleurs les moyens de la République étaient bien minces, attendu que les sommes expédiées du Cap, avaient été mises en réserve comme fonds non disponibles, et qu'alors il n'y avait dans la circulation que la monnaie métallique nationale dite à serpent et à effigie.— Outre mon travail ordinaire dans la partie de l'Est, je fus chargé d'organiser ce qui regardait les justices de Paix, d'installer le tribunal civil de Santo Domingo et d'organiser aussi le service administratif des Finances, sans négliger de visiter les écoles qui existaient dans l'endroit, et de préparer les moyens pour l'établissement d'une école Lancastérienne ; il est facile de concevoir que je n'avais pas beaucoup de loisir, surtout si l'on considère que les employés sous mes ordres avaient été réduits à une dizaine et qu'il fallait m'occuper à correspondre avec toute la République dont l'étendue avait triplé depuis deux ans, et cependant les émolumens du Secrétaire Général étaient les mêmes d'après la réduction faite en 1819, ce qui n'était pas juste ; pourtant je ne fis aucune réclamation, ne songeant qu'à tout sacrifier pour la Patrie. — Lorsque nous apprîmes qu'une flotille Française sous les ordres du Contre amiral Jacob s'était rendue dans la baie de Samana pour s'emparer de la péninsule, à la demande des habitans, laquelle avait déjà reçu une garnison Haïtienne, dont la communication se trouvait coupée avec Santo Domingo, ce qui mettait la péninsule dans la détresse de provisions et d'autres secours qu'on ne savait comment leur faire parvenir, et au moment de quitter la ville pour nous acheminer sur Saint-Yague, je proposai à l'ex Président en présence du feu Général Lerebours et d'autres, de faire acheter la cargaison de comestibles d'une goëlette anglaise qui venait d'arriver dans le port, à la condition que cette marchandise serait portée à frêt à Samana par la Goëlette que la flotte Française ne pouvait pas empêcher d'entrer dans la péninsule, puis qu'elle n'était pas déclarée en état de blocus, et que la même goëlette pourrait être chargée des dépêches du Gouvernement au Général Toussaint qui commandait Samana, en lui annonçant que l'embargo avait été mis dans tout nos ports sur tous les bâtimens français qui s'y trouvaient, quoique sous pavillon masqué, afin de ré-

pondre des conséquences des attaques qui pourraient être faites contre Samana. L'ex Président rejetta la proposition sans l'examiner, en faisant observer que si la péninsule ne pouvait pas être secourue par les bâtimens de l'état, la garnison ferait comme elle pourrait, car il ne voulait pas avoir recours à un pavillon étranger. Ayant quitté le lendemain Santo Domingo, dont nous étions à cinq lieues, et pendant une petite pluie battante, l'ex Président ordonna de faire halte, et de se préparer à faire la correspondance ; nous étions en plein champ : alors il me dit, encore en présence du Général Lerebours, qu'il venait d'être inspiré sur les moyens de secourir Samana : *c'était de faire acheter la cargaison d'une goëlette anglaise qui était dans le port de Santo Domingo, et d'envoyer ce bâtiment à Samana, en lui payant un frêt pour le voyage ; d'écrire de suite à cet effet au Général Borgella, qui commandait Santo Domingo, en lui envoyant les dépêches pour le Commandant de Samana, lui annonçant les mesures qui avaient été adoptées pour porter l'Amiral Français à la réflexion, avant d'attaquer la péninsule ;* il fallut se mettre à écrire et à faire cette longue correspondance sous des parapluies, chose qui aurait pu être exécutée la veille commodément en ville, et 24 heures auraient été gagnées, mais le chef n'avait pas eu lui-même cette idée qu'il n'avait point adoptée pour ne pas être sous l'influence de personne. Après l'expédition au Général Borgella nous continuâmes la route et arrivés à l'endroit nommé *Sevico el Grande*, nous reçûmes des dépêches du Port au Prince qui nous apprirent les discussions qui s'étaient élevées au sujet de la nomination des Représentans à la Chambre des communes pour la 2^e législature. Plusieurs Citoyens s'étaient arrangés de manière à se faire élire par le parti qu'ils avaient préparé ; il en résultait des plaintes et des accusations assez graves. La conversation s'étant engagée sur la matière, je hasardai l'opinion que pour éviter, dorénavant, le conflit désagréable dans les élections, il convenait de présenter un projet de loi électorale bien développé, qui ferait connaître à chaque citoyen ses droits et ses obligations, tout en lui servant de règle de conduite pour l'élection des représentans ; cette opinion fut repoussée par le chef qui déclara que la loi électorale était inutile, attendu que la constitution avait suffisamment réglé l'objet des élections des députés ; et qu'au surplus c'était aux assemblées communales à

faire le reste ; et c'est d'après cela qu'il n'y a point eu de loi électorale jusqu'à celle qui a été faite, je crois, en 1840.

L'ex Président dirigeait lui même, comme d'ordinaire, les plus petits détails de la marche de l'armée qui se rendait à Saint Yague ; ses occupations multipliées ne lui permettaient pas toujours de tout prévoir ; il en résultait des irrégularités, et par suite, des méprises, qui firent naître des désordres sur la route de la *Yuna* à *el Camou de la Véga* : les divisions de troupes s'étaient mêlées parcequ'il n'y avait pas eu assez d'intervalle observe pour le départ des unes après les autres, ainsi que pour éviter qu'il y eût des traîneurs. La division Bonnet, qui était la première, était semée sur la route et les soldats entraient dans les counouques et commetaient des déprédations sous prétexte du besoin de manger, ce qui avait beaucoup mécontenté l'ex Président, qui était d'ailleurs dans une colère extrême de se trouver arrêté dans sa marche par le débordement subit du *Camou*. Etant réunis chez le Capitaine Aléjo de Los Santos sur le bord de la Rivière, les officiers supérieurs en cercle devant le Président, il se plaignit amèrement des uns et des autres, en reprochant à tous de le mal seconder, et qu'il ne savait pas si c'était à l'incapacité, ou au mauvais vouloir qu'il fallait l'attribuer, personne ne disait mot, et tous paraissaient fort mécontents ; m'étant aperçu de ce qui existait, je me permis d'observer au Président que je pensais qu'il n'y avait dans personne ni mauvais vouloir, ni incapacité, et qu'il fallait attribuer ce qui était arrivé de fâcheux à l'incertitude ou l'on se trouvait souvent de savoir par avance, ce qu'il y avait à faire, que la crainte de mal agir pour être désapprouvé tenait chacun dans l'indécision à attendre les ordres et la direction : que semblable chose n'aurait pas eu lieu, si l'ex Président, s'entourant de ceux qui devaient le seconder, leur demandait leur avis, et discutait avec eux les plans à suivre et ensuite les renvoyait pour les exécuter. Le chef accueillit fort mal mes observations, et dans son emportement, il me traita d'une manière peu convenable, trouvant extraordinaire que j'eusse voulu lui donner des conseils, lorsqu'il ne m'en avait pas demandé, ce qui me donna de l'humeur et me fit me retirer brusquement de sa présence. Plusieurs de mes camarades qui étaient dans le cercle, entr'autres le Général

Bonnet me firent le reproche de mon observation, en me disant que j'avais mérité en la faisant, la réprimande que j'avais reçue ; et cependant on a voulu croire, je ne sais pour quoi, que je dirigeais l'ex Président. Arrivés à Saint Yague excédé de fatigue, (car sur la route, pendant que les autres se reposaient, il me fallait travailler sans relâche ;) le Président ayant appris les désordres qui se commettaient à Porte Plate par la garnison composée d'une partie du 27^e Régiment du Trou qui y était, ainsi que le mécontentement des habitans du lieu qui montraient le regrêt d'être devenus Haïtiens, m'expédia avec un petit détachement de Cavalerie pour pacifier l'endroit. Je laisse aux habitans de cette ville à s'expliquer sur la manière dont je m'acquittai de ma mission.

De Porte Plate, je me rendis à Monté Christ pour prendre connaissance de l'état de l'endroit et installer le Général Louis Dessalines dans le commandement de cet arrondissement. J'y fis mon devoir, et je parvins à mettre à même le Citoyen Escarfuller de réclamer une cargaison de bêtes à cornes qu'il avait chargée sur un brick Anglais qui était parti du port sans avoir réglé avec lui. Je rejoignis le chef de l'état au Fort Liberté, et de là je me rendis avec lui au Cap Haïtien. Le Citoyen J. Paul qui m'accompagnait doit bien se rappeler cette pénible tournée, pendant la quelle j'éprouvai de grandes incommodités sans pourtant me dispenser de mon travail. Après avoir séjourné au Cap pendant quelques temps et avoir fait la visite des arrondissements du Port de Paix, des Gonaïves, de Saint Marc, nous retournâmes au Port-au-Prince au commencement de Juin ; a peine arrivé j'entendis avec bien du regret parler des intrigues qui s'étaient multipliées, je ne savais pas trop comment, ni à quelle fin ; car suivant moi il n'y avait qu'à consolider tout ce qui venait de s'opérer de grand et d'avantageux pour la République. Mon travail s'étant considérablement accru, il me fallut redoubler d'activité pour le service courant que mon ardent désir pour la prospérité du pays me portait à remplir toujours de mieux en mieux. Je ne m'occupais point alors de la politique extérieure, si ce n'était de quelques correspondances avec des philanthropes Européens qui paraissaient s'intéresser au pays ; je m'occupais encore moins des intrigues intérieures qui furent toujours dégou-

tantes pour moi. J'avais entendu parler des menées de Darfour qui s'efforçait, disait-on (et je le crois) de susciter des divisions de couleur, en portant les uns à la méfiance contre les autres; on répétait qu'il avait un parti dans la Chambre et dans le sénat, dont le but était de renverser l'ex Président. Je ne fis aucune attention à ces bruits, et je fus surpris le jour que j'appris que Darfour, ayant été à la Chambre des Représentans alors en séance, donner lecture d'une pétition véhémement contre le chef de l'état en le dénonçant d'avoir vendu le pays aux blancs, venait d'être arrêté et conduit en prison, après avoir été sur le point de périr par l'exaspération de ceux qui l'avaient arrêté; et qu'il allait être jugé militairement. Plusieurs membres de la Chambre furent signalés, comme impliqués dans le projet de Darfour, ainsi que des membres du sénat: les uns furent éloignés pendant quelques temps de la Capitale, et les autres donnèrent leur démission. Je suis fondé à croire que dès cette époque, un esprit de haine se forma contre l'ex Président; mais moi qui ignorais absolument les ramifications de cette affaire, dans la quelle je n'ai pris aucune part ni contre les uns ni contre les autres, je ne pense pas que je puisse être incriminé à cet égard.

Le ministère Français ne discontinuait pas de presser le Gouvernement de la République à conclure des arrangemens que l'intérêt national ne permettait pas d'admettre. Cependant la prévoyance pour le salut du peuple prescrivait de ne point repousser avec rudesse les ouvertures qui continuaient à être faites: l'apparition des envoyés et leur séjour dans le pays excitaient des soupçons semblables à ceux que Darfour avait voulu faire prévaloir. L'ex Président aurait écarté les préventions contre lui, s'il avait consenti qu'un certain nombre de Citoyens dignes d'être écoutés dans leurs opinions, fussent appelés pour participer aux communications qui lui étaient faites; mais cela n'entraînait pas dans sa manière de voir et il évoquait à lui seul toute la politique extérieure. Pour moi qui pensais autrement, sans pouvoir agir suivant mes idées, je ne suis pas responsable de ce à quoi je n'ai eu nulle part! C'est à peu près à cette époque que l'ex Président donna au Général Français, Boyer, qui venait de saint Petersbourg, la mission d'aller en France pour faire des

propositions de sa part au Gouvernement Français. Le choix de cet envoyé qui n'avait été déterminé, (comme je l'ai toujours cru) que par reconnaissance pour des services antérieurement rendus à la personne du Chef, déplut à plusieurs haïtiens, et mécontenta aussi le Gouvernement Français, ce qui aurait dû être prévu et qui l'aurait été, s'il y avait eu discussion à l'égard de ce choix. Je ne crus pas devoir cacher au chef de l'Etat la vérité sur ce qui vient d'être rapporté, afin qu'il pût prévenir de semblables motifs d'aigreur contre lui, et c'est plus tard que la nouvelle mission pour France fut confiée aux Citoyens Rouanez et Larose. Le reste de l'année se passa dans l'excès du travail de la Secrétairerie Générale que l'agrandissement de la République avait multiplié, et rien à cet égard ne fut négligé, quoique les émolumens n'eussent pas augmenté, et que le nombre des employés diminuât chaque jour. Si comme quelques uns ont paru vouloir le croire, seulement pour établir des préventions contre moi, j'avais eu sur l'esprit du chef toute l'influence que l'on m'attribuait, ou au moins assez d'influence pour le déterminer à la justice, aurais-je, par un excès de circonspection, sacrifié mes propres intérêts et ceux de ma famille? Je m'en rapporte au jugement de mes lecteurs! Au Commencement de 1823 le Président fit une tournée dans les arrondissements de Jacmel et de Léogane. Je ne ferai pas mention ici de quelques désagrémens que j'eus à supporter au milieu de mes travaux, que je ne dus attribuer qu'à la bizarrerie de son caractère. De retour à la Capitale, apprenant qu'une insurrection venait d'éclater dans la Commune de Macoris, laquelle menaçait la tranquillité de la partie de l'Est, il fallut entrer en campagne pour le Nord pour y empêcher que ce soulèvement ne s'étendît plus loin. C'est à cette époque que le Commandant Harrieux, qui s'était tenu caché, se présenta au Président, et fut réintégré dans son grade de chef de bataillon: ses services avaient été patents. Amarante, qui du grade de Lieutenant de milice avait été fait Colonel, et Francisco Esteve qui, de Capitaine de Partidos avait été fait chef de Bataillon, furent confirmés dans leurs grades: le premier envoyé comme commandant à Laxavon et l'autre à *San José de Las Matas*. Si j'avais eu quelque influence, Harrieux aurait été confirmé aussi dans le grade de Colonel qui lui avait été donné par les révolutionnaires de

la partie de l'Est dite du Bel-air, et aurait été récompensé comme cela arriva plus tard, en lui donnant le commandement de Samana. L'insurrection de Macoris ayant été étouffée par le Général Magny, envoyé avec une forte division, le Président continua la tournée du Nord, et rentra à la Capitale. Bientôt la 2^e. législature de la Chambre des Représentans eut lieu. Me trouvant souvent en société avec les membres de ce corps, je ne cessais de leur répéter de réclamer suivant la constitution, que des orateurs du Gouvernement fussent envoyés aux séances, soit pour expliquer et discuter les projets de lois, soit pour répondre aux interpellations de la Chambre et prendre note des réclamations qui pourraient être faites dans l'intérêt du pays. J'ajoutais que c'était le moyen d'habituer les Citoyens à connaître les affaires publiques et à s'y intéresser; j'ai même communiqué la pensée de cette nécessité au Président, qui me répondit que semblable chose n'était pas nécessaire, que ce serait éterniser des discussions inutiles; qu'au surplus les deux grands fonctionnaires désignés par la constitution n'étaient pas orateurs et ne pouvaient pas être envoyés à la Chambre. Les choses continuèrent comme par le passé; pouvais-je l'empêcher? Si ceux auxquels j'avais communiqué à plusieurs reprises ma pensée l'avaient secondée, peut-être le succès eût été obtenu et le résultat aurait épargné beaucoup de circonstances fâcheuses pour le pays! L'année 1824 se passa comme les précédentes, toujours dans les incertitudes et dans les anxiétés, comme on peut bien se le rappeler. Tous ceux qui me fréquentaient et qui désiraient des explications que je pouvais leur donner sur les affaires politiques de l'état et du temps, ne les ont-ils pas toujours reçues? leur en ai-je jamais fait un mystère? j'en appelle aux Citoyens Nau, Elie, Frémont, Pierre André, Cayo, Viallet et à beaucoup d'autres de mes habitués. Pourquoi en agissais-je ainsi? C'était parceque j'étais convaincu que tous les Citoyens qui avaient du discernement et de la discrétion, devaient connaître ce qui intéressait la chose publique, en aidant l'administration supérieure de leurs conseils. L'année 1825 arriva: toujours les mêmes inquiétudes dans les esprits sur l'avenir. Le Gouvernement Français n'ignorait pas l'état des choses, puisque la plupart de ses nationaux qui exploraient Haïti étaient tenus, à leur retour

en France, de fournir un mémoire sur ce qu'ils avaient pu observer. La divergence dans les opinions rendait précaire le sort de l'état, si la moindre hostilité, venait à avoir lieu ; il fallait ne s'être jamais occupé du véritable état du pays pour ne pas être convaincu des résultats funestes qui auraient suivi. Pour moi, qui n'avais jamais été dans l'illusion sur ce point, je n'ai point dû négliger d'étudier le caractère de chacun, afin de bien servir la cause sacrée de la caste africaine, de la régénération de laquelle, Haïti est appelée à prouver la possibilité ; La tranquillité était indispensable pour atteindre ce but, donc tout ce qui pouvait la compromettre devait être soigneusement écarté. C'est d'après ce principe que j'agissais, lorsque j'avais l'honneur d'être appelé à donner mon avis sur les matières d'intérêt national. Au mois de Juillet et au moment que nous nous y attendions le moins, parut Mr de Mackau qui était porteur de l'ordonnance de Charles X du 17 Avril précédent. L'arrivée de cet envoyé occasionna, on ne peut pas l'avoir oublié, un grand émoi dans le pays. Si j'avais pu concevoir la criminelle idée de trahir la Patrie, c'eût été alors une bonne occasion pour moi de le faire, ayant été appelé par le chef de l'Etat, conjointement avec le Général Frémont et le sénateur Rouanez, à former la commission chargée de recevoir les propositions de l'Envoyé Français et de les discuter. La discussion ouverte, nous ne laissâmes pas ignorer à Mr de Mackau que, sans repousser entièrement l'ordonnance du Roi de France, nous ne pouvions pas cependant consentir à l'admettre, sans qu'au préalable, elle n'eût été modifiée ; que les conditions qu'elle établissait n'eussent été débattues, et que la somme demandée en indemnité n'eût été considérablement réduite, attendu qu'elle était disproportionnée aux facultés de la République qui n'avait pas en réserve de quoi la payer, qui ne pouvait compter que sur les revenus annuels pour satis faire à cette exigence, car les sommes alors en réserve et que l'ostentation avait fait élever mal à propos à une valeur extraordinaire, pouvaient à peine couvrir la masse des monnaies métalliques altérées et fabriquées aux coins de la République, alors en circulation. Après plusieurs discussions avec Mr de Mackau sans pouvoir le porter à se relâcher dans la demande qu'il était chargé de faire, la Commission conclut au rejet de l'ordonnance de Charles X, et

en présence de son envoyé, le Général Frémont tenant la plume, écrivit sous ma dictée le refus motivé de l'acceptation de cette ordonnance. Cet acte fait en double fut signé de suite ; une copie remise à Mr. de Mackau, et l'autre gardée par la commission pour être présentée au chef de l'Etat. Le Baron de Mackau parut surpris de l'énergie de la Commission, il voulut parler de coercion, mais aussitôt il lui fut répondu que si l'intention de son Gouvernement n'était pas de trouver l'occasion de renouveler les hostilités avec la jeune République, il faudrait dans les vingt quatre heures de la rupture de la négociation placer sa Frégate la *Circé* hors de la portée des canons de la place, car l'honneur national ne permettait pas qu'elle séjournât plus longtemps dans la position où elle se trouvait sous pavillon parlementaire, puis que rien n'avait pu être conclu. L'envoyé Français, répondit avec beaucoup d'urbanité, que ce qui venait de se passer avait été prévu dès qu'il m'avait vu appelé à présider la Commission qui devait traiter avec lui, attendu que, selon les renseignemens obtenus par le ministère Français, et que lui avait confirmés le Général Donzelot, Gouverneur de la Martinique, on savait que j'étais tout-à fait opposé à tout arrangement entre Haïti et la France, étant à la dévotion de l'Angleterre. C'était, je le répète, une accusation gratuite, car depuis 1802 je n'avais, comme je n'aurai jus qu'à mon dernier soupir, d'autres sentimens que pour Haïti, dont je ne déserterais jamais la cause, en conservant pour les autres nations, ce que je leur dois d'estime et de considération. Le baron de Mackau après avoir exprimé à la Commission tous ses regrets de n'avoir pu rien conclure avec elle, demanda avec beaucoup d'instances à saluer l'ex Président qui ne lui avait pas encore donné audience, alléguant qu'il avait eu mission particulière du Roi de France de présenter en personne ses complimens au chef de la République, et qu'il ne pouvait pas partir sans s'acquitter de ce devoir. La Commission lui répondit qu'elle rendrait compte au Président de sa demande, qu'il pouvait lui même faire par écrit, ce que le baron exécuta à l'instant. L'ex Président, auquel cette affaire avait occasionné une sorte de *choléra morbus*, comme il l'a dit lui même et souvent répété à tous ceux qui ont voulu l'entendre, donna audience à Mr. de Mackau, lequel selon les apparences insista beaucoup sur ce que le chef consentit

à accepter provisoirement l'ordonnance, à la faire entériner au Sénat, promettant que de grands amendemens seraient portés aux conditions qu'elle établissait, et que toutes les explications désirées seraient données pour mieux assurer les intentions loyales de Charles, X. et de sa famille, relativement à l'indépendance d'Haïti; et que, quant à lui, il regardait comme nul ce qui avait été fait par la Commission, dont il remettait au Président l'ultimatum, comme la commission avait déjà remis l'original, en rendant compte de son opération. Le Président demanda à Mr. de Mackau par écrit les déclarations qu'il venait de faire, il n'hésita pas à les donner d'une manière fort étendue; plusieurs fois, j'en ai, comme d'autres personnes, entendu la lecture. Ce que je viens de rapporter se trouve dans le compte rendu par l'envoyé Français à son Gouvernement, et qui a été publié. Le Général Frémont comme le Sénateur Rouanez qui se trouvent encore au Port au-Prince pourront l'affirmer; ainsi, si cette négociation a été une des causes de l'accusation portée contre moi d'avoir trahi la Patrie, elle vient d'être expliquée avec candeur, et ceux qui sont appelés à me juger pourront prononcer à cet égard avec connaissance de cause.

Après que l'ex Président eût reçu de Mr. le baron de Mackau ses déclarations écrites, il convoqua au Gouvernement, comme le Secrétaire d'Etat Jmbert, le trésorier Général Nau, et plusieurs autres peuvent se le rappeler, divers fonctionnaires, et leur soumit avec l'écrit de l'envoyé Français, trois ou quatre questions que lui même avait formulées, ayant pour objet de savoir si, d'après les explications et les promesses de Mr. de Mackau, il ne conviendrait pas d'accepter provisoirement l'ordonnance et de faire au Roi de France les réclamations sur les changemens que la commission avaient demandés. La réunion, présidée par le Secrétaire d'Etat répondit aux questions, et chaque membre présent signa la pièce que le Président prit et garda soigneusement sans avoir jamais voulu consentir à faire imprimer les différentes pièces relatives à cette affaire. Pourquoi ce refus de mettre au jour des documens qui intéressaient si grandement la nation? Je l'ignore! mais je puis assurer que je n'ai jamais hésité sur la nécessité de cette publication.— L'acceptation de l'ordonnance eut lieu d'après la réponse des

fonctionnaires aux questions du Président, et il s'en suivit tout ce dont on peut trouver encore les traces dans les archives du Sénat. L'ex Président écrivit une lettre autographe à Charles X réclamant les changemens à son ordonnance qui avaient été indiqués : les commissaires qu'il envoya en France furent chargés de régler définitivement ce qui était relatif à la reconnaissance de l'indépendance, et il leur donna les pouvoirs nécessaires pour traiter d'un emprunt pour payer le premier terme de l'indemnité. Le Président avait voulu alors même faire charger à bord de la goëlette *la Béarnaise* expédiée par Mr. de Mackau pour porter à son Gouvernement la nouvelle du succès de sa mission, un million de piastres à compte sur l'indemnité, pour donner, disait-il, des preuves de sa bonne foi; je le détournai de cette idée en représentant que rien de définitif n'étant conclu, il n'était pas nécessaire d'envoyer une somme qui ne serait qu'une faible partie des paiemens à faire : que puis qu'il était question de faire un emprunt pour payer un terme de l'indemnité, il valait mieux profiter de la haute opinion de richesse et de bon Gouvernement dont Haïti jouissait alors en Europe, pour effectuer l'Emprunt, moitié en Angleterre et moitié en France, afin que la concurrence pût mettre à même d'obtenir à des conditions plus avantageuses, et de déposer dans une des banques de l'Europe, le million de piastres ou plus s'il était possible, pour que les intérêts de ce dépôt pussent servir à couvrir une partie de ceux de l'Emprunt, du quel il fallait extraire une portion pour établir un fond d'amortissement, ce qui aurait facilité les opérations financières sans embarrasser la République. Ma proposition ne fut goûtée ni par le Président, ni par ceux auxquels il en parla et qui n'entendaient pas grand chose dans les transactions financières. M'apercevant qu'on me supposait l'intention de calculer pour mes intérêts, je ne persistai pas dans ma proposition, ne voulant pas que l'injustice d'une absurde accusation m'accablât. Les Commissaires furent chargés de s'adresser à Messieurs Terneaux de Paris pour négocier l'Emprunt, en payant six pour cent d'interêt, dans l'espoir où l'on était de l'obtenir au moins au pair, mais il n'en fut pas ainsi, puis qu'il fut négocié à 80 pour cent avec des frais énormes, et qu'il a fallu faire de grands sacrifices pour couvrir, ainsi que les déficits de 20 pour cent sur 30,000,000 ff.

qu'il fallait pour satis faire au premier terme de l'indemnité. C'est cet emprunt malencontreux dont il restait dernièrement près de 13,000,000 de francs à couvrir qui a commencé à faire naître des embarras dans les finances de la République, les quels n'ont fait que s'accroître de plus en plus, tandis que si cette affaire de finances avait été débattue avec connaissance de cause, entre des gens experts en semblable matière, tout ce qui est arrivé de bien fâcheux ne serait pas survenu, mais il fallait une confiance qui n'existait pas; pour moi, qui viens de rapporter avec candeur tout ce qui a eu lieu, je n'envisageais que l'intérêt de la République et l'indépendance de la Patrie à consolider par une longue suite de tranquillité, et je ne doute pas que ce but n'eût été obtenu, si l'ex chef de l'Etat avait pu se déterminer à livrer à la libre discussion tout ce qui intéressait la chose publique; il sera aisé de se convaincre combien j'ai eu pour ma part de peines et de travail dans cette affaire, en consultant la correspondance avec le Gouvernement Français, dont une grande partie se trouve dans la caisse de papiers diplomatiques que j'ai laissée dans mon bureau au Port-au-Prince, n'ayant emporté avec moi aucun document public, pas même mes propres papiers; il est donc facile de me juger sur les transactions relatives à la négociation avec la France.

A peine l'ordonnance eût elle été entérinée que je fus informé des préparatifs de révolution qui se faisaient dans le Nord, où l'on répandait que le pays était vendu aux Français; je fus le premier à prévenir l'ex Président de cette circonstance, et à peine M^r. de Mackau était il parti pour France avec les commissaires haïtiens, qu'il fallut se rendre dans le nord et y faire une tournée de deux mois. Les commissaires revinrent en Novembre avec une convention commerciale, la quelle loin d'avoir modifié le terme de l'ordonnance du 17 avril en faveur d'Haïti n'avait tendu qu'à aggraver la position de la République. Après qu'une réunion des fonctionnaires eut lieu, dans la quelle on doit se rappeler que je parlai beaucoup, en détaillant mes objections contre chaque article de la convention, elle ne fut point ratifiée; alors il fallut entrer dans une longue et pénible correspondance avec le Gouvernement Français, ce qui ne faisait qu'accroître mon travail, car le service courant ne di-

minuait pas, et dans l'occurrence ne devait pas souffrir des moindres négligences. Dans ce temps ceux de mes habitués me répétaient souvent que j'étais le seul et véritable esclave en Haïti; mais je ne pouvais pas par amour pour la patrie souffrir que mon zèle se relâchât, et tel était mon engouement pour la prospérité future de la nation, que j'abandonnai volontiers entièrement tout ce qui m'était personnel, ainsi que ma famille, la quelle était fondée à me faire des reproches, pour ne m'occuper que du service de l'état! Qui oserait méconnaître cette vérité? Le Gouvernement Français paraissait déjà à la fin de 1825 fort aigri contre celui d'Haïti qui avait osé montrer de la résistance à ses espérances d'influencer la jeune République; il ne fallait pas se faire illusion sur l'état des choses, et sur ce que la moindre hostilité avec l'étranger aurait fait rétrograder la nation d'un siècle si elle avait pu conserver son indépendance; il fallait donc s'évertuer à ne donner occasion à aucune entreprise désagréable à la partie qui connaissait ses forces et sa puissance; ainsi les plus grands efforts devaient être redoublés pour satisfaire aux engagements que l'on avait contractés, et plus ces efforts se faisaient, plus les embarras s'augmentaient, car alors l'échec qu'avait éprouvé le commerce en Europe avait occasionné une grande dépréciation dans les valeurs des produits de la République; le trésor avait été vidé de plus de 1,200,000 piastres pour combler une partie du déficit de l'emprunt et des frais énormes que cette affaire avait occasionnés: ce qui restait du dépôt en monnaie étrangère était bien modique d'après les états du trésor, dont j'ai eu connaissance; il fallait donc acheter des denrées pour faire des remises qui perdaient souvent plus de 60 pour cent; le commerce était ainsi contrarié dans ses opérations. Ne trouvant pas assez de marchandises pour faire des exportations, il entra en concurrence avec l'administration, et indisposa par ce moyen contre lui le chef de l'état. Je gémissais de cet état de choses qui n'aurait pas eu lieu, si mes conseils à l'égard de l'emprunt eussent été débattus et adoptés; d'un autre côté la réunion de l'est dans le quel il n'y avait aucune ressource pour le Commerce, si ce n'est une très faible exportation de bois d'acajou; l'instabilité du Nord; la nécessité de retirer de la circulation la monnaie métallique dite à serpent émise en 1814, à cause de la contre façon des pièces qui

s'importaient sur toute la côte du sud, principalement depuis Jacmel jusqu'à Jérémie ; il n'y avait plus moyen, personne en Haïti ne doit l'oublier, de soutenir le service. Il fallait ou se soumettre à la dissolution de l'état qui ne pouvait compter que sur lui même, ou il fallait créer des ressources, afin de soutenir la chose publique, en espérant les améliorations que le temps ne manque jamais de produire, lorsque les voies pour y parvenir par degré sont habilement préparées. Où les moyens pouvaient-ils se trouver ? Tous les ports de l'archipel étaient fermés aux Haïtiens, la République n'avait que le peu de café et de coton qui se récoltaient chaque année pour fournir au moyens d'exportation ; l'agriculture qui avait été encouragée autant que possible par les donations de terres, les ventes à des prix modiques des domaines de l'état, la faculté laissée d'acquérir de petites portions de terres ; l'agriculture malgré cela ne prospérait pas, au contraire elle décroissait chaque jour par l'état d'incertitude et d'intrigue dans le quel l'esprit de parti entraînait les cultivateurs.— C'est dans cette pénible circonstance que la nécessité fit recourir à la création des billets de caisse, et si cette création fut un crime de la part de l'administration, je dois avouer ma complicité à cet égard, car je fus le premier qui fis la proposition, et je crois que l'on trouvera une copie du plan que je fis dans le temps pour cette émission dans les papiers que j'ai laissés au Port-au-Prince. Je puis dire à l'égard des billets de caisse, comme je l'ai dit pour l'emprunt fait en 1825 ; si mes opinions sur cette matière avaient été livrées à une libre discussion, si les ramifications des plans établis pour la conduite de l'une et de l'autre opération avait été suivies avec persévérance, quoique je n'aye pas la folle et vaniteuse préemption de me croire infaillible ; je persiste à penser que le choc des lumières résultant des discussions, aurait produit d'autres résultats que ceux qui nous ont accablés ; mais ceux qui sont en seconde ligne et qui ne veulent pas sortir des bornes de la modération, et donner de mauvais exemples, sont ordinairement victimes de leur circonspection : c'est ce qui m'est arrivé. Ce fut en cette année, à la suite de quelques observations que j'avais adressées à l'ex Président au sujet d'une mesure qu'il prenait par un arrêté concernant l'imposition extraordinaire votée à la suite de la mission de M^r de Mackau, qu'il fit

appeler le Directeur de l'Imprimerie nationale et le prévint que ses arrêtés seraient dorénavant imprimés sans mon contre seing, parceque je n'avais et ne devais avoir aucune part dans les susdits actes. Le Citoyen Pinard peut bien attester ce fait, puisque ce fut lui qui vint m'en prévenir. Je n'avais vu jusque là personne se permettre de faire les moindres observations au chef de l'Etat, du moins ouvertement, quoique dans les conversations particulières on ne se fît pas faute de censurer les actes qui méritaient de l'être; j'ai vu même souvent des chefs de service que je me dispense de nommer, aux quels on avait demandé des rapports et leur opinion sur certaines matières, en fournissant les rapports, se contenter d'énumérer les faits et conclure en disant qu'ils s'en *rapportaient à la Sagacité du chef pour ce qu'il y avait à faire.*

Au Commencement de 1827, il eût été facile à l'ex chef de l'Etat de se maintenir dans l'heureuse position où il se trouvait par le prestige dont il était entouré d'après les services qu'il avait rendus à la Patrie, en réunissant tous les points du territoire sous la même administration, et en étouffant plusieurs tentatives de révolte; mais il n'en fut pas ainsi; le succès avait ébloui celui qui n'aurait pas dû oublier que le caractère national était opposé à l'absolutisme, qu'on supportait avec peine et toujours dans l'Espoir de l'anéantir. Déjà l'expérience avait fait reconnaître à des Citoyens judiciaires et à l'ex Président lui même qu'il y avait dans la constitution de 1816 des anomalies et des vices qu'il était important de rectifier. Depuis deux ans le chef avait demandé à plusieurs citoyens leur opinion sur les articles du pacte fondamental à reviser. J'ai reçu la même invitation, et je me suis empressé de satisfaire à la demande qui m'avait été faite, comme beaucoup d'autres y avaient aussi satisfait, en présentant leurs avis; il était facile alors d'obtenir sans commotion cette révision de constitution, parce que l'état du pays était tranquille; mais la chose n'eut pas lieu, et bien certainement le moindre reproche ne peut pas m'être fait sur ce point avec justice, puis que je fus un des premiers à présenter mon travail bon ou mauvais. Il est aisé de remarquer que les membres de la Chambre pour la 3^e législature n'étaient pas aussi disposés que l'avaient été

leurs prédécesseurs à se laisser diriger dans leurs attributions de législateurs. Pour obvier à ce que je prévoyais de la lutte qui allait s'engager entre la Chambre et le Pouvoir Exécutif, si les anciens errements étaient suivis dans les rapports entre l'un et l'autre, je m'empressai, dans mes conversations particulières avec plusieurs membres, de les engager de nouveau d'insister à ce que les orateurs du Gouvernement fussent envoyés à la chambre des Représentans et au Sénat pour soutenir les projets de lois du Pouvoir Exécutif, et ils furent tellement d'accord sur ce point, que c'est à cette époque que la Chambre fit établir dans son sein des tribunes pour les envoyés du Gouvernement ; et quoi que mes observations eussent continué sur ce point, rien ne changea : ce n'est pas à moi à dire pourquoi ; il n'a pas dépendu de moi que la libre discussion sur les matières d'intérêts publics entre le Pouvoir Exécutif et les chambres législatives n'eût lieu ; mon travail et mes peines ne diminuaient pas, au contraire ma position me rendait l'intermédiaire perpétuel entre le chef auprès duquel j'étais placé et au quel les principaux personnages redoutaient de dire la vérité, et tous ceux qui désiraient lui faire des observations ou des demandes et réclamations. Le caractère de l'ex Président, on le sait très bien, n'était pas facile ; et quoique il reçût son monde avec politesse lorsqu'il voulait bien recevoir, on ne se souciait pas cependant de l'approcher, pour éviter le contact de la conversation dans la quelle il s'efforçait de montrer de la supériorité, laissant au surplus rarement le temps de parler à celui qui était en sa présence ; souvent des lettres et des demandes à lui adressées étaient par lui mises en pièces sans aucune réponse. Ces faits sont bien connus de tous les employés de la Secreteriaire Générale, ainsi que des officiers qui étaient de service près de lui. Tout le déplaisir qu'occasionnaient ces sortes d'actions rejaillissait sur moi, et me faisait autant d'ennemis secrets, et cela parce que je ne pouvais pas à chaque occasion me résoudre à la lâcheté de dénoncer l'action du chef pour me justifier ; j'aimais mieux employer la persuasion et la patience envers ceux dont les espérances ou les désirs avaient été déçus, pour tenter de les calmer.

Bien pénétré de tous les désagrémens de ma position, et

reconnaissant que je m'épuisais en vains efforts auprès du chef qui ne trouvait jamais bien fait ce qu'il n'avait pas fait lui-même, puisque le plus souvent il corrigeait de sa propre main ce qui était écrit pour lui, en substituant à ce qu'il supprimait des expressions qui étaient les siennes et qui valaient moins que celles qu'elles remplaçaient, je me décidai à lui faire une longue lettre pour lui exposer que ma santé et mes ressources pécuniaires ne me permettaient plus de continuer, avec la même activité et les mêmes soins que par le passé, la charge de Secrétaire Général, et je conclusais à demander comme une récompense le Commandement de l'arrond^t. de Léogane qui était vacant par la mort du Général Gédéon. C'était en 1826. Ce n'était pas montrer de l'ambition puisque au lieu de prétendre à être élevé en dignité, je demandais à être employé dans un rang inférieur au poste que j'occupais; le lendemain de la réception de ma lettre, l'ex Président écrivit de sa propre main pour faire venir le Général Lacroix qui commandait l'arrondissement du Fort-liberté, qu'il envoya à celui de Léogane, et après que ma lettre fut restée entre ses mains pendant dix jours, sans le moindre signe de réception, quoique je le visse tous les jours, il me dit enfin qu'il avait reçu avec surprise la demande que je lui avais faite du Commandement de l'arrondissement de Léogane, parceque ce poste était au dessous de celui que j'occupais; qu'au surplus il avait déjà donné ce commandement qui pouvait être occupé par le premier venu entre les officiers supérieurs; et comme pour me consoler, il m'engagea à me ménager sur le travail, en m'offrant de m'aider dans mes besoins, si je voulais m'adresser à lui. Je le remerciai de ses offres bienveillantes en lui faisant observer que pour me mettre à même de me ménager dans le travail de la Secrétairerie Générale et dans celui des affaires étrangères qui se multipliaient chaque jour, il fallait organiser les bureaux, y mettre les employés nécessaires, et surtout un archiviste, et m'accorder un Secrétaire particulier pour les affaires étrangères; car depuis plusieurs années j'avais été contraint d'en entretenir un, ce que je ne pouvais plus faire à cause du décroissement journalier de mes revenus, tandis que ma position m'occasionnait des dépenses extraordinaires, aux quelles j'avais peine à satisfaire, quoique j'y sacrifiasse tout ce que moi et ma famille pouvions réunir. L'ex Président promit

d'organiser les bureaux, mais il n'en fit rien, au contraire il les désorganisait chaque jour en retirant les employés et en ridiculisant, lorsqu'il en trouvait l'occasion, les réclamations que je lui avais faites à cet égard : il m'accorda le Secrétaire que je lui avais demandé, et ce fut tout : celui-ci fut obligé de m'aider souvent à faire le travail de la Secrétaierie Générale. La correspondance avec le Gouvernement Français devenait de plus en plus épineuse en 1828, par ce que la République avait suspendu ses paiemens, tant pour le service de l'emprunt de Paris, que pour le second terme de l'indemnité ; il fallait de grandes précautions pour éviter des hostilités, ce qui, je le repète, aurait été tout-à-fait désavantageux au pays. Le Consul Général Mollien, revenu de France en 1829, portait l'ultimatum du Cabinet des Tuileries pour en terminer avec la République ; le Secrétaire d'état Jmbert, le Grand Juge Voltaire et moi, nous fûmes chargés de discuter avec Mr. Mollien les réclamations qu'il avait à faire. Après de longues discussions qui étaient communiquées à la fin de chaque séance à l'ex Président, nous en vinmes à un arrangement qui paraissait raisonnable puis qu'il s'agissait d'opérer les paiemens, en délégation sur une partie des droits de douânes, en monnaie nationale. Le traité fait à cet egard et signé par les trois commissaires fut porté à notre insçu par le consul Général à l'ex Président, en lui demandant son approbation, ce que ce lui-ci ne refusa pas de faire, et le traité fut expédié en France. Après une assez longue attente, le Gouvernement Français envoya au Port-au-Prince, extraordinairement le sieur Pichon, avec mission de rejeter le traité fait par le Consul Général Mollien, et de stipuler que les paiemens devaient se faire à Paris en argent de France. Il survint de vives discussions sur ce point entre l'Envoyé extraordinaire et les trois grands fonctionnaires chargés de conférer avec lui, surtout avec moi, parce que mes deux Collègues me laissaient la charge de la discussion. Le sieur Pichon emporté par la colère m'attribua personnellement toutes les objections qui avaient été faites, et il alla directement trouver l'ex Président, qui lui donna une longue audience, pendant la quelle il parait que tout le blâme contre le traité Mollien fut rejeté sur moi, et pourquoi ? parce que j'avais d'un côté défendu avec ardeur les interêts de la Patrie, et que de l'autre, l'ex Président craignait, d'après les menaces

de Mr. Pichon, une collision avec la France. Jamais je n'ai pu obtenir de discuter avec l'Envoyé Français en présence de l'ex Président, comme je l'avais fait avec lui en présence de mes deux collègues, et cependant il me fit même la cruelle injustice de m'accuser d'avoir été la cause de ce qu'il avait approuvé le traité fait avec Mr. Mollien, tandis qu'il avait donné cette approbation sans m'avoir consulté, ce qui me mit dans la nécessité de relever avec énergie l'injustice que j'avais éprouvée.

J'avais soutenu dans la discussion avec Mr. Pichon que, puisque son Gouvernement ne voulait point consentir à diminuer la quotité de l'indemnité, comme la représentation en avait été faite à Mr. de Mackau, les paiemens ne pouvaient se faire qu'en Haïti avec les valeurs nationales, et que les pertes sur l'échange, s'il y en avait, resteraient à la charge du Gouvernement Français. J'ai su alors de Mr. Pichon, qui s'en était vanté, que, dans sa conférence avec l'ex Président, il lui avait suggéré l'idée de la justice qu'il y aurait à faire payer les droits d'importations sur les marchandises exotiques en monnaies étrangères, comme déjà l'administration faisait payer la moitié des prix des ventes des domaines nationaux en piastres. Le Secrétaire d'Etat Jmbert et le Trésorier Général Nau pourront dire de qui était venue cette idée, contre la quelle j'étais opposé, en alléguant qu'elle était contraire à des actes du Gouvernement et à la loi qui défendait de faire aucune différence entre la monnaie nationale et celles étrangères, et que le Gouvernement, en agissant comme il le faisait, préparait le discrédit de la monnaie nationale, et amènerait la perturbation dans les finances de l'Etat: mais j'avais prêché dans le désert, et cependant on paraissait vouloir m'attribuer tout ce qui est arrivé de malencontreux dans les affaires de l'Etat. Au moment que l'Envoyé extraordinaire Pichon s'en retournait à Paris fort mécontent, le Citoyen Saint Macary fut expédié pour aller expliquer au Gouvernement Français, les causes du rejet des propositions que Mr. Pichon avait été chargé de faire, et proposer la négociation à Paris du traité définitif avec le Gouvernement Français. Cette négociation était ouverte lorsque la révolution de Juillet survint, et peu après elle fut terminée par la conclusion d'un traité bien contraire aux instructions dont

était porteur l'Envoyé Haïtien. Le Roi des Français ratifia ce traité qui était déjà connu en Haïti avant qu'il fut présenté par le Consul Général Mollien à la ratification de l'ex Président, ce qu'il n'avait pu faire, puisqu'il était évident d'après ce qui lui fut démontré, que le Citoyen Saint Macary avait outre-passé son pouvoir en souscrivant à un arrangement qui aurait enchaîné la République au point qu'elle n'aurait pu sortir de cet état d'embarras que par de plus grands malheurs ! Dans la circonstance que je viens de rapporter, j'avais fait ce que l'honneur et l'intérêt national m'avaient commandé, et cependant j'étais accablé de reproches de part et d'autre ; et si, à l'époque, quelque chose de désagréable fût arrivé, j'aurais eu à en supporter toutes les conséquences, parceque, je suis forcé de le répéter, je n'étais pas homme à divulguer ce qui s'était passé dans le secrét du Cabinet. Quoique j'eusse gardé autant de circonspection que le devoir envers la Patrie m'avait permis de le faire, la non ratification du traité de St. Macary me fut imputé, je suis fâché de le dire, par ceux qui n'étaient Haïtiens que de nom, et on ne peut pas avoir oublié tout ce que j'eus à supporter, moi et ma famille, de ceux qui se disaient à la dévotion de l'ex Président, entre lesquels il y en avait qui appartenaient à sa propre famille et qui avaient poussé à la fâcheuse affaire, dont mon fils aurait été la victime, sans la protection de la Divine Providence. Ne fus-je pas abandonné à un procès scandaleux que je fus obligé de soutenir pour l'honneur de mon épouse, procès qui aurait pu avoir été, comme tant d'autres, étouffé par l'autorité supérieure, et qui m'occasionna des déboursés énormes, quoique des amis se fussent dévoués à ma défense sans vouloir accepter d'honoraires ? Si j'eusse joui, comme on l'a prétendu, d'une influence absolue sur l'esprit de l'ex Président, en aurait il été ainsi ?

Vers le mois de Juillet, je fis la tournée du département du Sud avec l'ex Président, et il me fut facile de remarquer que les taquineries entre le Pouvoir-Exécutif et la chambre des Représentans des communes avaient fait germer des préventions contre l'administration, dont les conséquences menaçaient de devenir fatales. Tandis que je m'évertuais à faire disparaître ces préventions, je tâchais

d'insinuer au chef avec beaucoup de précautions et de modération, la nécessité de faire ce qui pouvait satisfaire la portion de nos concitoyens qui s'éclairaient chaque jour de plus en plus, et qui réclamaient des garanties pour la conservation des droits et des libertés publiques ; mais le chef était puissant, ou du moins il croyait l'être : il était mon maître en politique, et suivant lui, je n'étais qu'un scribe qui voulait donner des conseils, lorsque j'avais besoin moi même d'en recevoir. Je me bornai à faire mon travail, sans me dispenser de communiquer à ceux de mes amis avec les quels je crus pouvoir m'ouvrir, mes prévisions de l'avenir.— Plusieurs de ceux là sont morts, mais le Colonel Gaëtan des Coteaux, et le Général Segrétier, doivent bien se rappeler ce dont je les entretins alors, le premier à la Chardonnière, à la suite d'une justice rendue à l'égard d'une bête à corne tuée dans un jardin, et le dernier pour une suspicion gratuite élevée contre lui pour des uniformes et armements qu'il avait procurés à la garde nationale sous son commandement. Nous étions encore Aux Cayes, toujours accablés de travail, lorsque la nouvelle arriva de quelques troubles dont étaient menacés l'arrond^t. de St. Marc et l'Artibonite, ce qui pressa le chef de retourner à la capitale. Le Général Herard, alors chef de bataillon d'artillerie, doit se rappeler quelle fut ma conduite aux Cayes, lorsqu'il éprouva quelques désagrémens qui avaient mené des explications au Gouvernement. Il se rappellera aussi les marques d'amitié qu'il me donna en allant au Camp Périn, ainsi qu'en allant aux Coteaux par le Port Salat, et je ne sache pas lui avoir donné aucun motif pour se rétracter de ses protestations. Pendant que j'étais aux Cayes, celui qui s'était dit, et que j'avais toujours cru sincèrement mon ami, parce que je trouvais du plaisir à être de bonne foi le sien, me fit adroitement, un soir que nous sortions fort tard de la loge, en bonne gaieté, en présence du feu Général Marion et d'autres, le reproche de ce que je lui avais refusé, sous le Président Pétion, ainsi que sous son successeur, un certificat pour lui faire payer une dette de l'époque de Dessalines, ce qui lui aurait fait faire une bonne affaire, et qu'il me tiendrait à cœur, si je ne réparais pas ce qu'il regardait de ma part comme un manque à l'amitié fraternelle. Ma réponse fut la même que je lui avais déjà faite, que l'amitié ne pouvait pas me déter

miener à sacrifier l'honneur et la Vérité ; depuis lors j'ai eu bien occasion de me convaincre que sa rancune avait pris de profondes racines ; mais maintenant que ce compatriote est en position de réfléchir en homme d'Etat et en Citoyen consciencieux, n'aura-t-il pas la vertu, comme la force, de reconnaître que j'avais agi comme je devais le faire ? Je me plais à croire qu'il sentira la nécessité de soulager son âme par une action juste et équitable !

Nous étions rendus à l'Anse-à-veau lorsque des nouvelles pressantes y arrivèrent de nouveau, des dangers dont était menacé l'arrond^t de St. Marc ; l'ex Président ne me donna que peu de jours de repos à la Capitale, et le temps de recevoir un mois d'appointemens qui était échu, et me fit partir pour aller explorer et tranquilliser, s'il était possible, les lieux menacés. J'arrivai à St. Marc avec ma seule escorte de guides ; j'y trouvai le Général Bonnet persuadé d'une révolte à la tête de la quelle on disait que le Général Guerrier s'était placé, et dont le but était de détruire la population de couleur. Je fis tous mes efforts pour dissuader le Général des craintes qu'il annonçait et de ce qu'il était possible qu'un semblable projet existât ; il parut ne pas me croire, et me refusa, sous prétexte de maladie, de parcourir l'arrond^t avec moi pour vérifier les faits : force me fut de m'occuper seul de cette besogne qui paraissait épineuse, même aux principaux habitants de Saint Marc. Je profitai de la parade du dimanche pour parler à la garnison militaire réunie à son complet, que le Général Bonnet tenait sous les armes ; après quoi je la fis renvoyer à ses occupations habituelles comme dans les temps ordinaires. Je me transportai à la P^{te}. Rivière où je trouvai les citoyens divisés et presque armés les uns contre les autres ; je fis réunir toute la population du Bourg, afin d'interroger chacun publiquement pour découvrir la vérité. J'envoyai des messagers de confiance dans les grands et petits Cahos pour faire venir auprès de moi des individus qui m'avaient été signalés comme des révoltés, lesquels se rendirent sans contrainte auprès de moi ; je parcourus une grande portion de la commune sans d'autres soldats que deux guides et des citoyens de l'endroit qui voulaient bien m'accompagner, et après avoir employé dix jours à ce ser-

vice extraordinaire et coûteux, pour lequel je n'ai pas reçu un centime d'indemnité, je fus convaincu que tout ce qui avait été rapporté de la prétendue révolte, n'avait été que le fruit des intrigues tendant à troubler la tranquillité, en portant le peuple à la méfiance. Après m'être assuré de la tranquillité de l'endroit, je retournai à la capitale par les Verrettes et le Mirebalais : les généraux Paul, Thomas Hector, Edouard Michaud, et Saint Louis Alexandre, comme bien d'autres, peuvent attester la véracité des faits que je viens de rapporter, puisqu'ils furent témoins de mes opérations. Eh bien ! cette mission, dont l'importance pour le maintien de la tranquillité ne pouvait être méconnue, m'a suscité quelques ennemis cachés. Le Général Bonnet m'en voulut grandement, et il adressa contre moi des plaintes à l'ex Président qui m'en parla fort à la légère, et duquel je sollicitai en vain une confrontation avec le plaignant, afin de le convaincre que dans la mission que je venais de remplir dans l'arrondissement qu'il commandait, et que j'avais ramené à la confiance et à la tranquillité, je n'avais attaqué en aucune manière sa réputation, ni nui à son autorité.

La première session de la 4^e. législature de la Chambre des communes s'ouvrit. Ce que j'avais prévu arriva : savoir, que les nouveaux membres viendraient avec la détermination de jouir de tous leurs droits comme législateurs, car il s'en trouvait parmi eux de très-capables de faire valoir ce que la Constitution avait réglé, touchant les attributions de la Chambre. Je n'hésitai donc pas, toujours en employant les formes modérées dont je ne voulais pas m'écarter, à faire observer à l'Ex Président ce qui allait arriver de contraire à la marche des affaires de la République, et je rappelai la nécessité de rendre public, par l'impression, tout ce qui avait été fait de relatif aux négociations avec la France depuis M^r. de Mackau ; de faire aussi publier les promotions soit civiles, soit militaires ; de faire établir les comptes des finances pour être publiés avec beaucoup plus de détails, dans les chapitres de recettes et de dépenses, qu'on n'avait été dans l'habitude de le faire, et enfin de présenter le budget des dépenses et des recettes ; d'aviser au moyen d'inspirer plus de confiance au papier-monnaie en circulation, dont il était impossible de se passer ; de réduire la valeur de la monnaie

métallique en faisant frapper de nouvelles pièces, en rapprochant le type autant que possible de l'intrinsèque; de créer des entrepôts dans les ports ouverts au commerce des marchandises exotiques; de créer une banque nationale avec des succursales dans les ports ouverts, tant pour détruire l'agio-tage, que pour mettre à même l'industrie agricole et Commerciale de se développer en faveur des nationaux; d'abolir les Corvées personnelles pour la réparation des routes publiques, qu'on affermerait après y avoir établi un léger droit de péage pour servir à leur réparation par des travaux à l'entreprise, de fortifier la police intérieure pour encourager l'agriculture par la création des commissaires d'îlets honoraires pris parmi les agriculteurs recommandables en aide de la police rurale; d'organiser et de discipliner les corps de troupes soldées en réglant par la loi le mode de recrutement et de renvoi de service; d'organiser l'instruction publique sur des bases larges, morales et religieuses, surtout de songer à l'éducation des filles; de créer des écoles de chirurgie, de médecine et de navigation, et des écoles militaires, et pour offrir une carrière à la jeunesse, de régler qu'il serait employé dans chaque bureau public autant d'élèves de bonne conduite qu'ils s'y trouverait d'employés salariés; d'établir un conseil d'Etat pour discuter toutes les affaires de haut intérêt dans l'administration, et enfin d'envoyer exactement à chaque séance des chambre, des orateurs du gouvernement, suivis d'élèves de leur choix. On pourrait dire que tout ce que je viens de rapporter n'est que le resultat d'idées tendant à plaider en ma faveur; et pourquoi tout cela n'a pas existé? on aurait raison de penser ainsi si je n'avais pas entretenu mes habitués de tout ce que je viens de dire, et si je n'avais pas fait lire à la plupart tous les projets sur les différents points, presque tous écrits de ma main, et qui doivent se trouver dans les papiers de l'ex Président, s'il ne les a pas brûlés, et dont les copies sont dans les papiers que je n'ai point emportés avec moi. Les citoyens Gayot, Pierre André, J. Elie, J. Paul, le Général Voltaire, ceux qui furent employés à la Secreteriaire Générale, et surtout le citoyen Eugène Villevalaix, pourront certifier ce que je viens de dire ce n'est donc pas de ma faute si dès 1832, il n'y a pas eu des améliorations que chacun avait droit de désirer et que je souhaitais autant que possible de voir s'opérer;

mais l'ex chef de l'état en savait plus que son Secrétaire Général ; il ne voulait faire, d'après lui même, que ce qu'il avait été inspiré à faire ; il était fort de l'affection des masses, et il eût été humiliant pour lui d'avoir à rendre compte de ses opérations comme s'il n'eût été qu'un simple gérant de l'état dont il était le chef. Quel est celui qui était doué de quelque intelligence qui ne vît et ne comprît ce qui vient d'être dit, et cependant tous s'empressaient d'obéir aveuglement ! Moi qui étais placé dans une spécialité, de vais-je m'insurger contre celui au quel je devais le premier obéir ? C'est ce que j'ai fait, en attendant patiemment que le temps amenât des circonstances plus heureuses pour la Patrie plutôt que pour moi !

La mesure prise par l'ex Président à la fin de la 1^{re} session de la 4^e législature, de faire cesser les fonctions non salariées par l'état, dont était pourvus des membres de la chambre, pendant que leur mandat de Représentans existait, acheva de les aigrir sourdement contre lui ; cette mesure me fut imputée alors, bien à tort, car je l'avais, (le Général Voltaire doit bien se le rappeler,) longuement discutée avec lui, la constitution à la main ; comme il s'agissait d'un notaire, c'était à lui, qui devait expédier les instructions pour la suspension, à faire les observations nécessaires ; mais il avait reçu des ordres, et il lui fallait les exécuter, cependant il n'a jamais eu de reproches pour ces faits, et moi j'en étais accablé ! Pourquoi l'ex Grand Juge ne reviendrait pas à dire la vérité à cet égard ? il est homme de cœur, et ne niera pas ce qui est rapporté avec toute exactitude.

Une nouvelle tournée eut lieu en 1833 dans tout le Nord, je n'en fus point exempté ; j'eus à supporter outre mes fardeaux ordinaires, l'examen du schisme qui s'était élevé au Cap entre la population, les prêtres, et les autorités locales ; Le Saint père avait insinué à ses ouailles que le curé de la paroisse, pasteur recommandable, avait été ex-communicé, pour s'être mêlé de révolutions pour la cause libérale en Espagne ; le prêtre reprehensible de l'accusation, suite de l'envie, fut renvoyé dans une paroisse lointaine par l'ex Président pour avoir la paix, et je fus maudit par le père et son troupeau : jusques là ce n'était rien autre chose que le dés-

agrément de la position, mais c'est que la rancune du religieux ne continua pas moins contre moi, et dans sa paroisse du sud. Il lui arrivait souvent de dire que j'étais un ennemi dangereux de la liberté et un tyran absolu. Il me fut facile de remarquer que dans le Nord il y avait des mécontentemens assez prononcés contre le chef de l'état; ils étaient d'une autre nature que ceux de l'ouest et du sud: on se plaignait amèrement du défaut de travail dans l'agriculture, et du manque de police. Je pris mes mesures pour insinuer à l'ex Président la nécessité de prescrire aux Commandans d'arrondissemens et de places de renouveler leurs efforts pour le développement de la culture, le maintien de la police ainsi que la discipline des troupes; jeus pour réponse que les ordres donnés et les lois publiées suffisaient, qu'il serait fastidieux de revenir sur les mêmes choses; j'observai que les autorités étaient souvent arrêtées dans leur action, non pas pour éviter des plaintes et des réclamations contr'elles, mais pour ne pas être exposées à des confrontations, toujours pénibles, avec ceux qu'elles auraient essayé de réprimer dans leurs vices et leurs fautes; j'eus encore pour réponse que celà continuerait ainsi et pas autrement. L'ex Président avait la plus haute opinion du chef d'Escadron Jsidor Gabriel de l'ex Régiment des Carabiniers de la garde, aussi grand adulateur qu'il était faux dans ses sentimens. Un jour le chef me demanda mon opinion sur ce commandant, qu'il brulait, je le savais, de faire Colonel; je répondis naïvement que c'était un homme faux, adulateur, et qui traitait ses subordonnés comme des esclaves; que suivant moi, il ne méritait pas qu'on lui confiât ses oreilles pleines d'eau chaude; vous êtes, m'observa l'ex Président, bien injuste et bien mauvais observateur; le Commandant Jsidor est digne de toute ma confiance, et il la possède autant que qui que ce soit, et même vous, et pour preuve de ce, je vais le faire Colonel et lui confier le régiment des Carabiniers. Vous en êtes le maître, repartis-je, et je n'ai rien à dire de plus que ce que je vous ai dit. Cette circonstance, que je regrette de rapporter, peut bien, jointe avec bien d'autres, attester quelle était mon influence sur l'esprit de l'ex Président. De retour au Port-au-Prince je reconnus que les mécontentemens et agitations des classes supérieures de la société ne diminuaient pas, tandis que la licence et le re-

lâchement des classes inférieures et l'indiscipline des troupes s'augmentaient prodigieusement : j'en gémissais en secret. Le Gouvernement Français ne s'était pas relâché dans ses réclamations pour en venir à une fin d'après la négociation avec le baron de Mackau, et l'acceptation de l'ordonnance de Charles X et tout ce qui s'en était suivi ; la correspondance extérieure soit directe, soit indirecte, se multipliait considérablement ; toujours il fallait avec beaucoup de prudence éviter de donner des occasions à des hostilités avec l'Étranger. Le Général Ulysse qui commandait l'arrondissement de Léogane après le Général Lacroix, venant à mourir en 1834, l'ex Président me confia la surveillance de cet arrondissement, en continuant la charge de Secrétaire Général, sans augmentation d'appointemens : j'en pris le commandement dans le mois de Mai ; j'espérais que, quoique conservant le titre de Secrétaire Général, je pourrais être dispensé du travail des bureaux du chef de l'État qui y était attaché, mais en cela je m'étais trompé, et je n'avais qu'un surcroît d'occupation dont je m'acquittais avec plaisir en ce qui était du service de l'arrond^t. parce qu'il me présentait moins de responsabilité ; je fis (c'est aux habitans de cet arrondissement à l'attester,) tous les efforts praticables pour prouver la possibilité de faire prospérer la culture, de maintenir l'ordre et la discipline, de faire disparaître le vol, les désordres en tout genre, et surtout les dangereuses superstitions du vaudoux et autres dont l'endroit était le foyer. En moins de quatre ans, je parvins à faire augmenter de plus d'un tiers les récoltes de denrées pour l'exportation, et de faire produire assez de grains et de vivres pour que l'abondance régât au point de diminuer de plus de moitié le prix de la subsistance du peuple, en lui laissant un surplus considérable pour vendre à ceux des autres lieux qui ne travaillaient pas. Je ne redoute pas les déclarations qui seront faites par ceux qui m'étaient subordonnés ; la plupart des chemins publics furent mis dans le meilleur état possible ; des routes abandonnées depuis plus de trente ans furent ouvertes pour la commodité des habitans, et ainsi les améliorations arrivaient peu à peu dans le territoire que j'étais chargé de surveiller et où tous les honnêtes Citoyens et les laborieux cultivateurs se montraient satisfaits : il n'y avait de mécontents que ceux qui étaient disposés à se livrer au vagabon-

dagc et à la démoralisation des abominables superstitions, et qui ne pouvaient pas le faire impunément. Eh bien ! l'état des choses que je viens de décrire inquiétait l'autorité supérieure, qui s'étonnait que des plaintes en foule ne lui parvissent pas de l'arrondt comme par le passé ; il s'imaginait que ce qui était ordre et régularité était de la tyrannie, et pour s'en assurer, il envoyait souvent à mon insçu des explorateurs secrets pour être fixé sur l'Etat des choses, et les rapports favorables excitaient plutôt des regrets que de la satisfaction, parce qu'ils n'offraient pas l'occasion de mettre sur la sellette le surveillant de l'arrondissement.

Jsidor Gabriel qui machinait ouvertement depuis qu'il avait été fait colonel, et qui continuait à le faire audacieusement d'après ce qui était arrivé au chef de Bataillon Bélonny Narcisse qui l'avait dénoncé, et dont la lettre lui fut envoyée pour poursuivre son accusateur, qui fut obligé de soutenir un procès humiliant, et subir une punition, pour n'avoir pas pu fournir des preuves, Jzidor, dis-je, se révolta, et sans le patriotisme de la garde nationale du Cap, du dévouement des 29^e. et 30^e. régimens, et surtout de la manifestation empressée du Général Bottex pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, le nord serait revenu au temps calamiteux de Christophe, car le rébelle avait bien des partisans haut placés dont les vues étaient éloignées de la démocratie et qui n'avaient pas fait la moindre démonstration pour empêcher le désordre, et cependant la faveur ne les abandonna pas alors et même depuis. L'insurrection d'Jzidor quoi que étouffée, laissa des germes de bouleversement sur plusieurs points de la République ; il y en avait assez pour ouvrir les yeux de l'ex-chef de l'Etat et attirer à lui encore tous ceux qui faisaient parti de l'opposition naissante : la chose me paraissait très facile, parceque, comme je l'ai répété fort souvent en Haïti, les erreurs de nos compatriotes ne détruisaient pas leur civisme ; tous étaient jaloux de la patrie, tous étaient orgueilleux de sa prospérité ; je me permis d'émettre souvent ces pensées qui ne servaient qu'à m'attirer du ridicule, mais fidèle à ma détermination je ne voulais pas renoncer à l'espoir de voir la raison s'avancer enfin pour remplacer la fatale présomption !

Dans les premiers mois de 1837, l'amiral du Petit Thouars, alors Cap^e de Vaisseau, arriva au Port-au-Prince sur la Corvette la *Créole* avec mission du Gouvernement Français de réclamer le remboursement de certaines avances qui avaient été faites par le trésor-public pour payer les intérêts de l'emprunt de 1825, afin de soutenir le crédit de la République, et savoir en même temps si le Gouvernement voulait ou non en finir pour ce qui était de la reprise du service de l'emprunt, ainsi qu'à la conclusion d'un traité quelconque de nation à nation, le quel ne pouvait venir qu'après un arrangement définitif pour le paiement de l'indemnité; le noble marin déploya dans sa mission, autant de franchise et de lucidité qu'un grand dévouement à l'honneur de bien faire son devoir et à la justice pouvaient suggérer; il n'y avait pas moyen de reculer devant le paiement de près de 5,000,000, de francs montant de l'avance faite par le trésor Français qui était bien en retard de rentrer dans ses fonds, et il fallait aussi une solution positive sur ce que l'on voulait faire de relatif à l'emprunt et à l'indemnité. L'ex Président qui avait donné audience d'arrivée à l'envoyé Français, lui promit, tout d'abord, le remboursement immédiat de la somme avancée, et ensuite lui annonça la nomination d'une commission chargée de discuter avec lui les autres points de sa réclamation. Le Secrétaire d'Etat Imbert fut chargé de se procurer du Commerce étranger des lettres de change remboursables par les paiemens qu'il pourrait avoir à faire à l'état pour divers droits, et moi je fus désigné pour présider la commission, qui était composée des Sénateurs Viallet et Ardouin; je ne me rappelle pas maintenant le nom des autres membres. La confiance du Commerce dans le Gouvernement était ébranlée par des mesures rétractives qui avaient eu souvent lieu d'après les ordres de l'ex chef, et le Secrétaire d'Etat ne put parvenir à obtenir les lettres de change, Alors je fus chargé par l'ex Président de voir M^r. Edward Lloyd et de le déterminer à fournir une lettre de crédit à la République sur ses associés de Londres; je m'adressai d'abord au Citoyen A. Dupuy qui mit de la bonne volonté à porter son associé Lloyd à fournir la lettre de crédit demandée; après avoir rendu compte de ma mission, les deux associés se présentèrent à l'ex Président et débâtirent avec lui les conditions de la lettre de crédit et ils furent renvoyés au

Secrétaire d'Etat pour légaliser le marché par un acte notarié; au bout de quelque temps il survint à l'idée de l'ex Président qu'il y avait du mal entendu dans ce qu'il avait cru avoir réglé, et d'après cela il changea les dispositions écrites en m'attribuant dix fois depuis, toute la faute qu'il trouvait dans cette affaire qu'il avait traitée et conclue lui-même, mettant beaucoup de mauvaise humeur dans ses proches, comme si j'avais mesuré de sa confiance, moi qui n'avais eu d'autre mission que de faire venir à lui les contractans qui, autant que je l'ai su n'avaient point dérogé de leur première condition; et il me fallut tout supporter pour éviter le scandale. Cependant les conférences avec M^r. du Petit-Thouars continuaient sur l'Emprunt dont il restait à payer Dix Neuf Millions, sans comprendre les intérêts arriérés et l'indemnité, pour le solde de la quelle il était réclamé Cent Vingt Millions de francs. Ayant toujours cru qu'en politique la ligne directe était la meilleure voie à suivre, et les explications de M^r. du Petit-Thouars m'inspirant de la confiance, et ne songeant à mon tour qu'à lui en inspirer aussi pour prouver la loyauté haïtienne, je ne crus pas, après avoir pris le consentement de mes collègues, devoir lui laisser ignorer la position financière de la République, qu'un fol amour-propre avait pris toujours soin de cacher pour faire paraître l'Etat plus opulent qu'il ne l'était effectivement. Pour prouver que la République était obérée puisque les dépenses de chaque année excédaient les recettes et que le déficit ne pouvait être couvert que par un papier monnaie qui n'était soutenu que par la confiance du peuple; qu'il était impossible de payer les cent vingt millions réclamés d'un côté, et les intérêts arriérés de puis dix ans sus les dix neuf millions dûs sur l'emprunt, que le seul moyen de venir à s'entendre était d'atermoyer en réduisant le chiffre des réclamations; et pour appuyer mes arguemens d'une manière incontestable, je pris sur moi, au nom de la Commission, de faire venir du dépôt de la Chambre des communes, les comptes qui avaient été annuellement rendus depuis 1817, les quels je confiai à l'examen de l'envoyé Français. Cette manière d'agir que quelques uns des nôtres considéraient comme un crime de lèse nation, inspira à M^r. du Petit-Thouars la confiance qu'il était nécessaire d'établir, en lui assurant que pour mettre Haïti à même de se libérer honorablement, il fallait, outre

la réduction du chiffre de sa dette, des termes assez longs pour satisfaire annuellement à ses engagements. L'amiral du Petit Thouars partit paraissant satisfait des explications et des preuves de bonne foi qu'il avait reçues, en promettant qu'il ferait à son Gouvernement un rapport juste et équitable : il a accompli sa promesse.

Le beau et important arrondissement de Jacmel se trouvait ébranlé dans sa tranquillité par les inquiétudes du temps, les honnêtes Citoyens accablés de profondes inquiétudes sur leur avenir ; les militaires manifestaient des espérances qu'il aurait été difficile de réaliser ; les campagnards n'étaient plus disposés au travail ; la méfiance régnait entre les administrateurs locaux et les administrés, la division en était le résultat, et une prochaine subversion paraissait devoir être la conséquence de cet état de choses. Sur les informations parvenues à l'ex Président, je n'ai pas su de qui, ni comment, je fus envoyé à Jacmel dans le mois de Septembre. Vingt quatre heures après mon arrivée sur le lieu, j'étais au courant de tout ce dont il s'agissait. Je fus droit au but, qui était de ramener la confiance par le rapprochement des autorités et des Citoyens les plus respectables, de détruire par une franche allocution les espérances déplacées des militaires, et de conseiller les mesures les plus propres au rétablissement de la police, de l'ordre et du travail de la culture. Je laisse aux habitans de Jacmel à s'expliquer sur le résultat de cette mission trop récente pour avoir été oubliée. Retourné à la Capitale, ma santé altérée par l'excès du travail et des fatigues continuelles, je n'eus pas cependant la faculté du repos. Dès le commencement de l'année arrivèrent au Port-au-Prince M. M. Le Baron de Lascases et Baudin, envoyés extraordinaires de S. M. Le Roi des Français, chargés de traiter définitivement avec le Gouvernement, des intérêts en litige d'Haïti et de la France. J'eus l'honneur de présider la Commission formée pour conférer avec les commissaires Français, et on connaît le résultat de cette négociation qui a désespéré bien des personnes, car on s'était attendu à un refus obstiné de venir à un accommodement définitif que le grand intérêt national d'Haïti commandait impérieusement sous tous les rapports. Je regrette que les procès-verbaux de cette négociation n'aient pas été livrés

à l'impression ; ce n'a pas été ma faute, et j'espère que maintenant aucun obstacle n'empêchera leur impression, s'ils se trouvent à Haïti des imprimeurs qui veuillent s'en charger, et alors on pourra se convaincre si l'honneur et les intérêts d'Haïti ont été bien ou mal défendus. Si je dois m'en rapporter à quelques bruits qui ont circulé, un des chefs d'accusation dirigé contre ma personne serait la négociation avec la France, dont les traités de Février, ont été considérés comme une *Trahison à la Patrie* ; inutile de dire que je pensais, et je pense encore le contraire, car rien n'était plus fait pour ouvrir à la nation Haïtienne la voie de la civilisation et le droit de s'asseoir au banquet des peuples libres et indépendants. Je sais bien qu'une sordide avarice que des étrangers ont fait partager à des Haïtiens, a représenté comme une bassesse pour une nation qui avait revendiqué ses droits à la pointe de l'épée, de consentir à payer une indemnité à une autre nation, pour la porter à renoncer à d'anciens droits de souveraineté ! mais j'ai conclu que c'était la mauvaise foi la plus insigne de la part de ceux, dont l'égoïsme ne songeait qu'à exploiter un peuple livré à l'incertitude de sa position, qui a fait mettre en avant le tort de souscrire à une indemnité, pour éviter de faire rétrograder la nation vers la barbarie ! Quoi ! N'est ce pas la plus complète aberration d'esprit qui ait pu recourir à un semblable subterfuge ? les révolutions du dernier siècle n'ont-elles pas mis fin à toutes les confiscations immobilières que les anciens usages avaient établies ? Quel est le peuple qui s'est émancipé depuis la révolution des États Unis d'Amérique jusqu'à nos jours, chez le quel la confiscation des immeubles des particuliers ait été prononcée, si ce peuple n'était pas rangé dans la catégorie des barbares ? La France n'avait-elle pas donné le récent exemple du paiement d'une indemnité à ceux dont les propriétés furent vendues pendant le cours de sa révolution ? Les Haïtiens en conquérant leur liberté, ne devaient-ils pas prouver que leur objet n'était que la destruction de l'Esclavage et non pas la spoliation des immeubles des oppresseurs aux quels avaient droit leurs héritiers après eux ? N'est elle pas écrite dans le code des nations dans ce siècle de lumières l'abolition du droit de confiscation des immenbles qui ne peuvent passer à autrui que d'après une juste indemnité ? Voilà les motifs

qui m'ont déterminé à donner mon vote pour le paiement de l'indemnité à la France, et en cela j'ai la conviction d'avoir rendu à mon pays un service immense, dont je m'honore encore ! Pendant que la négociation marchait avec les commissaires Français, je fus informé des efforts que faisaient secrètement, surtout au Port-au-Prince, des agents de troubles pour inquiéter l'esprit du peuple et le porter à la révolte ; j'en instruisis l'ex Président, mais suivant lui, je n'étais qu'un alarmiste, préoccupé d'idées sinistres, et que lui, ayant l'affection des masses sur les quelles il comptait, il dédaignait de faire la moindre attention aux censeurs de son administration dont il ne changerait pas la marche, convaincu qu'elle était la meilleure ! Cependant la dernière session de la 5^e législature s'approchait ; les principaux députés arriveraient, je le savais, avec la résolution de réclamer des améliorations qui étaient indispensables à la prospérité du pays ; il eût été facile de les satisfaire et de les mener à la raison, car on ne pouvait pas se dispenser de reconnaître que, malgré les exaltations de quelques uns, il y avait en tous un ardent patriotisme qu'il fallait savoir faire tourner en faveur de la chose publique ; ces idées furent insinuées à l'ex Président avec la circonspection que l'ex Secrétaire Général ne pouvait pas se dispenser d'observer, mais le caractère du chef ne permettait pas qu'il s'abaissât à renoncer à sa propre conviction, que, fort de son autorité, il n'avait rien à redouter.

Je me trouvai à Léogane vers la fin de Mars, et j'eus des renseignemens assez positifs sur le prochain éclat d'une révolte avec le projet de faire main basse sur ceux que l'on disait tenir aux Français de plus près par leur épiderme, pour établir un Gouvernement d'après ceux de Dessalines et de Christophe. On citait comme les principaux auteurs de ce complot affreux, quelques étrangers qui n'étaient poussés que par des sentimens d'avarice et de haine personnelle contre l'ex chef de l'état, les quels répandaient de l'argent pour arriver à leur fin ; il était difficile d'avoir des preuves matérielles contre les agitateurs secrets, mais j'en avais de morales assez bien établies pour ne pas me tromper. Je dus me taire et observer. J'avais assez de confiance dans la population de Léogane pour m'expliquer ouvertement le premier d'Avril à une grande revue de

la garde nationale et de la garnison soldée, en les prémunis-
sant contre toute séduction et contre toute idée de subver-
sion : je fus compris ; le jour même, entr'autres Citoyens qui
me complimenterent sur l'objet de la revue, le malheureux
Casimir Etienne, surnommé *Tienne Mangart* qui se disait
m'être tout dévoué, vint aussi me faire ses complimens de
ma harangue à la garnison, et de ce que j'avais découvert ce
qui se tramait secrètement, en me citant plusieurs individus
de son quartier auxquels des ouvertures avaient été faites
au Port-au-Prince par quelques personnes qu'il me nomma,
et qui avaient cherché antérieurement à le détacher de moi,
en voulant lui persuader qu'il ne dépendait que de moi de
faire anuller une vente, à remérer qu'il avait passé au Citoyen
Rivière de son habitation pour de l'argent que celui ci
lui avait avancé, et qu'il ne prétendait rembourser qu'à sa
commodité. Tienne Mangart, comme on le sait, devint un
mois après un des chefs de l'insurrection qui devait éclater
à Campan, et que le Colonel Lamarre, à la tête du 20^e Ré-
giment, étouffa. Quelques membres de la Chambre voulaient
d'une révolution morale, et ils ne s'imaginaient pas qu'on
aurait profité de la manifestation de leurs vœux pour faire
une révolte de sang et de carnage, dont ils eussent été vic-
times, comme beaucoup d'autres ; et cependant on a attribué
l'entreprise à Augustin, Raimond, Etienne Mangart et autres
Membres de la Chambre, lorsqu'il n'en était rien ; la ten-
tative leur était étrangère, je le savais fort bien, parceque
j'en avais été prévenu huit jours exactement avant mon assas-
sinat, par un étranger qui, partant pour son pays, était venu
me voir et, m'avait entretenu de son aigreur contre l'ex Pré-
sident, et probablement sur ce qui allait arriver. Lorsque je
fus relevé de la blessure que me firent mes assassins dans la
nuit du 1^{er} au 2 mai, et que je fus en état de prendre
connaissance de l'adresse de la Chambre des communes
à l'ex Président, je ne lui laissai pas ignorer ce que je
savais de la tentative de la révolte d'Augustin, d'Etienne
Mangart et de Raimond, en émettant l'opinion sur la
nécessité d'ouvrir de franches explications avec la lé-
gislation pour prévenir des circonstances fâcheuses qui
pourraient résulter de l'éloignement existant entre les trois
grands pouvoirs ; mais moribond que j'étais, je n'étais pas en
état de persuader, mes observations parurent ne tenir que

du délire ! l'aigreur de part et d'autre ne faisait que s'accroître, et chacun sait comment se termina la session de 1838. Mon état de maladie me rendait peu propre à suivre le travail ordinaire de la Secrétairerie Générale qui dès lors fut abandonné au chef des bureaux Seguy Villevaleix aîné, me bornant à ne me présenter au Palais national que, lorsque ma santé me permettait d'aller présenter mes hommages au chef, comme les autres fonctionnaires, ou lorsque j'étais appelé pour assister à quelques conférences, aux quelles étaient toujours présens le Secrétaire d'Etat Imbert, le Grand-Juge Voltaire, le Général Victor, et souvent bien d'autres, et je ne sache pas que, dans aucune de ces occasions, il fut question de rien de contraire au bien public. Pour ce qui me concerne, je ne me suis jamais écarté de ce qui me paraissait d'accord avec la loi et le salut de l'Etat.

La session de 1839 s'ouvrit sous des préventions de part et d'autre qui ne pouvaient mener qu'à de fâcheux résultats; la division se faisait aisément remarquer, tant dans la Chambre des Représentans que dans l'esprit public; l'ex chef de l'Etat, opiniâtre plus que jamais dans sa manière de voir, paraissait offensé des prétentions des législateurs. Il se montrait calme, et se disait fort de l'appui des militaires et de la populace; il semblait que l'excitation contre la Chambre croissait, d'autant plus que plusieurs membres n'observaient plus de prudence dans leurs discours. Jusque là j'avais été étranger à tout ce qui s'était passé, seulement j'avais en vain exhorté les uns et les autres à se rapprocher en faveur du bien public, mais voyant une émeute prête à éclater, et convaincu que dans ce cas, le blâme jeté sur la Chambre aurait fait recourir à la force militaire pour anéantir la Représentation nationale, je le confesse, j'engageai des membres de la Chambre à se séparer de ceux qui s'étaient déclarés en opposition ouverte avec le pouvoir, et ce pour éviter dans l'occurrence le recours à l'emploi de la force contre les législateurs, ce qui aurait été un événement, non seulement malheureux pour le présent mais encore pour l'avenir. En cela je crois avoir rendu un grand service à la chose publique, parceque j'ai évité l'effusion de sang, et si j'ai commis un crime, je m'avoue coupable, mais d'une erreur d'opinion. La tranquillité rétablie en apparence par le ren-

voilà de la Chambre de quelques uns de ses membres, il eût été encore facile de faire revenir les esprits qui s'éloignaient du Gouvernement, en s'occupant sérieusement à rechercher et à mettre en pratique tous les moyens qui pouvaient ouvrir des voies d'amélioration, mais rien de semblable n'a été adopté; le chef confiant en lui même, et toujours comptant sur les masses; se rendait chaque jour de plus en plus impopulaire.

Les mécontents profitèrent de l'existence de la loi qui établissait le paiement des droits d'importations en monnaies étrangères pour faire hausser le prix des marchandises exotiques, et par ce moyen rendre l'existence du peuple consommateur plus embarrassée et plus difficile. En vain j'avais représenté la nécessité de s'expliquer franchement avec le haut commerce, en lui montrant qu'aucun abus n'ayant été fait du droit d'émettre dans la circulation des billets de caisse; que ce signe représentatif du numéraire qui manquait ne devait être en aucune manière déprécié; que la demande faite de payer les droits d'entrées en monnaie d'or et d'argent de bon aloi, n'était qu'une garantie indispensable au paiement des engagements contractés avec la France, et ensuite pour servir à retirer de la circulation les monnaies métalliques falsifiées, en employant des mesures pour assurer le crédit du papier-monnaie, tant par des précautions dans la fabrication des coupons, et pour leur conservation, que pour rendre difficile la contrefaçon, et pour cela j'avais fait venir moi même par l'entremise de plusieurs commerçants, entr'autres des citoyens Laforestrie et Elie, des échantillons de ce papier de différentes parties de l'Europe. L'ancien Directeur de la Chambre des comptes, le Citoyen A. Dupuy et plusieurs autres de mes compatriotes, peuvent bien se rappeler ma sollicitude sur tout ce que je viens d'expliquer, puisque j'en ai souvent causé avec eux dans le temps; mais comment persuader celui qui tient le pouvoir, et dont la connaissance et la prévoyance en tout sont supérieures, d'après lui, à celles de celui qui faisait les observations?

Envoyé en mission en 1839 jusqu'au Petit-Trou des Baradères pour installer le Général Malette dans le Commandement de l'arrondissement de Nippes en remplacement du

Général Franc que l'état de sa santé ne permettait plus de continuer le service; les Citoyens de Miragôane, de l'Anse-à-veau et du Petit-Trou peuvent bien se rappeler les efforts que je fis en passant chez eux pour encourager l'esprit d'ordre et le développement de la culture; et en est-il un qui pourrait me faire le reproche de n'avoir pas été écouté sur ce qu'il avait à dire; et s'il n'a pas eu une réponse quelleconque; tous ne me donnèrent-ils pas les témoignages de la plus haute satisfaction? Pourrait on, avec justice, m'accuser du manqué du développement de l'agriculture dans la République? Quel est donc celui qui a fait à cet égard, je ne dirai pas autant, mais plus d'efforts que moi depuis l'année 1810? N'ai-je pas constamment, non seulement prêché, et correspondu sur la nécessité de faire prospérer le travail de la terre, mais n'ai-je pas encore payé d'exemple en faisant travailler en payant des gages hebdomadaires autant que mes facultés me permettaient de le faire? N'ai-je pas créé des habitations sur des terrains qui étaient totalement incultes, en y attirant pour y travailler des individus que j'arrachais à l'oisiveté, et qui flânaient accablés de maladies, en les faisant traiter jusqu'à guérison à mes dépens? N'ai-je pas publié à mes propres frais, quoique surveillant l'Imprimerie nationale, des méthodes pour les cultures de tabacs et de cafiers dont je distribuai gratis plusieurs milliers d'exemplaires? Ma sollicitude pour l'agriculture de ma patrie, sa principale ressource, peut-elle être méconnue de qui que ce soit, et si elle a été dans un état languissant, en a-t-il été de ma faute en quelque manière que cela ait pu être, moi qui n'ai jamais pu souffrir le désordre, qui n'ai jamais toléré l'oisiveté, qui n'ai jamais caressé les vices des malheureux dans l'espérance de me rendre populaire à leurs yeux, moi enfin qui n'ai jamais dédaigné de m'occuper à donner des conseils aux plus pauvres de mes Concitoyens pour les exhorter à se livrer à l'industrie agricole!

Fatigué de voir l'état de démoralisation dans le quel le peuple était abandonné, et qui paralysait tout ce qui pouvait être tenté pour promouvoir l'instruction publique, n'ai-je pas publié, toujours aux dépens de ma bourse, le 1^{er} de Janvier 1841 une brochure "*Étrenne à mes Concitoyens et nécessité de l'éducation morale et religieuse,*" dont j'ai distri-

bué plusieurs milliers d'exemplaires ; ai-je épargné de dire la vérité à qui que ce soit dans cet opuscule, en exhortant tout le monde à s'empresser de s'attacher aux principes, qui seuls pouvaient ramener un commencement de bonheur pour la population Hatienne ? qu'on relise cet écrit pour reconnaître s'il a été dirigé par le patriotisme, ou bien s'il a tendu à montrer des dispositions à la *trahison à la Patrie* ! N'ai-je pas été le premier en 1814 à établir dans ma propre maison un petit établissement d'instruction publique pour une quinzaine de jeunes enfans sous la direction des sieurs Clugny et Louvé, et n'est ce pas à la suite du premier examen de cet petit établissement que l'illustre Pétion fonda en 1816 le lycée national ? Si on l'a oublié, j'espère que les Citoyens B. T. Simon et Fresnel pourront se le rappeler ; n'ai-je pas en 1816 sacrifié autant que je pouvais, de mes propres moyens, pour aider à l'établissement pour les filles, dont l'éducation est si importante, le pensionnat de Madame Buenoastro, que j'ai soutenu jusqu'en 1822 ? Chargé de présider pendant longtemps la commission de l'instruction publique au Port-au-Prince, ai-je en aucune manière négligé mes devoirs pour promouvoir cette partie essentielle, non pas à la Capitale seulement, mais dans tous les lieux de la République que j'ai parcourus ? Que l'on consulte à cet égard ma correspondance ? n'ai-je pas en 1832 établi le plan relatif pour l'éducation de la jeunesse des deux sexes, en proposant de consacrer à cela un territoire éloigné du tumulte des affaires, en divisant toutes les parties de l'enseignement, les réunissant néanmoins sous la surveillance immédiate de Directeurs bien rétribués, et calculant qu'une allocation annuelle de \$300,000 était indispensable pour atteindre le but. N'ai-je pas été gratifié pour ce plan d'avoir commis une hérésie en fait d'instruction, ce qui m'a valu mon remplacement au poste que j'occupais. Chargé en 1839 de la haute surveillance de l'instruction publique dans tout le pays, n'ai-je pas constamment chaque année jusqu'à la dernière, réclamé l'Etablissement d'une école primaire dans chaque chef lieu d'arrondissement, et de lycées dans les villes chefs lieux des départemens, et n'ai-je pas toujours eu pour réponse que l'Economie que nécessitait l'état des finances de la République empêchait de songer aux établissemens dont-il est question ? N'ai-je pas constamment prescrit là où des écoles

étaient établies d'y envoyer des étudiants, et quels sont les chefs de famille qui se sont adressés à moi pour l'admission de leurs enfans aux écoles primaires qui n'ont pas été aussitôt accueillis et satisfaits? N'ai-je pas payé de ma poche mensuellement l'instruction au lycée national pour plusieurs jeunes gens que je ne connaissais pas, et que je n'avais pas le droit d'y envoyer, comme étudiants aux frais de l'Etat? A cet egard qu'on questionne l'ex Directeur ou les employés principaux de cet établissement; enfin n'ai-je pas pris toutes les précautions pour faire établir des écoles à peu de frais pour les parens dans les sections rurales de l'arrondissement que je commandais, où j'envoyais souvent en mission des officiers et autres Citoyens prêcher la morale au peuple cultivateur, au point de m'attribuer le sobriquet de *Simon de Nantur*. Pouvais-je en faire davantage et outre-passer les bornes de mon pouvoir? Puis-je être cause que les exemples que je m'efforçais de donner, n'ont point été imités par ceux qui comme moi, étaient chargés des différens arrondissements militaires, et à la plupart desquels je communiquais ce que je cherchais à entreprendre pour le bien général.

En 1811, convaincu d'une part de la combinaison qui tendait à discréditer le papier monnaie, et de l'autre de presser l'ex résident de retirer de la circulation ce papier, ce qu'il paraissait disposé à faire quoiqu'il n'y eût aucun moyen de préparé pour l'exécution de cette opération, je me donnai la peine, malgré mon état de maladie, de rédiger un opuscule dans le quel j'établissais l'état des finances depuis la création de la République des causes qui avaient nécessité l'adoption des moyens de circulations factices en substitution du numéraire qui manquait: la quotité des valeurs émises à différentes époques, soit en métallique, soit en papier; des causes qui avaient porté à la dépréciation les valeurs nationales, des effets malheureux que cette dépréciation pouvaient occasionner, et enfin des ressources qu'il y avait pour l'amélioration graduelle de ce système monétaire. Je communiquai mon manuscrit à bien des personnes aux quelles je reconnaissais la capacité de le critiquer, en leur laissant pour cela des copies; je présentai le travail à l'ex Président qui le trouva fort bien, et cependant je ne pus

parvenir à le faire imprimer. Maintenant que la presse est, dit-on, tout à fait libre en Haïti, l'opuscule pourra être publié par celui qui voudra entreprendre de le faire, et je renonce d'avance au droit de m'en dire l'auteur, pourvu que les idées y contenues, puissent être utiles à la Patrie : on en trouvera des manuscrits dans plusieurs villes de la République, ou bien entre les mains des Docteurs Plantain et Smith. Cet écrit parut déterminer l'ex Président à suspendre son projet du retrait de la circulation du papier monnaie, mais il ambitionnait tellement de rendre ce service à la Patrie (qui n'avait pas le moyen de se dispenser de ce signe représentatif sans occasionner le bouleversement de toutes les fortunes), qu'il présenta à la session suivante un projet de loi qui l'autorisait à faire tels changemens qu'il jugerait à propos dans le système monétaire d'une session à l'autre. Après l'opuscule dont il vient d'être question, je dressai dans le plus grand détail le budget général des dépenses et recettes pour l'année 1842, dans lequel les moyens d'améliorations du système monétaire étaient clairement établis ; ce travail n'était qu'une répétition plus développée de ce que j'avais fait chaque année ; il fut communiqué au Directeur de la Chambre des Comptes, au Secrétaire d'Etat Pilié, aux Sénateurs Paul et Viallet, et à plusieurs autres, et enfin soumis à l'ex chef de l'Etat. Si ce budget avait été débattu et rendu public, il eût inspiré de la confiance, en faisant cesser les terreurs qui existaient sur l'état des finances, mais rien de semblable n'eut lieu, et je n'ai jamais su ce qu'était devenu le travail que j'avais soumis de bonne foi à la considération de celui que je supposais avoir le plus grand intérêt à le faire imprimer, et à suivre les dispositions qu'il présentait. Armé de l'acte qui l'autorisait à faire des changemens sur le système monétaire d'une session à l'autre, il songea bientôt à donner suite à son projet relatif au retrait en masse de la circulation de la monnaie nationale. L'ex Président établit son plan d'abord pour le retrait général des billets de dix gourdes, alléguant qu'il y en avait de contrefaits dans la circulation, et qu'on se préparait à augmenter la contrefaçon, et ensuite pour en venir à retirer les billets de moindres valeurs. J'ignorais absolument tout ce qui se faisait à cet égard, et cependant on m'attribua la faute de cette affaire. Le plan du retrait était de réduire les

valeurs Haïtiennes de deux tiers et de rembourser le tiers restant moitié en numéraire de bon aloy et l'autre moitié en billet du trésor remboursables sur les deuits ou sommes à payer à l'état ; tout était arrêté pour ce changement subit et incompréhensible : les actes étaient préparés. Celui qui était possesseur d'une somme quelleconque en valeur nationale allait perdre les deux tiers de son avoir sans retour, et ne recouvrir que la moitié de l'autre tiers : ce plan était épouvantable ! L'ex Président fit assembler les fonctionnaires suivans, autant que je me le rappelle, le Secrétaire d'Etat Pilié ; le Grand-Juge Voltaire ; le Général Victor, les Sénateurs Villevalaix, Bazalais et Paul ; le Directeur de Douane B. Ardouin ; le Commandant Coquierre et d'autres, dont je ne me rappelle pas le nom. Convoqué aussi à cette réunion, j'arrivai le dernier ; je trouvai que déjà l'assemblée était en séance ; la communication me fut donnée de ce dont il était question ; la connaissance du plan arrêté me remplit d'effroi ! je demandai s'il m'était permis de parler en toute liberté : cette permission m'ayant été accordée, je ne dissimulai pas, en termes clairs et précis, ma désapprobation du plan qui, suivant moi, consacrerait la plus criante injustice et la plus grande iniquité, qui pourrait mener à se revolter spontanément, car, ajoutai-je, le pouvoir ne pouvait pas avoir le droit de réduire de cinq sixièmes la fortune publique, lorsque, ce public avait eu la confiance d'accepter des valeurs qui étaient garanties par des actes législatifs et par des titres pour les sommes y exprimées ; je concluais qu'il était convenable de retirer graduellement, à cause de la contrefaçon, les bons de dix gourdes, en les remplaçant au fur et mesure par d'autres bons d'une moindre quotité, mais en se gardant bien de faire aucun rabais sur la valeur spécifiée dans les dits billets, car autrement il en résulterait la banqueroute de l'Etat qui en amènerait beaucoup d'autres et un bouleversement général. Après de discussions assez vives, les opinions tournèrent avec lenteur de mon côté, parceque plusieurs des assistans redoutaient de contrarier l'auteur du plan ; le projet fut abandonné, mais ce n'était que pour un instant, et au moment où je m'y attendais le moins, je vis paraître l'arrêté pour le retrait des billets de dix gourdes, dont la valeur était réduite de deux tiers pour ceux qui voulaient un remboursement immédiat en doublons à raison de

\$50 chaque ; j'appris aussi en même temps que l'ordre avait été donné pour la suspension de paiemens des appointemens des fonctionnaires et salariés de l'Etat mensuellement, comme par la passé, et aussi la suspension de toute nouvelle émission des billets d'une et de deux gourdes. Je ne compris rien à cela, si ce n'était l'approche d'une subversion totale dans l'Etat, et je fus assez franc pour ne pas dissimuler mes craintes à l'ex Président ; mais son parti était pris, et je n'avais qu' à me résigner. Cependant lorsqu'il fut question de retirer au commerce les billets de dix gourdes dont il était porteur, en les réduisant de deux tiers, je ne pus me dispenser d'observer encore que c'était une sorte de spoliation qui devait nécessairement occasionner les plus grands torts à la République, en détruisant toute confiance dans son gouvernement ; qu'au moins il fallait laisser à ceux qui ne voulaient pas être remboursés immédiatement en doublons à \$50 chaque, la faculté de déposer leurs billets de caisse pour recevoir des certificats du trésor au pair, remboursables graduellement par les droits ou sommes en valeur nationale, que l'Etat aurait eu à recevoir ; cette proposition fut acceptée, et le trésor fut autorisé à opérer en conséquence ; mais il ne s'était écoulé que peu de jours, lors que je reçus de l'ex Président les reproches les plus vifs pour ma proposition, et l'expression la plus amère de ses regrêts d'y avoir accédé, et il fit cesser subitement l'opération des certificats au pair pour le dépôt des billets remis.

Presque tous les paiemens du trésor public étaient ou suspendus ou arriérés ; de tous côtés les réclamations arrivèrent, la méfiance s'augmenta de part et d'autre. Ces circonstances, réunies à ce qui s'était passé aux élections de 1842 pour la sixième législature, me firent prévoir qu'une catastrophe terrible s'approchait, et quoique j'en redoutasse le résultat, je ne fus pas moins déterminé à rester ferme à mon poste, car ce n'est pas à l'approche de la tempête que le vaisseau doit être abandonné par ceux qui font partie de son équipage, et faire autrement aurait été se couvrir de déshonneur.

L'orage qui s'était préparé, aurait éclaté au Port-au-Prince en Avril 1842, si je ne m'étais pas mêlé de l'empêcher ; certain officier qui est maintenant en faveur, après avoir chanté

bien haut dans les dernières circonstances son patriotisme et son dévouement populaire, ne vint-ils pas à moi, me représenter la nécessité de conseiller d'employer la force militaire contre les-jeunes-gens qui se montraient favorables à l'opposition; ne me suis-je pas prononcé énergiquement avec lui? alors sa démarche me fit comprendre la nécessité de me préoccuper de détourner le coup fatal qui menaçait de couvrir de deuil la Capitale! ainsi si j'ai, par des conseils, eu quelque participation dans ce qui s'est fait à la suite des élections au Port-au-Prince, et à l'ouverture de la première session de la 6^e. législature, je n'ai agi qu'avec connaissance de cause, pour éviter de plus grands maux, et si pour ces faits je suis criminel, j'accepte volontiers la charge, n'en restant pas moins convaincu que j'ai rendu à la Patrie, dans cette circonstance, un grand service, en évitant l'effusion du sang. J'étais fort indisposé au commencement de cette année, et j'étais encore convalescent lors qu'il me fallut à cause de l'événement qui venait d'éclater aux Cayes, me rendre au Petit Goâve pour le maintien de l'ordre. Je ne me dissimulai pas la position critique dans laquelle se trouvait le pays, et j'étais loin de penser que l'emploi de la force fût le premier moyen auquel il fallût recourir; mon opinion était d'employer des mesures pour d'un côté prévenir les masses de la séduction, et de l'autre calmer les mécontents, en accédant à tout ce qui était juste et raisonnable. J'étais, avant de partir de la Capitale, bien instruit de quelques réunions nocturnes qui avaient eu lieu à Léogane et des machinations contre l'ordre établi; plusieurs Citoyens respectables de l'endroit m'avaient communiqué leurs inquiétudes et me pressaient de leur garantir la tranquillité; une douzaine de personnes m'étaient dénoncées, des preuves de leur culpabilité m'étaient offertes, et cependant je ne me déterminai à faire que quatre arrestations, et elles parurent satisfaire ceux qui redoutaient les évènements. Rendu au Petit-Goâve où se trouvaient quelques personnes signalées, comme agens de la révolution, ne trouvant pas contre elles les mêmes aigreurs que j'avais rencontrées à Léogane, je fus bien aise de n'avoir eu que des conseils à leur donner, et elles me firent publiquement les plus solennelles protestations de leur dévouement au Gouvernement existant alors, et de leur résolution de le soutenir. J'ai agi pendant le mois que j'ai passé dans cet endroit dans

le cercle de mes devoirs comme officier, et comme devait le faire un fonctionnaire qui désire éviter le trouble et concourir au maintien de la tranquillité publique, en employant des mesures préventives; et à cet égard pour, s'en convaincre, il ne faut que consulter sans préventions mes actes et ma conduite à cette époque.

RESUMÉ.

Je viens d'accomplir avec candeur ce que j'ai annoncé dans le début de ce mémoire, en abrégant bien des détails qui constatent des services que j'ai rendus à la Patrie!— Que ceux qui m'accusent de l'avoir trahie fassent pour ce qui les concerne, comme je viens de le faire; car lors qu'une révolution a été entreprise pour l'amélioration des intérêts du peuple souverain, ceux qui se mettent en évidence ne doivent rien dissimuler, la vérité et la loyauté devant être leur boussole.

S'il paraissait étrange qu'après avoir été pendant vingt cinq ans près l'ex Président d'Haïti, sans m'être jamais plaint contre lui, je n'explique maintenant sur ce qui a pu s'être passé entre nous, c'est afin de faire remarquer que je ne fus jamais son mentor, comme cela a été malicieusement avancé: si j'avais eu sur son esprit de l'influence au point de le diriger à ma volonté, je n'aurais pas été constamment traité par lui comme je l'ai été; j'ai dû agir comme je l'ai fait, résolu que j'étais de sacrifier à la tranquillité de la patrie tout ce qui m'était personnel, pour la mettre à même de se civiliser et de prospérer, en espérant du temps et de mes efforts consciencieux les améliorations que l'esprit de turbulence et d'égoïsme ne pouvait qu'éloigner. J'aurais continué à taire ce que j'ai révélé, si je n'avais pas acquis depuis que je suis en cette cité, la certitude que l'ex Président avait eu la fai-

blesse comme l'injustice de m'attribuer les fausses mesures qui ont amené la chute de son Gouvernement, ce qui m'avait été souvent rapporté, étant encore en Haïti, et que j'avais repoussé comme contraire à la vérité. Ceux qui sont de bonne foi doivent se rappeler que l'ex Président n'a jamais voulu de partage dans l'exercice de son autorité, ce qu'il a souvent publiquement déclaré; d'ailleurs ni la constitution, ni la loi sur les attributions du Secrétaire Général ne me soumettaient, comme l'étaient d'autres grands fonctionnaires, à aucune responsabilité administrative; je n'avais donc aucun droit de réclamation sur ce que le chef exécutait par sa volonté, je ne pouvais faire que de modestes observations qui étaient accueillies quelques fois, et le plus souvent rejetées.

Je suis loin de vouloir me défendre de l'accusation arbitraire portée contre moi, aux dépens de celui dont le pouvoir à cessé d'exister; mais lorsque des passions haineuses tranchent la vérité pour créer des coupables, puis-je me dispenser d'en appeler aux témoignages de ceux de mes Compatriotes qui souvent ont eu, comme moi, occasion d'entendre l'ex Président, et qui, plus que moi, avaient à éprouver les effets de son absolutisme, tel par exemple, les membres du Gouvernement Provisoire qui étaient, dans l'administration, des agens responsables, tandis que je ne l'étais en aucune manière: l'honneur, la loyauté et la franchise, n'obligent-ils pas ceux là à ne pas laisser ignorer la réalité de ce qui existait?

Si, par des motifs que je ne puis attribuer qu'à des faiblesses inexcusables, ils croient devoir s'abstenir d'avouer ce qui se pratiquait, ne doivent-ils pas craindre d'être convaincus de pusillanimité, et d'être responsables, si ce n'est devant les hommes, un jour, et avant longtemps, devant Dieu, de leur manque d'énergie pour prévenir des actes iniques, dont les effets rejailliraient sur la nation, en éternisant son malheur!

Ne serait-ce pas la plus grande de toutes les injustices que de vouloir me faire partager des fautes que je n'avais pas même la faculté de commettre? En me vouant sans réserve au service de ma patrie, j'ai été toujours dépouillé de tous

sentimens de fol orgueil, d'absurde vanité et d'intérêt personnel : mon objet était sa régénération, en cherchant à la fonder sur des principes solides et honorables : des preuves existent pour constater ce fait ! Jamais, j'ose l'affirmer, personne, ne fut plus sincèrement dévoué que moi à tout ce qui peut relever la caste africaine et ses descendants de l'état d'abjection dans le quel l'injustice de certains hommes l'ont placé.

Je ne puis pas être solidaire d'aucune des actions reprochées à l'ex Président qui, n'ayant jamais à ma connaissance, ordonné aucun assassinat, aucune spoliation de propriétés, ni manifesté l'intention de renverser les institutions libres de la République, ne me fournissait pas de motifs publics pour m'éloigner de lui, et me soulever contre son autorité.

Je n'ai eu aucune participation dans la distribution des deniers publics que, on le sait bien, je n'ai jamais administrés ; si l'ex Président a mésusé de son pouvoir sur ce point, je l'ignore, j'aurai de la peine à le croire, avare qu'il était des dépenses que la prospérité du pays nécessitait ; d'ailleurs sous ce rapport il n'y avait de responsables, après lui, que les Secrétaires d'Etat qui administraient les finances, et qui d'après la loi étaient compétents pour refuser toutes dépenses illégales, et pourtant je ne sache pas qu'ils aient jamais hésité d'obeir à ses ordres, et ils ne sont en aucune manière recherchés, tandis que je suis accusé, poursuivi et soumis à l'expropriation !

Pourquoi ? parceque le véritable intérêt du peuple Haitien m'imposa toujours une énergie qui ne ne permit jamais pour me populariser (j'en rends grace à l'Eternel), d'être pusillanime ou de dissimuler sur ce qui pouvait d'après ma conviction faire progresser solidement le bonheur national ; et si j'ai montré de la sévérité dans mes actions, elle ne fut jamais en dehors des principes de moralité sans l'observance desquels le bien être de qui que ce soit ne peut exister nulle part. Je n'ai jamais reçu du trésor public, d'autres sommes que mes appointemens fixés par la loi et aucune indemnité, même pour des services extraordinaires, et des frais de reception, ni moi, ni aucun des miens sous ma direc-

tion immédiate, n'avons été favorisés par aucune entreprise susceptible de donner des bénéfices, au contraire, pendant plus de vingt ans j'ai été privé du logement que la fonction que j'exerçais me donnait droit d'avoir, et si j'avais été, comme quelques ennemis particuliers le prétendent, le protégé ou le mentor de l'ex chef de l'Etat, n'aurai-je pas reçu, le remboursement de mon logement arriéré et auquel j'avais des droits autrement bien établis que celui qui, à mon insçu, reçut, avant de quitter Haïti, le paiement d'une pension qu'il n'était pas fondé d'après la loi, à obtenir. Je n'ai eu aucune propriété des domaines nationaux par faveur : celles que je possède, ce qu'il est facile à vérifier, m'ont été légalement aliénées comme à tous les Citoyens qui en ont obtenu à divers titres, et toujours les intérêts des autres à cet égard furent préférés aux miens propres. Il me serait difficile de répondre aux nombreuses accusations dirigées contre l'ex Président, dont on veut me rendre complice, ainsi qu'à l'accusation vague d'avoir été un conseiller pervers, autrement qu'en faisant observer ce que ne peut la haine, réunie au besoin de remplacer ceux sur lesquels on déverse d'odieuses imputations. Pourquoi ne pas préciser les faits et les appuyer de preuves irrécusables ? la justice n'exige-t-elle pas qu'il en soit ainsi ?

On a parlé de la destruction de la liberté de la presse ; mais les faits attestent que j'aurais jamais aucun empêchement ne fut porté au droit de publier sa pensée sauf la responsabilité établie par la loi. Si l'on voulait être véridique, on avouerait que personne n'a plus constamment encouragé que moi, et de toutes les manières, cette liberté de la Presse. Si l'ex Président n'a jamais voulu lire les journaux qui se publiaient dans la République, ce que je l'avais souvent engagé de faire, afin de connaître l'opinion de ses administrés, il n'en est nullement de ma faute. Je n'ai jamais désapprouvé le droit qu'il s'était attribué de faire grâce à des condamnés politiques, parceque si aucune loi ne lui avait donné ce droit, aucune non plus ne l'avait empêché de l'exercer, et je trouvai que c'était une vertu de savoir user d'indulgence envers ceux qui en avaient besoin dans un pays où les fautes politiques et même certains crimes, fruits des révolutions ont été si fréquents. Si des Commissions furent souvent

etablies, beaucoup de nos concitoyens qui figurent en ce moment dans les emplois publics en ont fait comme moi partie, et je ne sache pas que ces commissions aient jamais eu les pouvoirs des tribunaux judiciaires : leurs attributions ne s'étendaient qu'à établir des enquêtes et à faire des rapports pour mettre l'administration à même de décider.— N'ayant jamais eu aucune participation à la formation des listes pour la nomination des sénateurs, je ne puis être passible d'aucun reproche dans cette tracasserie que j'appelle ainsi parceque aucune loi n'avait rien prévu ni réglé à cet égard, et que l'article constitutionnel était positif sur la matière.

L'ex Président a si souvent et si publiquement déclaré (c'était l'exacte vérité) qu'il n'était sous l'influence de personne, que c'est non seulement lui faire outrage, mais encore m'en faire un bien plus grand que de vouloir persuader qu'il était sous ma direction ; s'il avait voulu écouter les conseils que je puis lui avoir donné, le plus souvent par écrit, il n'y aurait pas eu, je crois, nécessité de recourir à une révolution pour obtenir des améliorations, car il eût laissé à chaque fonctionnaire, soit civil, soit militaire, le plein exercice de ses attributions ; il eût attiré à lui tous les Haïtiens de discernement et qui avaient intérêt à la conservation de l'ordre et de la tranquillité publique, sans en repousser aucun par la fatalité de son caractère trop absolu et trop présomptueux pour un chef Républicain ; il aurait livré à la libre discussion toutes les matières d'intérêts publics, en faisant soutenir les discussions avec loyauté et énergie, et son autorité aurait été fortifiée par le concours de tous les honnêtes citoyens, ; il n'aurait pas cru qu'en s'appuyant sur les masses, il avait suffisamment de forces pour dédaigner l'opinion de ses Concitoyens éclairés. Je ne puis rien comprendre de la stupeur qui semble s'être emparée d'un grand nombre d'Haïtiens de savoir et de cœur, qui paraissent disposés à tout souffrir, plutôt que de faire entendre la vérité qui doit prévenir les erreurs aux quels entraînent les passions dans les temps de révolutions. Ceux là peuvent-ils dire qu'ils sont de bonne foi envers la souveraineté du peuple et les libertés publiques ? Pour moi, qui n'a jamais su intriguer, la crainte de déplaire ne m'a jamais empêché de faire entendre ma voix, lorsque j'ai cru qu'elle

pouvait être utile au bien-être de la Patrie. Haïtien de cœur et d'esprit, aucun préjugé de nation ou de couleur n'a jamais trouvé accès en moi pas plus que les méfiances et les inquiétudes qui ne décèlent que la conviction du manque de foi en soi même ; si ma franchise m'a créé des ennemis, c'est un malheur que je ne puis que déplorer. Mes ennemis politiques dans la République ne peuvent être qu'en fort petit nombre, et ne sont que des jaloux, tandis que le plus grand nombre de mes compatriotes ont pu apprécier mon dévouement à la chose publique depuis plus de quarante ans, et c'est de ce dont on est bien convaincu et qui porte à s'acharner contre moi, à me proscrire pour me dépouiller du peu que je possède et que j'ai loyalement acquis, afin d'abrèger mes jours et combler le malheur de ma famille ; semblable ingratitude, s'est-elle jamais fait remarquer dans aucun coin de la terre civilisée ?

La meilleure preuve que je puisse offrir de ce que j'avance est que, le principal crime dont je suis généralement accusé, est d'avoir montré trop de persévérance à soutenir l'autorité de l'ex Président, dont le pouvoir aurait, dit-on, cessé, depuis longtemps, si je l'avais abandonné ; on a pu juger si j'étais dominé par aucune ambition personnelle, lorsque je repoussai avec dignité les suggestions qui m'étaient faites de me mettre en opposition avec l'ex chef de l'Etat pour faire tomber son pouvoir et me mettre à sa place. En cela n'ai-je pas fourni la preuve que je ne voulais pas offrir dans la Patrie le funeste exemple des subversions, sous prétexte d'opérer des améliorations ? Cependant des esprits cautuleux ne s'attachaient-ils pas à préoccuper l'ex chef de l'Etat que j'en voulais à son autorité, ce qui malheureusement pour lui et (qu'on me pardonne de le dire) pour la patrie, le tenait dans une constante méfiance contre moi.

De 1813, jusqu'à sa mort, l'illustre Petion me donna sans aucune réserve, les plus grandes preuves de confiance ; il abandonnait volontiers à mes soins la plus grande partie de son travail personnel, en m'autorisant de signer la plupart des pièces de sa haute administration, et alors aucun mécontentement ne se faisait remarquer. Si son successeur m'eût accordé la dixième partie de la confiance de son prédéces-

seur, il y aurait eu dans son administration, l'esprit de suite de celle établie par le President Petion, et qui, chaque jour, aurait porté une nouvelle pierre de consolidation à la Liberté du peuple, et à la prospérité du pays, par conséquent à la satisfaction générale; mais, qui de ceux qui avaient de fréquents et intimes entretiens avec l'Ex-President ne savent pas qu'il n'avait en moi qu'une confiance aussi relative qu'inquiète? Non, positivement non; il ne peut exister aucune complicité entre l'Ex-President et moi, car il n'a jamais subsisté, entre nous, aucune combinaison pour asservir la République, laquelle n'a pu être paralysée dans ses progrès que par le résultat des fausses mesures d'une pitoyable administration, fruit de l'esprit d'absolutisme! N'est-ce pas l'injustice la plus criante que de vouloir me rendre responsable de la pauvreté du pays, dans lequel l'éloignement à l'exercice de toutes industries et du travail, est le type du caractère national, lorsqu'il est constant qu'aucun Haïtien ne fit, avec persévérance, plus d'efforts que moi pour exciter le développement de l'Agriculture et de toutes les industries? N'est-il pas encore la plus cruelle injustice de vouloir me faire partager les torts que l'ex Président a eu de ne s'être pas plus préoccupé qu'il l'a fait de l'Instruction et de l'Education du peuple, lorsque aucun haïtien ne fit jamais plus que moi d'efforts pour éclairer ce peuple? Quel est donc celui en Haïti qui porta plus que moi d'intérêt à l'Instruction de la jeunesse; et parceque je me suis toujours occupé autant que je l'ai pu de l'empêcher de s'abandonner à la licence, voudrait-on pour cela me proclamer l'ennemi de cette jeunesse, dans laquelle furent toujours mes espérances pour consolider et éterniser les travaux de Liberté et d'indépendance auxquels j'ai consacré ma vie depuis un demi-siècle? Que de preuves écrites n'ai-je pas pour appuyer ces assertions!

Qu'on s'attache donc à m'accuser de mes propres fautes: voilà ce qui serait rationnel.

Je vais m'expliquer sur ce qui m'est revenu des accusations portées contre moi directement.

Rendu au Petit-Grave le 4 Frevrier, j'y trouvai la population, comme la garnison, fort irritée de la prise d'armes de

la Plaine des Cayes et de Jérémie. Comme à Léogane et au Grand-Goâve, tous les hommes de cet endroit manifestaient le désir de marcher pour conserver la tranquillité, protestant de leur dévouement à l'ex Président d'Haiti : ils étaient tous de bonne foi ; ceux maintenant qui disent le contraire, ne font que trahir la vérité.

Le souvenir des guerres civiles depuis 1790 jusqu'en 1804, avec leurs hideuses conséquences, me faisait frissonner d'horreur ! le règne de fer de Dessalines, et les massacres ordonnés par Christophe, remplissaient ma pensée ! Je n'étais préoccupé que des moyens de conjurer la tempête qui s'annonçait et menaçait de tout engloutir ; car qui alors pouvait être assuré des succès de l'entreprise de Praslin et de Jérémie ? Quel est l'homme sensé qui ne pût mesurer les tristes fruits d'une révolution qui ne pouvait s'exécuter qu'en démoralisant ceux qui étaient appelés à y participer, et sans le concours desquels rien n'aurait pu être exécuté, surtout si celui-là songeait au salut de la Patrie avant tout, et que la réflexion lui fût venue qu'il était bien plus facile de désorganiser que de réorganiser ! J'étais décidé de garder la défensive et observer l'avenir dans le territoire que je commandais ; je dépêchai plusieurs messagers de confiance vers les lieux agités, et j'en profitai pour répondre à des lettres que j'avais reçues récemment du Citoyen Borelly, du Général Laraque, alors lieutenant Colonel, commandant aux Roseaux, du Sénateur Décossard, du Général Segrétier, du Commandant de Dame Marie, et du Citoyen Viau, Secrétaire du Général Lazzarre : les sentimens qui ont dicté cette correspondance prouvent que mon objet était d'éviter l'effusion du sang, et que je n'étais point opposé aux vues d'améliorations dans l'Administration de la République que j'étais desireux autant que qui que ce soit de voir arriver.

Un des envoyés (le Citoyen Mathieu) revint de Jérémie, chargé de faire la propagande : il répétait à haute voix que deux bâtimens à Vapeur, et deux Bricks de guerre étaient arrivés à Jérémie, portant des armes, des bouches-à-feu, des munitions, de grosses sommes d'argent, envoyées par le Gouverneur de la Jamaïque aux révolutionnaires de Jérémie pour faciliter leurs entreprises ; je savais que ce n'était pas exact

et que c'était compromettre un Gouvernement qui n'avait aucune participation dans l'affaire. Plus je faisais d'efforts pour porter le Citoyen Mathieu à ne s'attacher qu'à la vérité, plus il faisait du bruit pour frapper les oreilles de la multitude qui s'était assemblée pour l'écouter. Je dûs le faire emprisonner, et les agens de la révolution ont-ils fait autrement à l'égard de ceux qu'ils ont été dans le cas de suspecter comme embaucheurs ? Depuis leurs succès, comme avant, n'ont-ils pas poussé jusqu'à l'extrême injustice leurs mesures préventives, après avoir avoué qu'ils n'avaient rien négligé pour établir la propagande ? Pourquoi ceux qui avaient renvoyé le messenger pour prêcher cette propagande, ne m'avaient-ils pas fait connaître en réponse à mes lettres, l'objet de leur prise d'armes ? Que pouvaient-ils craindre en le faisant, puis qu'ils s'étaient déjà soustraits à l'autorité du Gouvernement alors existant ? Pourquoi ne m'envoyèrent-ils pas le Manifeste daté des Cayes le 1^{er} Septembre, au bas duquel je vois figurer le nom du Général Voltaire qui était avec l'ex Président jusqu'au 13 Mars, approuvant tout ce qu'il faisait ; Manifeste que je n'ai vu que depuis que je suis en cette ville. Je ne serais pas vrai, si je disais que la connaissance de cette pièce m'aurait porté à me détacher de mes devoirs, non, je ne l'aurais pas fait ; mais elle m'aurait fortifié dans mon opinion qu'il fallait des améliorations, et je me serais empressé de mon Quartier-Général, de l'expédier à l'ex chef de l'Etat, en lui faisant des observations dans l'intérêt national, comme je lui en avais déjà faites, et en cas de refus, de consentir à ce qui aurait été raisonnable ; j'aurais su comment je devais agir.

Un second messenger revint de Jérémie, me portant une réponse du sénateur Décossard, qui me disait que le retrait de la circulation des billets de dix gourdes qui avait fait baisser le prix de la denrée d'exportation, était la cause de la révolution, ce que j'avais prévu, et qui me fit penser que la chose n'était pas assez sérieuse pour désespérer d'en venir à un accommodement ;—et une autre du Général Segrétier, m'annonçant qu'il n'avait fait que se soumettre à la nécessité en y prenant part ; donc, je devais croire qu'il n'était engagé dans l'affaire que par la contrainte et non pas par le cœur. Ces lettres furent envoyées à l'Ex Président, ainsi

que le dernier messenger qui m'annonçait qu'il n'y avait que peu d'adhérents à la révolution, et que depuis Pestel jusqu'à Jérémie, il n'était que bruit que j'en faisais partie, ce qui me fut confirmé par d'autres envoyés qui revinrent auprès de moi, en m'annonçant que mon adhésion à cette affaire, avait été publiée sur la place de Jérémie. Pourquoi le Citoyen Borelly, les généraux Segrétier et Laraque, qui se sont toujours dits depuis longtemps mes amis, ne m'ont-ils pas écrit ce dont il était question, et pourquoi ces réticences tendantes à induire en erreur ? N'était-ce pas la preuve que ce qui était arrivé dans l'arrondissement de Jérémie n'était jusqu'au 15 Février que l'œuvre d'une portion de la population qui n'était pas encore assurée de son fait ? Malgré tous les soins qui avaient été pris par les principaux auteurs de la révolution pour propager sur tous les points du pays la levée de boucliers, ce qui ne m'était pas inconnu, et alors il y avait un bien plus grand nombre d'observateurs qui attendaient les événemens pour se prononcer pour ou contre la révolution, que ceux qui s'étaient voués à la soutenir ; j'ignorai absolument, étant encore au Port-au-Prince, la correspondance des Cayes avec l'Ex Président, ainsi que la Proclamation qui désérait au Général Borgella le commandement du département du Sud, ainsi que les ordres qui lui avaient été donnés ; et ce ne fut que le Citoyen Eugène Villevalaix, Secrétaire particulier de l'Ex Président, qui avait rédigé la proclamation, et qui l'avait portée à l'impression, qui m'en donna quelques notions peu d'heures avant mon départ du Port-au-Prince. Dès le 5, je reçus de l'Ex Président des instructions pour faire marcher les troupes de l'arrondissement de Léogane vers Jérémie, à la disposition du Général Borgella : c'était contre mes vues, mais il me fallait obéir à celui auquel j'étais subordonné, et c'est ce que je me suis empressé de faire en officier d'honneur ; en transmettant les ordres que j'avais reçus. L'enthousiasme de chacun m'étonna, en me persuadant de leurs dispositions à guerroyer : ma position était bien cruelle !

Qu'on questionne ceux qui composaient les deux colonnes de Léogane et du Petit Goâve, si je ne leur ai pas, publiquement, en leur parlant, recommandé de tout employer pour ramener ceux qui étaient en armes, et de n'agir avec

rigueur que lorsqu'ils auraient été convaincus de leur éloignement de se rendre à la raison ; et si le Colonel Lamarre n'avait pas voulu être fidèle aux instructions qu'il avait reçues, aurait-il cherché à parlementer avec ceux qu'il trouva en armes dans les environs de *Lesieur* où il était posté avec des forces supérieures et susceptibles de les écraser ; et alors il n'eût pas reçu d'un jeune-homme du quel il ne pouvait pas se méfier, et avec lequel il ne combattait pas, le coup de feu qui entraîna sa mort ! On a fait un chef d'accusation d'une lettre que j'ai écrite au Commandant Gauguette ; mais ce commandant, dès le 5, n'avait-il pas pris l'initiative pour me faire connaître que des turbulents s'occupaient à soulever la Commune de Miragôane, sous ses ordres, en me demandant des instructions ; et ne m'envoyait-il pas sous escorte un Citoyen sortant de Jérémie qui avait fait un grand circuit, et qui s'était rendu à Miragoâne, prêchant la propagande, ainsi qu'une femme, tous les deux accusés de tentatives d'incendier la ville ? Que devais-je faire ? Les emprisonner comme je l'ai fait ; en donnant des instructions à ce Commandant pour m'envoyer ceux dont il paraissait craindre les entreprises, et en me livrant, dans ma lettre, à des considérations sur tout ce qui pourrait arriver de fâcheux à ceux qui se remuaient, ai-je ordonné de les spolier ou de les mettre à mort ? N'est-il pas partout admis qu'il faut employer tous les moyens susceptibles de prévenir le mal ? Ma sollicitude à cet égard, n'aurait-elle pas dû être mieux appréciée ! Il m'a été envoyé de l'Anse-à Veau cinq citoyens qui propageaient les doctrines révolutionnaires, et dont les officiers de la garde nationale, comme d'autres respectables fonctionnaires de l'endroit, se plaignaient amèrement, pour avoir été insultés par eux ; des faits graves leur étaient imputés ; fallait-il les libérer, ou les emprisonner, pour le maintien de l'ordre ? Le dernier parti était impératif, et c'est ce qui a été fait. En recommandant l'apposition des scellés par l'autorité civile sur les effets de ceux qui avaient été arrêtés ou qui avaient disparu, n'ai-je pas voulu prévenir toute spoliation de ce qu'ils avaient laissé derrière eux ? On m'a accusé de la mort de Sielait qui s'est suicidé, et d'avoir disposé des animaux, des matériaux et des denrées de sa succession ; mais était-ce à mon profit, ou pour les besoins publics que les objets ont été touchés ? Qu'on questionne sur

ce point ceux qui exerçaient des fonctions au Petit Goâve, pour connaître les précautions prises, en demandant, par leur entremise, les susdits objets, et en leur désignant comment procurer par leurs soins un bon débouché des denrées pour le compte de ceux auxquels elles appartenaient, et en les chargeant de remettre eux mêmes les produits à qui de droit ; je crois que le Colonel Calix Duclos, le Préposé d'Administration Delva, les Citoyens Benis et Baudin, qui étaient membres du Conseil des notables et le Capitaine Menant, ont assez de pudeur et de sentiment pour ne pas se refuser à dire la vérité ; pourquoi n'a-t-on pas eu la justice de dire que le feu Augustin Siclait, dénoncé d'avoir offert \$20,000 pour propager la révolution, n'a été seulement que reproché par moi publiquement de sa prodigalité des sommes que plusieurs l'avaient accusé de ne s'être procuré qu'en faisant un commerce illicite de fausses monnaies et de faux poids ? En lui parlant en présence du Colonel Pierre Désiré, des Citoyens Felix Poisson, Fénélon Lespinasse, Millery, Théodore Volant, Bonnacase et de plus de cinquante autres personnes, parmi les quelles étaient bien de ses accusateurs, l'avais-je menacé ou vexé en aucune manière, et n'est-il pas présumable qu'un remords de conscience l'a poussé à l'acte de désespoir qui a mis fin à ses jours ? et si j'avais eu le malheur de convoiter ses dépouilles, aurai-je exigé des autroités civiles, l'apposition des scellés et l'inventaire des biens qu'il a laissés, pour y conserver leurs droits à ceux qui auraient pu en avoir à exercer ? Le Général Lazarre a proclamé que j'avais harangué au Petit Goâve les troupes envoyées de la Capitale contre le Sud, afin de les exciter à la guerre : cela n'est pas vrai !— Qu'on leur demande si je leur ai prêché le meurtre, le pillage, la dévastation, et si, au contraire, je ne leur ai pas recommandé l'honneur et la fidélité à leurs devoirs, sans oublier la modération envers leurs concitoyens. Que l'on interroge le même Général Lazarre, qui a eu bien des fois occasion d'avoir des rapports intimes avec moi depuis qu'il n'était que Capitaine au 17^e. régimen, si jamais il a reçu de moi un mauvais conseil, et si à la fin de Janvier dernier, il ne m'écrivait pas encore comme à un ancien ami, auquel, me disait-il, il aimait à ouvrir son cœur ; pour moi, j'ai pu le bien discerner, comme il peut bien savoir quel fut mon dévouement à la cause de mes frères sans distinction d'épiderme, aussi bien qu'à celle de la Patrie.

Les Généraux Paul, Belanton, Thomas Hector et Souffrant, alors Colonels, ne furent-ils pas les premiers sur la place du Petit-Goâve à provoquer les troupes sous leurs ordres à prêter le serment de fidélité au Président d'Haïti, pour soutenir l'autorité duquel ils étaient, disaient-ils, prêts à mourir ? Je ne pense pas que ses officiers désavouent cette vérité ; qu'ils aient changé depuis, parcequ'ils ont été éclairés et qu'ils ont pris parti pour la révolution qui a tromphé, je ne les en blâme point, mais moi suis-je criminel pour ne les avoir pas imités ? Non, sans doute, la bonne foi et l'honneur me défendaient de tenir une semblable conduite, et pourquoi serais-je proscrit, et mes biens confisqués, lorsque ceux que je viens de nommer ont été comblés de faveurs ? Serais-ce pour avoir oublié leurs sermens prononcés sans contrainte, même sans y avoir été excités en aucune manière, et parceque, je n'aurais pas devié au devoir, sans l'accomplissement duquel le métier de soldat serait dangereux à la Liberté publique, je serais proclamé criminel ? Je sais que j'ai été accusé pour une réponse que j'ai faite au Général Gardel qui commandait Jacmel et qui me demandait des conseils à l'égard de quatorze citoyens, dont il m'avait envoyé la liste, les quels avaient occultement député vers les révolutionnaires dans le sud pour connaître la conduite qu'ils devaient tenir à Jacmel. Le Général m'annonçait qu'après les avoir mis en prison, il les avait relâchés d'après l'expression de leur repentir ; toujours préoccupé de la nécessité de prévenir l'anarchie, et pensant que dans une communauté de plus de 70,000 âmes, quatorze citoyens ne pouvaient pas, sans mandat, se donner le droit de tenter de changer l'ordre des choses, sans exposer l'endroit à de grands dangers ; je répondis au Général Gardel, qu'il avait bien fait d'avoir mis en arrestation ces citoyens, qu'il n'aurait pas dû les mettre en liberté, mais bien les renvoyer au ministère public pour être poursuivis d'après la loi. Mon opinion est-elle un crime ? Il faudrait être bien passionné pour en juger ainsi. Si j'avais songé à la guerre et si l'effusion du sang ne m'avait pas repugné, qui, lorsque le Général Gardel fut à la tête de la brigade qu'il commandait, frappé d'appoplexie dans les environs de Miragoâne, pouvait m'empêcher de faire prendre position à cette brigade sur les hauteurs de cet endroit, les fortifier avec du canon, et y attendre l'armée populaire ? J'étais certain que j'aurais été

bien obéir, et que le succès de la défense n'aurait pas été douteux ; mais quel sang aurait coulé ?—celui des Haïtiens !

Lorsque le Colonel Bazalais retournant en toute hâte à la Capitale, donnait en passant au Petit Goâve la nouvelle de la défection des 2^d, 9^e, 21^e, et 30^e régiments à l'Anse à Veau, qui pouvait m'empêcher de faire tirer l'alarme comme la proposition m'en fut faite, et de mettre tout en œuvre pour résister ; car, me disait-on, ceux qui s'étaient réunis à l'armée populaire, n'avaient fait que céder à la nécessité par les fatigues qu'ils avaient éprouvées et me rejoindraient bientôt ; mais je compris qu'il était inutile de faire des efforts pour combattre pour soutenir le Gouvernement devenu impopulaire, que l'honneur me commandait toujours de ne point désertier. La population de cette commune, la quelle j'avais depuis longtemps surnommée la Patriote, était encore bien disposée au maintien de ce qui existait, et venait de m'en donner de nouvelles preuves ; mais je crus devoir en partir le soir même pour me rendre à la Capitale, et conférer avec l'Ex Président sur l'état des choses, et lui représenter la nécessité de prendre des mesures pour éviter le grand malheur que je redoutais de voir surgir dans le pays par la guerre civile ! Le Colonel Bazalais m'avait devancé et était parvenu à l'ex-chef de l'état qui fit aussitôt tirer l'alarme en faisant faire toutes les dispositions pour envoyer une division de troupes à mes ordres. Un aide-de-camp me porta l'ordre, lorsque j'étais dans les environs de Bisoton, d'envoyer les instructions pour faire tirer aussi l'alarme dans l'arrondissement de Léogane, et d'attendre là où je me trouvais l'ex chef de l'État pour lui parler sans entrer en ville : les troupes qui devaient marcher se réunissaient dans cette position. Bientôt l'ex chef y arriva, et je n'eus que le temps de recevoir ses ordres sans pouvoir lui faire entendre les explications que j'avais à donner. Je me mis en marche, pour ne pas désobeir, avec quinze cents hommes qui d'après les promesses de leurs chefs immédiats étaient disposés à résister pour soutenir le Gouvernement qui jusque là conservait l'autorité légale.

Comment serait considéré maintenant l'officier supérieur de la République qui serait placé dans la même hypothèse

que je m'étais trouvé et qui n'aurait pas agi, comme je l'ai fait pour répondre à la confiance qui lui avait été donnée. Arrivé dans la savane du Gouvernement en face de Léogane, j'y fis prendre position, en demandant aux chefs des corps leur opinion ; ils ne furent pas d'avis d'aller plus loin dans la crainte, me disaient-ils, que la Capitale se révolterait si la division en était plus éloignée et que de grands malheurs en seraient le résultat : j'avais déjà compris cet état de choses, et je sentais que sous tous les rapports, ma responsabilité était grande. Résolu que j'étais de tout faire pour éviter de voir empirer l'état critique du moment pour le malheur de la population, je rendis compte à l'ex-Président de la position dans la quelle j'étais ; je fus obligé de disposer de mille gourdes de la caisse paroissiale de l'endroit pour calmer ceux qui étaient sous mes ordres, et empêcher les déprédations, et envoyer quelques secours aux militaires du 20^e. et gardes nationaux qui, revenant du sud, étaient éparés dans la Commune. Comme commandant une division de troupes en Campagne, j'avais le droit d'en agir ainsi, pressé que j'étais par les circonstances, en constatant par écrit ce que j'avais reçu et dont je devenais responsable. Informé que Jacmel avait pris son parti en faveur de la révolution, et qu'il envoyait six cents gardes nationaux à Léogane où il n'y avait aucune troupe, je quittai la position devant cette ville pour porter la division à Gressier, et cela pour ne pas être en contact avec ceux qui venaient de Jacmel, et qui auraient pu être combattus avec avantage, car jusque là mon influence sur ceux qui m'étaient subordonnés était incontestable. Avant de partir je fis ouvrir les portes des prisons et libérer tous ceux qui y étaient détenus. Si comme des flatteurs devenus patriotes par circonstance, après avoir été quelques fois dénonciateurs, l'ont fait retentir, je voulais la destruction des Léoganais, qui aurait pu m'empêcher de me renfermer avec ma division dans cette ville, si facile à fortifier, pour y attendre les évènements ? Je n'avais pas eu le temps de rendre compte de ce dernier mouvement, que deux aides-de-Camp de l'ex-Président arrivèrent au Camp pour m'accabler, ainsi que les officiers sous mes ordres, des reproches les plus amers ; la peur ou la trahison, disaient-ils, nous avaient fait retrograder sans coup férir. Ce n'était ni l'une ni l'autre qui m'avait fait agir, seulement je manœuvrais pour éviter au pays des malheurs, et

en cela il me reviendrait plutôt des félicitations que du blâme si l'on voulait réfléchir et être équitable' Au retour des aides-de-camp, je reçus l'ordre de remettre le commandement au Général Méreau et de me rendre at Port-au-Prince, où j'avais été proclamé eu séance publique *traître à mes devoirs*, et cependant je n'avais pas trahi en employant la prudence, dont le but n'était que d'éviter une conflagration générale, dont il m'était bien difficile de prévoir la fin. A mon arrivée aucune explication n'eut lieu, et je fus renvoyé à m'occuper de mes fonctions de Secrétaire Général. Je trouvai le Grand-Juge Voltaire au Palais National ; il doit se rappeler de la proposition que je lui fis de nous réunir au Secrétaire d'Etat pour exposer à l'Ex Président la nécessité de déclarer par une Proclamation la suspension des hostilités et de demander aux chefs de la révolution leurs intentions, en annonçant qu'il était prêt à consentir à tout ce qui pouvait être dans l'intérêt du pays, même à se demettre du Pouvoir, s'il lui était donné des garanties pour la sécurité de sa personne. L'armée populaire alors n'était pas encore au pont de Miragoâme. Mes deux Collegues trouvèrent ma proposition fort bonne, mais il survint *des si et des mais* ; ils voulaient que seul, je fisse la demarche : je n'en étais pas éloigné : il fallait trouver l'occasion d'entretenir l'Ex Président : elle ne s'offrit qu'au 13 Mars à 4 heures de relevée. C'est alors que je lui fis part de ce que je pensais ; à peine avais-je articulé quelques paroles que la réponse me fut donnée avec beaucoup de calme : *Je ne ferai pas cela, je ne me déshonorerai pas, en allant au devant des revoltés : je sais ce que j'ai à faire*, et il se retira dans l'intérieur de ses appartemens ; ne le voyant pas reparaitre, je chargeai son neveu de le saluer, et je retournai chez moi, où j'étais tranquille à réfléchir sur les évènements du jour, lorsque à 8 heures du soir j'appris qu'il s'était embarqué avec sa famille derrière l'arsenal.

Il y avait alors réunis chez moi, au moins trente cinq hommes armés, tous très disposés à me défendre, n'importe, disaient-ils, ce qui pouvait arriver ; ils s'occupèrent même à charger leurs armes, et moi à les calmer, lorsque j'appris qu'un jeune-homme que j'avais réprimandé, il y avait quelque temps pour plusieurs motifs d'inconduite ameutait quel-

ques autres jeunes gens pour, disaient-ils, venir m'arrêter; j'avais l'expérience de ce à quoi poussent les passions dans les réactions; il fallait me déterminer ou à repousser la force par la force, ou à me laisser arrêter, ou à me retirer: je pris le dernier parti, et après avoir passé quelques instans chez le Consul Général de France qui eut l'attention de se rendre chez moi pour m'offrir sa maison, je me suis retiré dans la rade du Port-au-Prince à 2 heures du matin, l'âme pleine de regret d'être au moment de quitter mon pays, non pas, parce que j'avais à me reprocher de l'avoir trahi en aucune manière, mais bien parce que d'un côté, je ne pouvais pas me résoudre à courir la chance d'être vexé et outragé, et de l'autre, parce que je ne voulais pas m'exposer à me voir accuser d'intriguer pour ce qui pouvait advenir contre la révolution. J'écrivis et j'envoyai à la presse le court exposé qui a été publié sous la date du 15.

Le Consul de S. M. B. m'ayant procuré avec mon épouse et deux jeunes personnes un passage que je lui avais demandé je quittai mon pays le 19 Mars dernier dans le plus parfait dénuement, et cela n'aurait pas été ainsi si dans ma longue carrière je m'étais quelquesfois préoccupé, comme beaucoup de mes compatriotes, de m'assurer à l'étranger des ressources pour les cas extraordinaires; mais ma confiance dans mon pays et dans mes concitoyens était sans bornes! — leurs intérêts matériels et moraux seuls employaient tous mes instans, et j'aurais cru trahir la cause nationale si j'avais fait différemment. Tout ce que j'ai relaté avec candeur, mettront à même ceux qui liront ces mémoires de juger en quoi j'ai trahi mon pays! si ma conscience me reprochait des iniquités pendant le long exercice de mes fonctions, j'aurais gardé le silence, ce que je ne puis faire et que je ne ferai pas pendant tout le temps que je ne recevrai pas la satisfaction à la quelle j'ai droit, n'étant pas coupable en aucune manière. Si, pour ce qui me concerne, j'avais agi autrement que la prudence et l'intérêt de la Patrie me l'ont commandé, il ya vingt ans qu'elle eût été livrée à la plus cruelle anarchie, et peut être en ce moment, la République n'existerait-elle plus! Je ne prétends pas faire la critique de la révolution qui s'est accomplie dans le pays, et qui a été proclamée toute morale et sans exemple dans le monde civilisé! A ceux qui

sont en action, est réservé le soin de prouver qu'il n'y a point de contradiction dans ce qui a été promulgué ! l'histoire en recueillera les résultats pour les transmettre à la postérité ! !

L'acte occulte fait par quelques citoyens Aux Cayes, daté du 1^{er} Septembre, 1842, ne pouvait être obligatoire que pour ceux qui y avaient donné leur adhésion ? Consciemment peut-on considérer comme coupables ceux qui ont continué à obéir à l'autorité établie par la loi constitutionnelle, tant que cette autorité n'avait pas cessé d'exister ? S'il pouvait être admis que la fidélité à accomplir des devoirs hiérarchiques dans le cercle des lois, établissait de crimes, Grand Dieu ! où en serait la sécurité publique, ainsi que la force confiée aux Gouvernans quels qu'ils peuvent être ? En faisant mon devoir pendant tout le temps que j'ai été subordonné à l'Ex Président, je n'ai point trahi la Patrie ; pour le faire, il aurait fallu que j'eusse entré dans des machinations tendant à anéantir les libertés du peuple, et l'indépendance de la nation. Ceux qui administrent le pays sont bien à même de connaître les dangers des sociétés secrètes contre l'ordre établi, et après avoir obtenu la victoire, peuvent-ils de bonne foi trouver coupables ceux qui n'ont point fait partie de semblables associations ?

Le succès établit le droit surtout lorsque les faits sont accomplis, je le sais, mais il ne peut s'en suivre toujours que le droit du plus fort soit le meilleur, s'il n'est soutenu par la justice et l'équité, et si ceux qui l'ont obtenu ne se montrent pas à ceux qui les observent plus loyaux et plus capables que ceux qu'ils ont renversés, autrement ils ne se seront placés que sur le terrain le plus glissant !

La régénération et le bonheur des peuples ne peuvent pas s'accomplir par des paroles et des promesses, mais bien par des faits, et ce ne serait pas relever le caractère de la nation si ceux auxquels ils confient ses destinées, ne s'attachaient dans leurs actes et actions qu'au développement de la haine pour proscrire et spolier ceux contre les quels on ne peut trouver de crimes dans la catégorie de ceux établis par les criminalistes de tous les pays. L'expérience du passé et

celle des quatre derniers mois doivent prouver à ceux entre les mains desquels se trouve le pouvoir en Haïti que le peuple est anxieux d'obtenir les grandes améliorations promises par la révolution, à la quelle il s'est empressé d'accéder, dans l'espoir d'arriver au bonheur après lequel il soupirait, et il faut prendre garde, pour se dispenser de lui tenir parole, d'en attribuer la faute à ceux qui ont été renvoyés du pouvoir. Si le premier drame politique s'est accompli sans grande difficulté, il faut qu'il en soit de même du second et du troisième, parceque le peuple ayant compris ses droits, ne se laissera pas abuser par des discours qui ne seraient pas soutenus par des convictions à la portée de son intelligence, et alors les succès qui ont été obtenus, seront éphémères et d'autres succès pourront les remplacer. Fort de ma conscience et des actions de ma vie publique et privée, je déclare que si j'ai pu errer dans mes opinions politiques, (ce que l'avenir constatera) je ne suis point coupable d'aucune action contraire à la prospérité, la liberté et la souveraineté de mon Pays; et je défie, à la face du ciel et des hommes, à qui que ce soit, de prouver contre moi le plus léger attentat, je ne dirai pas aux intérêts de la patrie, mais aux intérêts privés d'aucun de mes concitoyens. Les regards de la présente génération et ceux de la Postérité sont sur ceux qui ôsent m'accuser. Malheur à eux s'ils manquent de prouver leurs accusations? Tout l'odieux en retombera sur eux. Je puis dire ici où je me trouve que j'ai tout perdu, hors l'honneur! Que ceux qui ôsent souffler sur moi leur haleine de haine et d'égoïsme, et qui se préoccupent à accumuler sur moi les plus absurdes, comme les plus mensongères calomnies, en disent autant dans quelque temps, dans quelques mois, peut être!

Je l'ai dit dans ma lettre solennelle au Gouvernement Provisoire, lettre à la quelle il n'a pas jugé convenable de faire répondre, et je le répète: je ne réclame aucune indulgence; ce serait me croire moi-même coupable; mais ce que je demande, c'est que le Jury National prêt à siéger en jugement contre moi, se dégage de toute influence de parti et de passion, et qu'avant de prononcer un arrêt qui doit tacher une des pages des annales d'Haïti, ils en mesurent bien toute l'étendue et toute l'iniquité! Ces mémoires que je livre au Monde Ci-

vilisé avec toute la confiance de la vérité et d'une conscience sans reproche, ces Mémoires, dis-je, porteraient sans cesse devant les membres de ce Jury leur propre condamnation. Déjà l'opinion publique a manifesté quelque réaction. Un de mes principaux accusateurs se trouve aujourd'hui en lutte, lui même, à de graves, mais sourdes accusations. Dieu veuille qu'il puisse, comme moi, mettre la main sur son cœur, et dire à haute voix : "*Je ne suis pas coupable, et le seul et pur patriotisme sans aucune vue d'intérêt personnel a dirigé toutes mes actions*" ! Ombres de Mackintosh, de Papailier, de Petion, ne sortiriez-vous pas alors du Tombeau pour faire triompher la vérité !

Quelque soit le jugement que la Révolution de 1843 et ses adhérents pourront porter contre moi, ils ne me jugeront qu'en première instance. Qu'ils se rappellent qu'il y a un autre Tribunal, plus puissant qu'eux, et à la barre du quel ils seront peut-être eux mêmes appelés dans peu de temps.

"*L'opinion Publique*"—cette égide des opprimés, ce sanctuaire de l'innocence et du droit des gens ! C'est là que je les attends. Peut-être que les années qui se pressent sur moi, et les infirmités que j'ai gagnées au service de ma Patrie pendant près d'un demi siècle, ne me laisseront-elles pas jouir, avant de mourir, du spectacle de la vraie régénération de mon pays, lors que ceux qui sont aujourd'hui en évidence seront au moment de disparaître, comme d'autres ont disparu, car tel est l'ordre de la nature. Puissent-ils avoir la consolation de s'assurer que leur réputation leur succèdera ! Pour moi je suis confiant que ma mémoire sera là—ma réputation, mes enfans, les amis de ma prospérité, comme ceux de mes malheurs seront vengés, et celui que l'on aura ôsé chercher à flétrir, comme "*Traître à sa Patrie*" renaîtra de ses cendres pour veiller encore au bonheur de son pays, et jusques dans la tombe, le nom d'Haïti, heureuse, libre et Triomphante, rentiera jusqu, à lui !

Kingston, Jamaïque, le 15 Juillet, 1843.

B. INGINAC.

E R R A T A.

- Page 7, ligne 18, au lieu de Laben, lisez Lubin.
Même page, ligne 25, au lieu de Tanot, lisez Jannot.
Page 10, ligne 19, au lieu de Chevalier, lisez Cavalier.
Page 14, ligne 36, à la suite de la 2^e division de l'ouest, ajoutez et la 2^e du Sud.
Page 16, ligne 8, au lieu de Boissond, Canal, lisez Boisrond Canal.
Page 18, ligne 5, au lieu de Bayoux, lisez Yayoux.
Même page, ligne 28, au lieu de Bayoux, lisez Yayoux.
Page 19, ligne 9, au lieu de Maritte, lisez Marette.
Même page, ligne 19, au lieu de Lavelannit, lisez Lavelannette, et au lieu de Lenar, lisez Linar.
Même page, ligne 27, au lieu de Connelier, lisez Tonnelier, et partout lisez Tonnelier. au lieu de Connelier.
Page 30, ligne 33, au lieu de Coulmé, lisez Toulmé.
Page 31, ligne 12, au lieu de 1819, lisez 1817.
Page 34, ligne 35, au lieu de Panaystie, lisez Panayoty.
Page 39, ligne 30, au lieu de Deseauisseau Chanlatte, lisez Desruisseau Chanlatte.
Page 41, ligne 35, au lieu de Fort Lester, lisez Pont de Lester.
Page 45, ligne 6, au lieu de Steggart, lisez Stewart.
Page 46, ligne 18, au lieu de Gelin, lisez Getin par tout lisez Gétin, au lieu de Gelin.
Page 82, ligne 28, au lieu du Port-Salat, lisez Port-Salut
Page 83, ligne 21, au lieu de possible, lisez impossible.
Page 86, ligne 33, au lieu le Saint Père, lisez un St. Père.
Page 88, ligne 31, au lieu de people, lisez peuple.
Page 91, ligne 8, au lieu de mesuré, lisez mésusé.
Page 95, ligne 24, au lieu de à Augustin, lisez D'Augustin, Raimond, Etienne Mangart et autres aux Membres de la Chambre, etc.
Page 96, ligne 27, au lieu de entres, lisez autres.
Page 99, ligne 14, au lieu de B. T. Simon, lisez Brutus Jean Simon.
Page 101, ligne 34, au lieu de monnale, lisez monnaie.
Page 102, ligne 3, au lieu de devits, lisez divers.
Page 111, ligne 36, au lieu de Petit-Grave, lisez Petit-Goâve.

